

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

I. — GÉNÉRALITÉS *

Abdel Malek (Anouar) [sous la direction de], *Spécificité et théorie sociale*. Paris, Anthropos, 1977. 468 p.

Ce recueil disparate, addition de contributions au colloque de l'Association internationale des sociologues de langue française (réuni à Hammamet en 1974) ne saurait intéresser grand monde, tant il manque d'ossature et tant les différents articles semblent jetés là au hasard. C'est la sociologie de langue française dans son pire état. Parmi les articles relevant de cet Annuaire, la « note sur le sentiment national chez les immigrés arabes de Nanterre, du défunt Gilbert Mury est proprement exemplaire : sur la base d'une expérience militante au comité Palestine ouvrier de Nanterre, l'auteur livre ses impressions qui ne manquent pas de bon sens. Pas une indication précise sur la nature, les dimensions, la situation contextuelle du groupe étudié, ni sur les éléments empiriques permettant de juger à partir de quoi on a construit le sentiment national dans ses diverses composantes. Une éclatante réhabilitation par l'absurde de la monographie ethnologique, voire de l'enquête d'opinion. Le texte d'Issam El Zaïm « Industrialisation et modernisation dans les sociétés arabes », très général, contient une thèse intéressante (si nous la comprenons bien car l'impression est au-delà du pire concevable; p. 176 par exemple faut-il lire « contraction » ou « contradiction » ? et que signifie « Nul n'est dupe pour manquer de constater », même page ?) : la modernisation culturelle freine les impératifs du projet industrialisant tout en le favorisant partiellement, par ailleurs, en tous cas à longue échéance (p. 177). Il faut donc détourner des pays impérialistes les courants des échanges extérieurs. Les participants ont dû s'en donner à cœur joie pour discuter ce texte, comme d'ailleurs la plupart des autres. Quant à savoir si cela a servi à quelque chose... La contribution de Khalil Zamiti tranche sur l'ensemble. Le titre en est un peu général pour le sujet : « Entreprise capitaliste et société dépendante. La Tunisie après l'abandon de la planification en 1969 » (pp. 227-241). Il s'appuie en effet sur peu d'exemples, mais au moins on sait de quoi il parle, quelles références empiriques il donne et on comprend mieux les conclusions théoriques et méthodologiques qu'il en tire (pp. 236-241 sur la causalité) et le plaidoyer pour le matérialisme historique par lequel il conclut. Tout « sociologue non marxiste » doit en effet se sentir concerné par cette apostrophe « Les sociologues non marxistes... ont décroché du réel en omettant d'envisager la signification sociétale profonde de l'extension planétaire du capitalisme contemporain quant à la nature et au devenir concret des sociétés indépendantes ». Avec les textes de Marton et de Tiryakian (trop purement théoriques et situés en dehors du Maghreb) c'est la contribution la plus provocante de cet ensemble un peu décevant.

Jean LECA.

(*) Ont participé à cette rubrique : Maurice FLORY, Jean LECA et alii.

Annuaire du Tiers-Monde, 1976, Paris, Berger Levrault, 1977, 783 p.

En saluant la sortie du premier *Annuaire du Tiers Monde*, nous souhaitons la régularité de la publication sachant d'expérience combien il est difficile de conserver la cadence. L'équipe rédactionnelle animée par les Professeurs Gonidec et Colin tient ponctuellement ses promesses. Voici donc le 2^e volume.

La partie études regroupe une vingtaine d'articles qui, sans être strictement centrés sur un thème, sont orientés vers la libération nationale en cherchant à dépasser l'indépendance formelle des Etats-Nations pour tenter d'atteindre les problèmes que posent plus profondément l'indépendance réelle.

Ch. Chaumont introduit un « droit des peuples à témoigner d'eux-mêmes » et à partir de cette nouvelle dimension se succèdent des réflexions sur des sujets le plus souvent très neufs : mouvement de libération nationale et droit, souveraineté permanente sur les ressources naturelles, concept juridico-politique du nouvel ordre économique international, néo-colonialisme culturel... Des études géographiquement situées viennent illustrer ce tableau : Egypte, Liban, Amérique Latine, anciennes colonies portugaises, Somalie, Comores, Djibouti, Rhodésie.

Signalons spécialement à nos lecteurs le commentaire de l'avis de la Cour Internationale de Justice sur la question du Sahara occidental par Monique Chemillier-Gendreau.

La partie Chroniques divisée en problèmes intérieurs et problèmes internationaux sélectionne un certain nombre de thèmes et de pays sans que l'on saisisse toujours bien les raisons du choix; cette partie de l'Annuaire est encore à la recherche d'une formule satisfaisante. Il s'y ajoute quelques textes (constitution de la Guinée Bissau, du Kampuchea démocratique, du Mozambique, une loi du Sénégal sur les partis) dont les critères de sélection n'apparaissent pas davantage. La bibliographie analytique gagnerait à être accompagnée de comptes rendus de quelques ouvrages particulièrement importants. Des index soigneusement établis viennent compléter cet ouvrage de référence désormais indispensable.

M. FLORY.

Du Maghreb, Numéro spécial 375 bis des Temps Modernes, octobre 1977, 520 p.

Il est malaisé de rendre compte brièvement de ce copieux numéro. Il présente deux intérêts : être rédigé par des Maghrébins, de nationalité ou de naissance (seul le pseudonyme « Al Mokhtar », dont les « géorgiques algériennes » est par ailleurs excellent, nous laisse quelques doutes); être indépendant de tout contrôle politique officiel. Les articles sont très différents. Peu sont vraiment comparatifs (dont celui d'A. Belal sur les politiques économiques maghrébines et de Fredj Stambouli sur l'urbanisation). Les plus nourris portent sur l'émigration et la culture auxquels il convient d'ajouter le texte de J. Salmi sur « la planification du sous-développement au Maroc » ainsi que la difficile introduction d'A. Khatibi « Le Maghreb comme horizon de pensée », texte de style « Berquien » (même si Berque ne semble pas en odeur de sainteté). Notons de bonnes monographies (probablement extraites de travaux plus amples) dûes à M. Harbi sur l'armée de libération algérienne, P. Pascon sur l'ingénieur marocain, S. Hamzaoui sur la classe ouvrière tunisienne de 1929 à 1939. L'ensemble est évidemment inégal et peut même donner l'impression de l'incohérence. Mais on n'a pas affaire ici à un manuel académique. C'est le jaillissement de pensées libres unies autour des libertés démocratiques, « prélude d'un Maghreb radical » et de « la nécessité » de défendre les cultures et les minorités qui constituent le Maghreb » (p. 6); les intellectuels parlent sans se prendre pour des leaders investis par l'histoire de la tâche de diriger « les masses » ni se croire obligés de se mettre à la place des gouvernements présents ou futurs (ce qui revient d'ailleurs à peu près au même). C'est une leçon pour nombre de leurs confrères du Nord de la Méditerranée.

Jean Leca.

Peuples méditerranéens. Mediterranean peoples. Revue trimestrielle, n° 1, oct.-déc. 1977.

Signalons la parution d'une nouvelle revue, aux Editions Anthropos, sur le berceau de laquelle se sont penchées diverses sommités de la recherche française et qui se propose de traiter plus particulièrement de la Méditerranée.

La « Présentation », non signée mais à laquelle le directeur Paul Vieille ne doit pas être étranger, justifie le domaine méditerranéen, mer intérieure et pourtours livrés aux appétits concurrents du capitalisme monopoliste. Elle annonce les analyses critiques des « changements dont la Méditerranée est aujourd'hui le théâtre » (p. 4). Passons sur la notion de « méditerranéité » et une perspective englobante qui intègre l'Iran, l'Afghanistan, le Soudan, l'Éthiopie... et disons que le but avoué est bien celui de révéler (sinon dénoncer) les méthodes du nouvel impérialisme et d'en apprécier les répercussions et réactions qui se manifestent, en retour. Les trois grands points évoqués sont convaincants. Le projet est à la fois ambitieux, généreux et nécessaire. Les articles de cette première livraison démontrent qu'il s'accomplit. On lira, entre autres textes du type de celui que Maurice Parodi consacre aux multinationales en Provence-Côte d'Azur, ceux de Gilbert Grandguillaume intitulé « Pour une anthropologie de l'arabisation au Maghreb » (pp. 95-122) et de Georges Montchaussé sur « La steppe algérienne, causes et effets d'une désertisation » (pp. 123-152), qui intéresseront plus spécialement les maghrébologues. A un moment où l'édition scientifique rencontre tant de difficultés, où les revues ont tant de mal à voir le jour et à survivre, souhaitons toute réussite à l'équipe de *Peuple méditerranéens*.

A. D.

Répertoire des mémoires et thèses consacrés au Maghreb. Cahiers de la Méditerranée (publié par le Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, 117, rue de France - 06000 Nice). « Première liste », 96 p. + corrections; « Deuxième liste » 62 p., « Troisième liste », 73 p., s.d., avant-propos d'Alain Sainte-Marie.

Le Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine de l'Université de Nice a accompli un effort remarquable pour combler un vide dont chercheurs maghrébins et maghrébologues s'étonnaient qu'il pût exister.

Les travaux universitaires sur le Maghreb, relativement rares durant la période coloniale, ont fleuri depuis les indépendances : professeurs français demandant à leurs élèves ou assistants d'observer à chaud le processus de décolonisation et le passage aux États-nations du Tiers Monde; étudiants choisissant de suivre un procès de transformation idéologique et politique, des institutions, une législation, marqués les uns et les autres par une culture revivifiée et par des emprunts aux systèmes développés; chercheurs en herbe suivant des efforts de planification, de développement économique, voire d'industrialisation à partir de la rente pétrolière, d'un réaménagement de la production agricole, des circuits de commercialisation, des systèmes bancaires. Le champ est vaste où de nouveaux regards se posent. Des historiens retournent au passé pré-colonial et colonial, des anthropologues, des géographes traitent de populations et de domaines laissés en jachère, que tentent de cerner sociologues, linguistes, économistes...

Au Maghreb, les universités croissent et se multiplient, la proportion des mémoires et thèses suit en proportion. Les Universités françaises et étrangères, de leur côté, n'ont jamais eu autant d'inscrits en troisième cycle et doctorat venus d'Afrique du Nord. Il y a là une masse de documents, d'observations, d'interprétations, dont l'essentiel, faute d'une recension systématique, reste inexploité.

Une absence d'informations entre universités, entre enseignants patronnant les divers travaux, entre disciplines conduit à trop d'impasses, trop de temps perdu.

Les tâches paraissent partagées : Lille diffuse bien certains travaux pour le reste de la France mais trop peu chaque année; Nanterre possède bien un fichier mais dont l'accès n'est pas des plus simples; Paris I a une liste régulièrement tenue à jour pour les matières juridiques, mais pas toujours citée... Ici et là, l'information circule, mais tel est tout étonné d'apprendre que dans une université voisine quelqu'un a soutenu un mémoire sur le même sujet. Tel autre trouve que, certaines modes aidant, des thèmes se trouvent soudain surexploités — et quelquefois hâtivement traités — dans de nombreux centres universitaires des deux côtés de la Méditerranée. Tel bibliothécaire répond crûment que s'il fallait garder tous les mémoires de DEA, DESS, ex DES et autres maîtrises, ses rayons n'y suffiraient pas. Tel chercheur qui s'essaie à un bilan des études universitaires sur telle question ou tel pays déclare que les diamants sont bien rares et le lit de cendres un peu épais...

Les *Cahiers de la Méditerranée* répondent aux besoins qui sont les nôtres : suivre ce qui se fait, lire ce qui s'écrit et qui — en dépit de formes un peu artificielles — constitue une source de renseignements, un lot d'hypothèses, de réflexions considérables. Tout n'est pas parfait. Toutes les références ne figurent pas. Les travaux dans une science sociale partent d'une date et les voisines d'autres dates. Il y a des trous et des inexactitudes. Il a manqué, peut-être, une introduction posant mieux le projet, ses limites et ses modalités de réalisation dans le premier numéro. Faute d'index « matières » et « noms », l'utilisateur a quelque peine à se retrouver dans une distribution en rubriques pas toujours satisfaisante.

Mais l'outil est là. Il s'améliore d'une liste à l'autre. Il suscite aussi l'intérêt des enseignants, chercheurs, documentalistes et bibliothécaires, qui commencent, à l'image de M^{lles} Michel, Bessis, Sadoudi, de René Gallissot, Xavier Yacono, Tayeb Chenntouf et autres, de bibliothèques et centres divers à adresser rectificatifs et compléments.

Peut-on suggérer : a) qu'une version aussi complète et exacte que possible, regroupant les données des trois premières listes et arrêtée à un moment précis (les trois publications ne mentionnent pas la date de leur parution), soit publiée, au besoin sous forme légère (*offset* par exemple) et mise sur le marché; b) que cette édition soit complétée régulièrement par une mise à jour (annuelle?) des mémoires et thèses soutenus au et sur le Maghreb? Le Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine semble pouvoir se situer au cœur d'un réseau informatif, qu'il ne restera qu'à informatiser pour rendre sa portée plus grande encore.

F. A.

II. — DROIT, ÉCONOMIE, POLITIQUE *

1. DROIT : GÉNÉRALITÉS

Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques.

L'année 1977 nous a apporté son lot de quatre numéros, comportant les rubriques habituelles : Doctrine, Etudes et documents, Jurisprudence, Bibliographie. Notons un numéro spécial (le 2/77), ainsi que quatre articles en « langue nationale ». Précisons

(*) Ont participé à cette rubrique : Mohamed BADR, Michel CAMAU, Maurice FLORY, Jean FRAYSSINET, Claude IMPERIALI, Alain LANGLOIS, Jean LECA, Jean-Jacques RÉGNIER, Henri SANSON, Jean-Claude SANTUCCI, Jean-Claude VATIN.

que la Revue est éditée désormais avec le label de l'Office des Publications universitaires, bien que produite toujours par l'Institut de Droit, des Sciences politiques et administratives d'Alger-Ben-Aknoun. Pour tous ceux qui suivent les progrès de cette publication, le plaisir est grand de constater qu'en dépit de difficultés matérielles la *Revue algérienne* poursuit son œuvre, avec efficacité et sérieux.

Un respect d'abord. Nous nous attendions un peu, après cette efflorescence institutionnelle et idéologique de l'année 1976 à une sorte de bilan, prenant pour base la constitution et la Charte nationale. La parole devait être aux publicistes et politologues, et la tradition imposait presque les deux ou trois grandes analyses livrant les clés de ces textes fondateurs. Sans doute nous réserve-t-on pareils articles pour 1978. Il semble difficile, en tout cas, à la direction de la revue de ne s'y point consacrer au plus tôt.

En attendant, nous trouvons dans le numéro 1 des articles de doctrine, embrassant des sujets aussi variés que : « Révolution socialiste et fondement d'un système socio-politique autogestionnaire en Yougoslavie », sous la signature du Président de la Cour constitutionnelle yougoslave Joran Djordjevic (pp. 9-13); « La détention préventive dans la pratique judiciaire » par Mohamed Chetif Salah-Bey (pp. 15-23); « Le régime de l'ordonnance en Algérie 1965-1975 » par Hubert Gourdon (pp. 25-109); « Les conditions d'un développement de la production pastorale en milieu steppique » par M'hamed Boukhobza (pp. 111-173); « La phase non contentieuse du litige administratif » par Yves Lejeune (pp. 135-151).

Les lecteurs de l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* 1975 connaissent les thèses d'Hubert Gourdon qui, à propos de l'ordonnance en Algérie, se livre à une analyse détaillée du système politique algérien. Il les retrouveront dans ce numéro 1-1977 sous une forme plus développée, avec une partie fort pertinente sur la gestion socialiste des entreprises. L'auteur s'essaie à fournir une définition du socialisme algérien qui « participe des courants du tiers-monde qui tentent de concilier la volonté de renouveler les rapports sociaux et celle de garder à cette société son caractère communautaire » (p. 80). Il la trouve dans une solidarité sociale, que la religion fonde en même temps en éthique. Pour H.G., « le statut social de la religion en Algérie est lié à la concrétisation sur le terrain des principes socialistes qu'il fonde. Le devenir de l'Islam passe donc par l'établissement du socialisme » (p. 82). Cet effort pour rendre compte de la « combinatoire idéologique » algérienne, cette interprétation des rapports entre religion et société, sont suffisamment rares pour qu'on les cite. Hors les propositions de Jean Leca (in Leca Jean et Vatin Jean-Claude : *L'Algérie politique. Institutions et régime*, Paris, F.N.S.P., 1975 et in Desfosses Helen, and Levesque Jacques (eds) : *Socialism in The Third World*, New-York, London, Praeger, 1975), nous ne possédions, jusqu'à présent, aucun essai d'envergure signé d'un politologue et susceptible de formuler des hypothèses intégrant Islam et socialisme au sein d'une même problématique efficace.

La contribution de M'hamed Boukhobza et de celle dont on ne peut se contenter de mentionner le titre, non plus. Ce chercheur nous livre ici les conclusions de sa thèse sur « le processus de destruction de la société traditionnelle en Algérie ». Le bilan, au moment même où se poursuit la Révolution agraire, est plutôt celui des difficultés que des solutions. Le développement de la steppe algérienne, qu'évoquent les travaux récents de Couderc (*Société languedocienne de géographie*, janv.-mars 1976, pp. 33-52); Montchaussé (*Peuples méditerranéens*, oct.-déc. 1977, pp. 123-151), ou Murgue (*Maghreb-développement*, oct. 1977), parmi d'autres, dépend de trop de facteurs, techniques, humains, économiques et politiques pour être réalisé au cours d'une seule phase de la dite Révolution agraire.

M.B. signale d'abord « Deux mythes à écarter » : « faire de la steppe un ensemble relativement autonome » et « régler les problèmes de la dégradation des parcours par une mise en défense de parcours à grande échelle » (p. 112). Pour envisager ensuite

cinq moyens principaux de valoriser le patrimoine foncier.. Ses conclusions rejoignent celles d'observateurs placés à d'autres fenêtres. La liaison agriculture-industrie, clé du développement autonome algérien dans un futur immédiat, dépend non de la volonté du pouvoir mais de l'état de la société et des efforts accomplis pour réussir une difficile « transition ». A l'heure de la réduction des grandes propriétés, des coopératives et d'une réorganisation de la production agricole comme des circuits de distribution, comment se peut-il que le cheptel reste privatif, se renforce (troupeaux de plus de 250 têtes), et permette l'accumulation privative de capital ? Tant que la société pastorale n'aura pas été reliée au processus de transformation de l'Algérie tout entière, elle continuera cette destructuration à laquelle s'est attaché l'auteur, pourrait-on ajouter.

Deux mots encore sur ce numéro 1-1977. La partie « Jurisprudence » nous permet de lire quelques arrêts de deux chambres, administrative et criminelle, de la Cour suprême, dont l'un est commenté par Jean-Pierre Etori Baizieux (pp. 171-185). Saluons cette publicité trop rare jusqu'à ce jour (un arrêt de la chambre administrative du 21/5/72, commenté dans le n° 1-1975, un de la chambre criminelle du 23/1/73 commenté dans le n° 1-1976, et quatre arrêts de la chambre administrative, sans commentaires, dans le n° 4-1976). Comme le numéro 3 de cette même année 1977 nous offre deux nouveaux arrêts de droit administratif (« Benmechiche » et « Debusscher », pp. 581-584), nous pouvons espérer que la Cour suprême s'est enfin décidée à livrer aux privatistes et publicistes (praticiens, enseignants et étudiants) une jurisprudence restée confidentielle, et dont de mauvais esprits prétendaient qu'elle n'avait ni réelle unité ni valeur juridique exemplaire.

Enfin, sans que la table des matières le signale, les versions arabes des deux articles les plus juridiques au sens classique et possédant leur propre pagination, sont annexées à la partie doctrinale, ceux de Mohamed-Cherif Salah-Bey et d'Yves Lejeune. En raison de l'arabisation de la procédure judiciaire en Algérie, les utilisateurs apprécieront cette innovation dont on peut se demander si elle ne pourrait pas devenir systématique.

Le numéro 2-1977 est entièrement consacré à : « Forces politiques et mouvement national » en Algérie. Il comprend une première série d'études sur « L'Algérie des années 1930 », où sont regroupées la plupart des contributions des « Journées d'études du groupe d'études et de recherches sur le Maghreb (GERM) » des 16-17 décembre 1976, présentées par René Gallissot [L'amateur trouvera le complément des sujets débattus au cours de ces mêmes journées dans le Cahier n° 3 du *Mouvement social* intitulé *Mouvement ouvrier, communisme et nationalismes dans le monde arabe* (Paris, éd. Ouvrières, 1978)]. La seconde partie, intitulée « L'Algérie des années 1950 » est entièrement consacrée à une contribution de Claude Collot sur « Le Front algérien pour la défense et le respect de la liberté », moment mal connu et peu étudié, que l'auteur observe et explique avec cette minutie et cette âpreté dont il avait le secret.

Il faut rendre un hommage sans réserve à une revue, que l'on pourrait croire à dominante juridique, d'avoir ouvert ses colonnes à des recherches historiques récentes.

En décembre 1972, cette même *Revue algérienne* avait consacré un numéro entier (4-1972) à « Domination coloniale et mouvements nationalitaires », qui regroupait huit contributions. Deux ans plus tard, une seconde série tentait une synthèse des « forces politiques en Algérie entre les deux guerres mondiales » par le biais d'une dizaine d'études constituant une sorte de dossier non négligeable (4-1974). Depuis, les références aux divers articles publiés au sein de ces deux ensembles n'ont cessé de se multiplier, preuve qu'ils avaient circulé, avaient été lus et commentés. Ce numéro 2-1977 se situe dans la même veine, et doit être apprécié dans l'optique des efforts entrepris pour sortir l'histoire proche de ses carcans et tabous, de l'idéologie officielle, comme des monopoles. Les essais de Tayeb Chenntouf, d'Onassa Siari, de Fanny Colonna,

d'Abderrahim Taleb-Bendiab, entre autres, prouvent qu'à Oran, Constantine et Alger, des recherches historiques de valeur se poursuivent.

Et, sur les relations entre communisme et nationalisme en Algérie, qui ont fait couler tant d'encre à ce jour (cf. le compte-rendu de l'ouvrage d'Emmanuel Sivan in *L'Annuaire de l'Afrique du Nord 1976* (pp. 1295-1303) on verra que beaucoup encore peut être dit. La plume alerte de René Gallissot le démontre à l'envi; l'essai plein d'alacrité de Jean-Michel Brabant aussi.

La troisième livraison nous ramène à une perspective plus orthodoxe, entre des articles de doctrine, des études, des arrêts de jurisprudence déjà évoqués et la critique bibliographique (d'un seul ouvrage il est vrai). Un texte en arabe, dont le titre traduit en français figure cette fois dans le sommaire, est consacré à un relevé d'« études sur le Droit de la Mer » et une présentation sur la « Journée internationale contre la ségrégation raciale », signés tous deux par Moufid Chihab.

Mais si l'enveloppe est classique, on a un peu l'impression que le contenu a été distribué à l'encontre des usages. Dans la partie « doctrine », figurent en effet l'importante étude de Mostefa Lacheraf, ministre de l'éducation, parue dans le quotidien *El Moudjahid* des 9, 10 et 11 août 1977, sur « les problèmes de l'enseignement et de l'éducation », avec les retentissements et les polémiques que l'on sait (pp. 459-472). Etude suivie par l'interview du même Mostefa Lacheraf à *Révolution africaine*, du 21 au 27 septembre 1977 (reproduite aussi dans *El Moudjahid* du 25 septembre) sur « Les problèmes de l'éducation ».

Nous reconnaissons l'importance des propos du ministre et qu'il s'agit bien là d'un relatif renversement de la doctrine politique (c'est-à-dire du pouvoir) en matière d'éducation. Nous voyons bien en quoi la révolution culturelle, impliquée par maints passages, modifie celle qu'avait défini au départ l'ancien Ministre de l'information et de la culture Ahmed Taleb-Ibrahimi (cf. *De la décolonisation à la révolution culturelle*, Alger, SNED, 1972). Nous percevons que « le pari sur une autre arabisation » et les formules sur les « langues scientifiques » remettent en cause les principes de l'idéologie officielle touchant le monopole théorique reconnu aux utilisateurs de la langue arabe. Nous apprécions le poids du projet de « l'enseignement fondamental » sur le processus de formation des enfants. Mais ces textes déjà publiés, ne sont-ils pas des *documents*, au sens où l'entendaient, d'ordinaire, les animateurs de la Revue ?

Par contre, les essais de François Chevaldonné sur « le cinéma colonial en Algérie », de Jean-Louis Vincq sur « Propriété et capitalisme agraire dans l'Algérie coloniale », de V. Doukakis sur « Réforme agraire et rapports sociaux de production », et de Jean-Pierre Durand sur « La restructuration de l'espace algérien » (chapitre fort bien mené d'un thèse soutenue, depuis, avec succès), ces essais, s'ils constituent des études au sens strict font référence à des théories, emploient des méthodes, évoquent des hypothèses et problématiques... Ils ne dépareraient donc nullement dans la « Doctrine ». Les divisions de la *Revue algérienne* présentent donc un caractère quelque peu artificiel, qui reproduisent d'ailleurs celles des périodiques juridiques faisant depuis longtemps figure d'institutions de ce côté-ci de la Méditerranée.

Le dernier numéro, daté de décembre 1977, mais paru courant 1978, reprend la même distribution. Nous y trouverons trois articles aussi différents qu'utiles. Celui de M. E. Benissad, alors doyen de la Faculté des Sciences Economiques d'Alger, s'intitule « Equilibre et rôle de la monnaie dans une économie socialiste planifiée, le cas algérien » (pp. 496-501). A. Bouzidi traite ensuite de la « Productivité du travail dans l'agriculture et problème de la commercialisation des produits agricoles ». Après l'étude courte et à dominante théorique sur la monnaie, du doyen Benissad, les analyses d'A. Bouzidi nous ramènent aux réalités et contingences, celles touchant l'avenir du secteur agricole, secteur fragile, ô combien, de l'économie algérienne. Des circuits, privé et public, de l'approvisionnement et de la vente des fruits et légumes, dépendent les « voies et moyens » par lesquels le panier de la ménagère se remplit,

chaque jour. Un premier bilan historique est esquissé à travers les coopératives agricoles de commercialisation (CORA et CORE) des premières années, pp. 509-516, puis des offices étatiques (OFLA, ONCV, ONAPO, ONALFA, ONAB, ONALAIT) des années 1968-1969 (pp. 517-522), enfin du nouveau système coopératif (OFLA nouvelle manière, COFEL, CAPCS et CAPAM) né de l'ordonnance du 1^{er} octobre 1974 (p. 522-532). Le tout accompagné de données chiffrées sur les marges prélevées par les différents intervenants du processus de distribution (particulièrement révélatrices) et d'organigrammes des structures de production et d'échanges. La comparaison finale des prix de certaines variétés de produits alimentaires (fruits et légumes), selon le marché local et le marché extérieur aurait sans doute été encore plus explicite si l'on y avait intégré les données des différents marchés parallèles, qui n'ont cessé de proliférer en Algérie, au fur et à mesure où l'Etat cherche à nationaliser le circuit de distribution. Mais le pouvait-on, dans un article dit « de doctrine » ?

La contribution d'Ahmed Lourdjane nous ramène sur des sentiers plus connus, mais où il reste beaucoup à découvrir, à preuve ce qu'il nous apprend sur la procédure civile en droit algérien (pp. 540-590).

En « Etudes et documents », la communication de M. L. Benhassine au symposium international de Leipzig (RDA) sur « Les classes sociales et la lutte anti-impérialiste en Afrique et dans le Proche-Orient », a pour thème, alléchant : « Industrialisation et classes sociales ». Sujet brûlant pour l'économiste, le sociologue et le politologue, qui pensent chacun trouver là des éléments susceptibles d'aller à l'encontre de la thèse officielle, celle de l'unanimité nationale, du « peuple tout entier » et de cette solidarité dont parle Hubert Gourdon. Or, M. L. B. reste trop au niveau des généralités du type « un ensemble de couches sociales qui vont de la classe ouvrière en passant par un large éventail de couches moyennes [lesquelles ?] pour aboutir aux fractions de la bourgeoisie [lesquelles encore ?] vont être à des degrés divers, selon leurs intérêts propres, concernés, touchés par ce processus d'industrialisation en cours » (p. 599). Si l'auteur dit bien que « le processus d'industrialisation est un puissant moyen de redistribution du revenu national... » et « aussi l'objet d'une lutte de classes que se livrent les deux courants principaux de notre époque... », le tableau des couches sociales qu'il utilise reste trop flou pour être opératoire. Et l'on attend en vain la moindre référence à des cas concrets ! Des remarques de même ordre pourraient être adressées, toutes proportions gardées, à l'étude de V. Doukakis sur « Facteurs critiques limitant le taux de croissance du revenu national dans une économie en transition ». V. D. fait référence à des thèmes cruciaux : « rapports sociaux de production, emploi, productivité du travail, commerce extérieur, et balance des paiements... », mais sans mentionner le moindre exemple. L'article du Dr Issam Zaïm, en arabe, « Pour une évaluation objective des stratégies de développement industriel arabe » nous laisse peut-être aussi sur une faim semblable.

Mais ne restons pas sur pareille appréciation, qui laisserait entendre que la *Revue algérienne* se cantonne dans la réflexion théorique et les débats d'école. Il nous semble avoir montré qu'elle s'attache, au contraire, et dans la mesure de ses moyens, à évoquer des problèmes qui sont ceux d'une société qui ne cesse de s'interroger sur son passé, son présent et son avenir. En ce sens, la *Revue* rend bien compte de la multiplicité des tâches à mener à bien et des doutes quant à leur réalisation. Elle reste donc, pour tous, un instrument indispensable.

J.-C. VATIN.

***Revue juridique, politique et économique du Maroc.* 1977, 2 tomes. Bilingue : (2), juin 1977, 315 p. français - 140 p. arabe; (3), décembre 1977, 364 p. français - 158 p. arabe.**

En un an, la *Revue juridique, politique et économique du Maroc* s'est enrichie de deux numéros substantiels, témoignant ainsi de la constance et du dynamisme

de ses promoteurs, et confirmant pleinement les souhaits que nous formulions ici-même (cf. AAN 1976, p. 1283) à l'occasion de sa naissance.

Toujours de bonne facture, en dépit de quelques imperfections typographiques, la Revue a acquis un rythme de parution régulier, semestriel en l'occurrence, et son contenu a désormais une articulation bien établie en trois parties, *Etudes et Doctrine*, *Chroniques*, *Bibliographies*. A en juger par la variété des sujets abordés et par le genre de contributions, il est clair que la teneur de la Revue s'est largement diversifiée et dans l'ensemble bonifiée.

Comme il n'entre pas dans notre propos ni dans nos compétences — n'étant ni omniscient ni arabisant — d'apprécier la totalité de la doctrine quant au fond, nous nous contenterons de donner un aperçu de la richesse de ces deux volumes et d'aider le lecteur à y trouver ses intérêts.

La partie *Etudes* reste encore largement dominée par les Privatistes qui ont puisé dans l'actualité politique et dans le droit positif récent l'essentiel de leurs sujets d'analyse et de leurs thèmes de réflexion juridique. En effet, les commentaires portent successivement sur les incidences de la réforme judiciaire de 1974 sur le terrain du Droit international privé (J. Deprez), les problèmes d'harmonisation ou d'adaptation de la législation engendrés par la « récupération du Sahara » (Driss Alami), les problèmes d'aménagement juridique ou de codification en matière de crédit-bail, imposés par le développement des opérations de leasing (M. Ali Mekouar), les questions soulevées par la conception restrictive du système de sécurité sociale de 1972 et les réformes à promouvoir pour passer d'un « modèle commutatif » à un « modèle distributif de revenus » (M. F. Mialon).

Avec les contributions économiques, le contenu doctrinal de la Revue revêt une dimension plus théorique, en particulier l'article de P. Pascon qui revient à l'analyse du mode de production pour tenter d'expliquer à propos des exploitations agricoles familiales, l'inadéquation des cadres comptables de l'économie classique; et celui de D. Ben Ali qui, reprenant un extrait de sa thèse sur « *La formation économique et sociale marocaine pré-capitaliste* », étudie les freins au développement interne de la ville et les mécanismes de blocage découlant du rapport de la ville avec son environnement.

Avec les deux articles d'ordre plus général, celui du doyen M. Bennouna sur les implications du Nouvel ordre économique international et surtout celui de N. Bouderbala suscité par la lecture stimulante de l'ouvrage de M. Mialle « *Sur une introduction au Droit* », l'approche doctrinale gagne en hauteur de vue, en réflexion critique, en références théoriques, autant d'éléments qui contribuent à nous donner une vision plus approfondie du Droit et du même coup à authentifier le caractère scientifique de la Revue.

Souhaitons que cet effort soit poursuivi et que les rédacteurs nous livrent régulièrement dans le lot d'articles, une ou deux études de cette qualité... et qu'ils élargissent cette rubrique à des disciplines encore trop absentes, comme le droit constitutionnel, la science politique et la sociologie politique; la mise en place du nouveau Parlement devrait inciter enseignants et chercheurs à pousser leurs investigations sur le terrain des institutions et du système politiques afin d'aider à une meilleure connaissance des réalités juridiques et politiques du Maroc.

La partie *Chroniques* s'est considérablement enrichie au point non seulement de couvrir les principales manifestations de l'activité diplomatique (M. Bennouna), économique (M. El Malki) et judiciaire (D. Alami) du Maroc durant l'année 1976; mais encore de donner une brève analyse des textes de lois importants (Dahir de 1976 relatif à l'organisation communale) et des principaux accords passés (Accord Maroc-CEE) et même de consacrer quelques commentaires à certains événements marquants comme les élections communales du 12 novembre 1976 (M. Sehim).

La rubrique *Bibliographies* s'est également développée et apparaît bien structurée

en deux parties, *critique* et *systématique*, chacune d'elles comportant certains aspects positifs qui méritent d'être signalés; en effet, la première, loin de se limiter aux seuls ouvrages et manuels publiés, accorde une certaine place aux travaux universitaires, trop souvent méconnus alors même qu'ils sont, à des degrés divers certes, la matière première et le levain de toute recherche digne de ce nom; en outre elle témoigne, sous la plume d'enseignants étrangers il est vrai, d'une certaine ouverture aux autres pays (l'Algérie en l'espèce) et d'un intérêt certain pour les grands débats juridique, idéologique ou conceptuel que peuvent susciter la lecture d'un ouvrage sur « le rôle politique du juge administratif français » (A. Baldous) ou celle de la littérature sociologique récente sur les notions d'Etat et de Pouvoir (A. Claisse). Quant à la seconde, outre les bilans systématiques sur des sujets particuliers (Economie du Maroc et Socialisme africain), non exempts d'erreurs ni de lacunes moins fâcheuses qu'importantes (l'AAN notamment n'a pas été dépouillé pour le bilan 1964-74 des études économiques sur le Maroc !), elle nous livre une très utile recension signalétique de travaux inédits sur l'agriculture marocaine et la liste des mémoires de l'ENAP. Heureuse initiative, dont on espère la poursuite, et que l'on souhaiterait voir complétée dans l'avenir par des comptes rendus analytiques — si brefs soient-ils — qui en donnent la teneur et en signalent les limites et l'intérêt, à l'image de la rubrique ouverte en 1975 dans la *Revue Tunisienne de Droit*.

Bon outil d'information bibliographique, reflet assez fidèle de l'évolution juridique, politique et économique du Maroc, support relativement complet de la recherche empirique comme de la réflexion théorique et critique, la Revue a atteint après un an d'existence une maîtrise et un équilibre qui permettent d'en faire, si le Maroc se dote d'un centre de recherche, le banc d'essai d'une école de pensée proprement marocaine.

J. C. SANTUCCI.

***Revue tunisienne de Droit*, 1977 (deux volumes).**

Rendre compte dans le cadre d'une brève note de lecture des deux volumes proposés par la *Revue tunisienne de Droit* en 1977 relève de la gageure. Sans doute, le précédent *Annuaire* a-t-il suffisamment évoqué les caractéristiques générales de la Revue (1) pour que l'on puisse se dispenser d'y revenir ici. Mais la densité de la présente livraison s'avère telle qu'elle appellerait de longs commentaires.

A la richesse de l'ensemble, les études publiées dans la partie « Doctrine » contribuent pour une large part. Si l'on pouvait souhaiter au vu des livraisons antérieures que soit reconnue une plus large place au droit économique, force est de reconnaître qu'avec l'article de Philippe Fouchard sur « Les garanties juridiques accordées aux investissements étrangers en Tunisie » (volume 1), les responsables de la RTD témoignent de leur volonté d'explorer ce champ d'investigation. Invitant le juriste à la « modestie », Ph. Fouchard insiste sur le poids *relatif* des garanties juridiques au regard de la décision d'investir. L'auteur ne leur dénie point toute efficacité. Mais s'attachant à la logique de l'investisseur, il souligne que de ce point de vue la crédibilité des garanties est inversement proportionnelle à leur étendue et que leur opportunité s'avère, le plus souvent, fonction du caractère immédiat de leur portée. L'investisseur se détermine sur la base de calculs de rentabilité impliquant un amortissement en quelques années, perspective qui lui permet d'assumer les risques de nationalisation. L'exposé sur la teneur des garanties et l'interrogation sur leur valeur font, certes, le point sur l'état du droit positif tunisien en la matière, mais constituent encore et surtout une contribution de poids à la théorie juridique.

(1) Cf. AAN (XV), 1976.

Les deux autres études rangées sous la rubrique « droit privé » (2) (classification dont l'article de Ph. Fouchard illustre les limites) se rapportent au droit pénal. Encore que le travail de Soukaya Bouraoui et de Mohamed Zine intéresse également la procédure civile, puisque consacré aux « Effets du jugement pénal par défaut sur l'action civile exercée devant un tribunal civil » (volume 2). Examinant tout d'abord la question de la force du jugement par défaut demeuré inconnu du condamné, les auteurs considèrent qu'en égard à l'intérêt de la victime et à la situation particulière créée par l'absence du condamné, la nature provisoire du jugement par défaut ne doit pas être un obstacle à l'examen immédiat par la juridiction civile de l'action de la victime. Dans un deuxième temps, sur le point de savoir si les dispositions d'un jugement pénal par défaut doivent s'imposer au juge civil par application du principe de l'autorité de la chose jugée au pénal sur le civil, S. Bouraoui et M. Zine se prononcent contre la conception unitaire de la faute, adoptée en France par la Cour de Cassation. Du moins, soutiennent-ils une conception dualiste de la faute au regard du droit tunisien : « l'autorité de la chose jugée au pénal n'a d'effet que pour les décisions de condamnation, non pour les décisions d'acquiescement. » Un deuxième article, sous la signature du seul Mohamed Zine, traite du « principe de l'interprétation de la loi pénale et le décret du 1^{er} mai 1941 » (volume 2). C'est là d'ailleurs la seule contribution « doctrinale » à la partie en langue arabe de la Revue.

Quant au « droit public », il est représenté dans le premier volume par une étude de contentieux administratif due à Ridha Jenayah, sous le titre « Le sursis à exécution des décisions administratives ». L'article 44 de la loi du 1^{er} juin 1972 reconnaît au Premier Président du Tribunal Administratif, la possibilité d'ordonner, dans le cadre d'une procédure de recours pour excès de pouvoir, le sursis à exécution « lorsque l'inexécution de la décision attaquée est de nature à entraîner pour le requérant des conséquences irréparables ». R. Jenayah considère que « l'inspiration libérale » de cette disposition ne constitue que la face apparente de la procédure de sursis. La face cachée de celle-ci s'avérerait, « comme la partie immergée d'un iceberg », la plus importante. En effet, la procédure du sursis fait l'objet d'une double réserve législative et judiciaire sensible à trois niveaux : le contentieux du sursis est confié à un juge unique statuant, qui plus est, en premier et dernier ressort; les lenteurs de la justice administrative neutralisent la portée de la technique du sursis; la définition imprécise de la condition du sursis ouvre la voie à un rétrécissement du domaine d'application de la technique, pour des raisons d'opportunité, par le Premier Président. L'auteur invoque à cet égard le bilan de la pratique jurisprudentielle : trois décisions prononçant le sursis sur onze requêtes tendant à suspendre l'exécution de décisions administratives. Conclusion de R. Jenayah : la technique du sursis a le mérite d'exister mais il convient « de trouver autre chose », de l'améliorer ne serait-ce que pour garantir l'exécution des décisions de sursis par l'administration.

Autre étude de « droit public », celle de Yâdh Ben Achour, « Pouvoir gouvernemental et Pouvoir Administratif », qui, avec ses cent pages, mobilise à elle-seule la moitié du deuxième volume de la RTD. Poursuivant sa dénonciation des « fictions qui accablent le droit » (3), Y.B.A. met son érudition au service d'une mise en cause de la théorie classique de la séparation des pouvoirs, théorie « a — scientifique et non historique ». Au principe des trois pouvoirs, il oppose, s'appuyant notamment sur l'ouvrage de G. Bergeron, *Le Fonctionnement de l'Etat*, l'existence des deux « pouvoirs » : le « pouvoir gouvernemental » (associant des organes différents, gouvernement et assemblée), et le pouvoir « administratif » (dont la justice, insiste-t-on, ferait partie intégrante). Examinant ensuite les statuts respectifs de ces deux « pouvoirs », l'auteur

(2) On mentionnera pour mémoire la courte note d'A. Françon sur « La Tunisie et la protection du droit d'auteur » (volume 1), qui constitue un compte-rendu de la réunion à Tunis, les 11-15 juillet 1977, sur l'initiative de l'UNESCO, d'un Comité d'experts sur la protection juridique du folklore.

(3) Cf. le compte rendu de la RTD 1976, dans le précédent *Annuaire*, p. 1275.

oppose le statut faiblement contraignant du pouvoir gouvernemental au statut fortement contraignant de l'administration, la hiérarchie politique à la hiérarchie administrative, l'immunité de l'un à la censure de l'autre, l'organisation complexe des structures administratives à l'architecture simplifiée des organes politiques; il montre également les points d'intersection: le caractère relatif du principe de la neutralité de l'administration et sa politisation, les frontières imprécises entre matières gouvernementales et matières administratives, le politique ayant en définitive sur l'administratif un « droit d'évocation ». Enfin, dans une dernière partie est abordée la question des relations entre « les deux pouvoirs », saisie sous l'angle d'une dialectique primat du politique-dépendance du politique et autonomie de l'administration. A propos de cette contribution, dont on ne soulignera pas assez l'opportunité quant au projet (« attirer l'attention (...) sur la méfiance que le juriste doit avoir à l'égard du droit dit « positif ») et sur la richesse quant au contenu, on formulera un regret: que l'auteur se soit privé d'une partie des moyens de sa démonstration. Pourquoi, à travers une formulation en termes de « pouvoir », au demeurant fluctuante, avoir renouvelé la séparation des pouvoirs? Pourquoi, plutôt que de se cantonner dans les catégories dont le caractère heuristique est par ailleurs dénoncé, ne pas avoir combiné l'analyse juridique avec des « lectures » relevant d'autres approches? On songe ici notamment à l'apport éventuel qu'aurait pu représenter une « grille » de « science administrative ». Ainsi, par exemple, une problématique du type de celle développée par Lucien Nizard sur l'Administration en tant que partie du système politique, reliée par celui-ci au système social, et partie du système social, sans intermédiaire (4), aurait pu s'avérer d'un grand secours pour l'élucidation de la double dimension de l'Administration, instrument de transmission et centre « autonome ». Ces réserves, au demeurant, illustrent l'intérêt d'une contribution qui offre matière à un large débat.

A l'actif de cette livraison de la RTD, il convient également de porter les rubriques habituelles de jurisprudence (notes diverses, chronique de jurisprudence administrative de Hafed Ben Salah) et de législation (chronique de Bechir Ferchichi). Mais c'est surtout sur la rubrique bibliographique que l'on voudrait insister ici, dans la mesure où elle fournit une large information sur les mémoires de DES soutenues à la Faculté de Droit de Tunis. L'initiative avait été prise en 1975 par Y. Ben Achour de rendre compte, dans le domaine du droit public et de la science politique, de ces travaux de troisième cycle, qui, au delà de leurs limites, contribuent à l'avancement de la recherche. En 1977, la RTD, non seulement prolonge la formule inaugurée en 1975, mais encore l'élargit: les comptes-rendus portent désormais sur les mémoires de droit public et de science politique (Y. Ben Achour) comme sur ceux de droit privé et de sciences criminelles (M. Charfi, Ph. Fouchard, F. Mechri, G. Farjat et M. Zine). Nul doute que cette continuité et cet élargissement se retrouvent dans les prochains numéros sous la forme d'une rubrique régulière. Dans cette perspective, on pourrait souhaiter qu'une telle rubrique soit dissociée de la partie bibliographique ou du moins ne la monopolise pas. En effet, s'il fallait exprimer un regret quant au contenu de la RTD, celui-ci résiderait dans l'absence de notes de lecture ou de comptes-rendus portant sur des ouvrages ou des articles relevant du champ de recherche couvert par la Revue et le Centre de Recherche. Les enseignants chercheurs de la Faculté y trouveraient une tribune de discussion permettant une confrontation des axes et des orientations de recherche. On accompagnera ce regret d'un souhait: que sur l'impulsion du Centre d'Etudes, de Recherches et de Publications de la Faculté, la *Revue Tunisienne de Droit* poursuive son entreprise d'innovation et tende, de la sorte à « couvrir » progressivement l'ensemble des sciences juridiques et politiques avec la même rigueur que dans les domaines jusqu'ici abordés.

Michel CAMAU.

(4) Cf. Lucien NIZARD, « Administration et Société: Planification et régulations bureaucratiques », *Revue française de Science Politique*, (XXIII), (2), avril 1973, p. 199-229.

2. ÉCONOMIE

Bouderbala (N.), Chraïbi (M.), Pascon (P.). « La question agraire au Maroc. 2. »
Bulletin économique et social du Maroc, s.d. [1977]. Documents.

Les rédacteurs du dossier du *Bulletin économique et social du Maroc* sur la question agraire au Maroc, paru en 1974, ont estimé nécessaire de donner un complément actualisé à ce premier travail; les événements intervenus dans ce domaine, et en particulier la fin de l'opération de récupération des terres, justifiaient en effet cette mise à jour qui concerne la période 1974-1976.

Elle reprend pour l'essentiel les rubriques du premier volume, en les actualisant: chronologie de la politique agraire et agricole, législation agraire, position des différents courants d'opinion, un choix d'articles et des statistiques et sources sur la question.

Quelques particularités cependant dans la présente livraison; les textes émanant des pouvoirs publics sont des compléments au volume précédent, puisqu'ils datent de 1971, 1972 et 1973; les positions des différents courants d'opinion sont suivis d'une vingtaine de pages de commentaires critiques, faisant le point sur l'évolution des positions en question, et très intéressantes, d'un point de vue très général, pour comprendre le fonctionnement des formations politiques marocaines à propos d'une question aussi centrale. Quant au choix d'articles, on notera un rapide mais synthétique survol de « la formation du système foncier au Maroc » de Négib Bourderbala, une étude de Mohamed Chraïbi sur « la tarification de l'eau d'irrigation et ses corrélats », qui souligne l'énorme hiatus entre les textes législatifs et la réalité et les interrogations de P. Pascon autour de la réforme agraire, déjà parues dans la revue *Lamalif*.

Il paraît maintenant difficile de s'intéresser à la question agraire au Maroc sans cet utile instrument de travail, heureusement complété et actualisé.

J.-J. RÉGNIER.

Transfert de technologie et développements, Rapports et observations présentés lors des Journées d'études internationales sur les transferts de technologie et le développement (Dijon, 30 septembre - 2 octobre 1976) sous la direction de P. Judet, Ph. Kahn, A. Ch. Kiss et J. Touscoz, Paris, Librairies Techniques, 1977, 24×16 cm, 562 p.

L'intitulé de l'ouvrage indique d'emblée la perspective choisie. Comme l'affirment P. Judet et J. Perrin dans la problématique économique qu'ils présentent et qui introduit le colloque, « le transfert de technologie n'a pas d'autre objectif que le développement économique, c'est-à-dire pour aller vite, que la satisfaction croissante des besoins fondamentaux de l'homme » (1). La perspective développementaliste est justifiée et ne souffre point de critique. Toutefois, face aux incertitudes terminologiques relatives à la notion de transfert technologique, que soulignent les organisateurs dans l'avant-propos de l'ouvrage, elle ne favorise guère une délimitation précise du champ des réflexions. Les thèmes évoqués, dont la variété est impressionnante, n'échappent pas à cette difficulté: certains concernent parfois bien plus la question générale de la dimension technique du développement et de la souveraineté économique que la question plus précise de l'amélioration des modalités d'acquisition et d'exploitation

(1) P. JUDET et J. PERRIN, « Problématique économique », p. 11.

des technologies étrangères dans les pays en développement. On ne saurait le reprocher aux rapporteurs du colloque : à l'évidence, les deux questions sont liées; leur association est même à l'origine des revendications des pays en développement dans ce domaine et du succès que connaît depuis quelques années l'expression « transfert de technologie ». Les deux questions méritent cependant à certains égards d'être distinguées, et non confondues.

I. La perspective économique est avantagement ouverte par P. Judet et J. Perrin. C'est l'occasion, pour les deux auteurs, de rappeler tout d'abord quelques vérités élémentaires : la technologie n'est pas une simple marchandise, qui s'achète et se vend : elle est au contraire le « produit » d'un processus de production et d'un système social. Le marché international de la technique n'est pas transparent; il est au contraire le lieu de la définition de stratégies de la part des entreprises détenteurs de la technologie et des États. De ces stratégies, les deux auteurs retiennent principalement celle qui consiste à accroître, au moyen de transfert technologique, la dépendance de l'entreprise acquéreur par rapport à l'entreprise fournisseur. Ils soulignent en second lieu, l'importance, quant à l'établissement des liens de dépendance, des activités d'ingénierie et de la normalisation des produits à l'échelle internationale.

Les orientations de politique économique à l'usage des pays en développement, formulées par les auteurs dans une perspective expressément progressiste, appellent à des « formules contractuelles plus équitables » en matière de transfert de techniques qui conduisent, en particulier, les pays industrialisés à devenir partie prenante à des contrats signés par des entreprises privées (2). Les auteurs plaident également pour « une intervention efficace » dans le domaine des brevets visant à promouvoir les capacités locales d'innovation, et pour le développement des capacités nationales d'ingénierie : celle-ci étant en effet le niveau clef du processus d'innovation, sa maîtrise permet à la fois de choisir en amont du développement technologique les produits, procédés et filières souhaitables et de s'appuyer, en aval, sur l'existence et la promotion d'une capacité locale de production de biens d'équipement.

La réflexion juridique de J. Jehl s'inscrit dans la même perspective (3). C'est en effet la reconnaissance de la valeur productive de la technologie qui justifie le recours à la notion d'investissement, technologique. L'importance croissante de la dimension technique du développement autorise l'extension de la notion d'investissement, traditionnellement réservée aux mouvements de capitaux. Malgré le titre du rapport, c'est moins dans les contrats de transfert que dans les réglementations nationales ou régionales d'importation des techniques qu'apparaît, en filigrane, la notion d'investissement technologique. Celle-ci ne désigne pas le transfert lui-même mais bien plutôt le régime de la technologie importée, défini par le pays receveur. Elle témoigne, à ce titre, d'un progrès dans le sens de la formation juridique des politiques des pays en développement dans ce domaine; elle appelle, de la part des entreprises, à une meilleure identification de la technologie transférée et à une définition plus précise des modalités de son transfert et de son exploitation.

II. Les politiques nationales et internationales du transfert de techniques constituent un second volet des réflexions d'ensemble amorcées au colloque de Dijon. La problématique des pays en voie de développement fait sur ce point l'objet d'un long et important rapport (4). Le propos est ambitieux : il vise non seulement à présenter quatre des principaux modèles de développement technologique mais également à mesurer les transformations sociales induites par les politiques choisies : modifications quant à la

(2) Le passage du contrat « clé en main » au « contrat produit en main » conduit à une telle évolution qui apporte une garantie publique à la bonne exécution des contrats.

(3) « La notion d'investissement technologique à travers les contrats », p. 401-433.

(4) G. et J.C. FRITZ, F. NAUDIN, Cl. PATRIAT, « Problématique politique », p. 69-184.

structure sociale, modifications quant à l'organisation et à l'occupation de l'espace. Si l'on s'en tient à l'analyse des politiques technologiques, les auteurs ont distingué, avec les précautions d'usage, deux grands types de stratégie, capitaliste et socialiste. La Côte d'Ivoire et le Mexique entrent dans la première catégorie : l'Etat africain ne semble pas avoir adopté de politique spécifique d'acquisition de techniques étrangères, ni de politique générale de développement technologique ; on constate « l'absence totale de réglementation spécifique en matière de technologie ainsi que le silence des discours officiels à ce sujet ». Les auteurs contestent à la doctrine de « l'ivoirisation » tout contenu technologique. C'est le capital qui constitue la variable principale, sinon exclusive, des politiques de développement de la Côte d'Ivoire : « la technologie s'efface derrière l'investissement » qui reste, en premier lieu, d'origine étrangère. Le Mexique se distingue de l'exemple africain en ce qu'il a défini une politique spécifique de développement technologique et d'acquisition de techniques étrangères, et qu'il privilégie le capital national au lieu du capital étranger. Mais, dans les deux cas, la stratégie capitaliste est celle de « l'acceptation de l'intégration dans le marché mondial capitaliste ».

La stratégie socialiste résiste à cette intégration : l'exemple chinois illustre une problématique d'inspiration marxiste ; l'axe essentiel de l'approche chinoise dans ce domaine est de mettre en place une politique sélective : il faut « marcher sur deux jambes », c'est-à-dire associer « des procédés traditionnels adaptés et des procédés modernes » (5). L'exemple algérien, qui illustre la problématique des socialismes « spécifiques », n'échappe pas au pluralisme technologique (6). Les deux volets de la politique technologique algérienne ne présentent guère d'originalité : sur le plan interne, ils se traduisent par un « important effort d'éducation et de formation » ; sur le plan externe, c'est la volonté d'acquérir « la technologie non disponible dans le pays ». Ce sont l'importance des efforts consentis, les modalités d'acquisition des techniques étrangères — et la nature des technologies importées (7) — et le rôle des sociétés d'Etat qui distinguent l'Algérie des pays ayant opté pour la « stratégie capitaliste ».

Les organisations internationales sont également le lieu de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique de transfert technologique. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel fait preuve, sur ce point, d'un dynamisme incontestable (8). Le rapport présenté à ce sujet reflète la diversité de l'assistance fournie par l'organe subsidiaire de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale. L'ONUDI, à l'instar des autres Agences d'exécution du PNUD, se présente tout d'abord comme fournisseur de technologie : mais sa vocation technique et industrielle naturelle l'a amenée à diversifier et à enrichir la technologie fournie. L'assistance de l'ONUDI vise également à améliorer les conditions d'acquisition des technologies étrangères : elle se concrétise alors par des activités d'information industrielle — dont le projet expérimental de la banque de données industrielles et techniques est la forme la plus achevée —, des activités de formation et d'assistance juridique. Enfin, l'ONUDI s'efforce de promouvoir l'adaptation et la mise au point de techniques nouvelles ainsi que des programmes de Recherche-Développement dans les pays en développement.

(5) Voir également G. ETIENNE, « Les Chinois marchent sur cinq jambes », *Tiers-Monde*, t. XVII, 1976, 65, p. 179-184.

(6) Sur cette notion, voir G. BALCET, « Technologies intermédiaires et pluralisme technologique : notes pour un débat », *Mondes en développement*, 1976, 14, p. 335-353. On pourrait ajouter que nombre de pays ayant opté pour la « stratégie capitaliste » n'échappent pas non plus au pluralisme technologique : les choix de technologie ne sont pas globaux, ils sont sectoriels.

(7) « L'Algérie recherche la technique disponible la plus moderne. La quantité et la qualité de la production sont considérées comme déterminantes, même si les procédés employés ne permettent pas l'utilisation d'une main-d'œuvre nombreuse ». Pour une analyse approfondie des politiques algériennes en la matière, voir l'ouvrage collectif *Technologies et développement au Maghreb*, CNRS, 1978, qui forme le thème des études de l'AAN 1976.

La Banque mondiale méritait, en raison de l'importance de ses capacités financières, un examen particulier. Le rapport présenté sur ce sujet (9), démontre, après un bref examen des modalités de financement de la Banque, que l'intervention de celle-ci, quel que soit son objet, n'ignore pas la dimension technologique des projets : la Banque a pu ainsi être amenée à promouvoir le développement de nouvelles technologies ; même si le projet fait appel à « une technologie à vocation universelle », sa réalisation s'accompagne d'un effort d'adaptation de la technique employée aux besoins, moyens et objectifs du pays receveur. Une des fonctions peu connues de la Banque mondiale est celle qui consiste à coordonner l'apport de plusieurs sources internationales de financement : dans ce cadre, elle concourt notamment à la promotion de recherches relatives aux techniques de production agricole ou au contrôle de maladies endémiques.

III. L'examen des modalités juridiques de transfert technologique constitue le troisième volet du colloque de Dijon. Sur ce point, il faut tout d'abord signaler la clarification apportée par Ph. Kahn qui dresse une typologie des contrats de transfert de technologie (10). Le caractère souvent diffus — ou « intégré » — de la technologie rend parfois difficile l'identification de tels contrats. C'est pourquoi l'auteur est amené à distinguer les contrats dont l'objet est expressément l'acquisition de techniques (contrats d'organisation, de formation, d'assistance technique, de recherche), des contrats qui n'ont que de simples effets sur le transfert des techniques (contrats d'investissement direct, contrats de vente de biens d'équipement, accords industriels). La distinction mise en œuvre et le contenu des deux catégories sont sans doute contestables (11). Elle constitue cependant une première typologie commode. L'analyse de Ph. Kahn est complétée par celle de M. Salem, qui s'emploie à étudier les questions juridiques soulevées par le contrat d'assistance technique, « exclusivement consacré à la transmission d'un savoir-faire déterminé » (12). Ces deux rapports s'appuient sur la pratique contractuelle actuellement en vigueur entre les pays occidentaux et les pays en développement. La même démarche préside à l'analyse des accords passés entre les pays socialistes européens et les pays en développement (13). Le rapport établi sur ce point situe la question du transfert technologique dans l'évolution de l'ensemble des échanges des pays socialistes de l'Europe de l'Est avec le Tiers-Monde ; on assiste ici à une augmentation assez considérable des échanges technologiques et à une diversification des objets technologiques échangés et des pays receveurs. Le tableau général qui est esquissé constitue sans nul doute une contribution importante à la connaissance des relations économiques et techniques entre l'Est et le Sud.

L'un des problèmes juridiques les plus controversés — et pourtant souvent

(8) G. BURDEAU et J. CHAPPEZ, « Les transferts de technologie dans la pratique de l'ONU », p. 227-265.

(9) G.R. DELAUME, « Le financement international des transferts de technologie et le développement : le rôle de la Banque mondiale », p. 267-288.

(10) Ph. KAHN, « Typologie des contrats de transfert de la technologie », p. 435-465.

(11) En ce sens, voir J. SCHAPIRA, « Les contrats internationaux de transfert technologique », Clunet, 1978, I, notamment p. 23.

(12) M. SALEM, « Les contrats d'assistance technique », p. 467-513.

(13) J.C. ROMER et M. de SOLÈRE, sous la direction de A. Ch. KISS, « Accords conclus par les pays socialistes européens avec les pays en voie de développement », p. 341-379.

(14) M. HIANCE, « La propriété industrielle dans les transferts de technologie aux pays en développement », p. 301-339. La controverse est notamment alimentée par les travaux de la CNUCED sur le sujet et les réflexions de C. VAITSOS (de cet auteur, voir notamment « La révision du système international des brevets, considérations juridiques en vue de la prise de conscience de la position du tiers-monde », *Mondes en développement*, 1976, 15, p. 453-479). M. HIANCE a également participé à la critique du système des brevets, mais de manière moins radicale que C. Vaitsos (voir M. HIANCE et Y. FLASSERAUD, « Brevets et sous-développement, la protection des inventions dans le tiers-monde », Paris, Librairies Techniques, 1972).

méconnu — est celui du rôle des brevets dans le transfert de technologie vers les pays en développement. Le rapport présenté sur ce point ne s'inscrit pas dans la controverse (14). Martine Hiance, tout en précisant le rôle limité des brevets dans le transfert technologique — « on évalue de 2 à 5 % la part des transferts de technologie qui passe par les brevets » — s'emploie à souligner les aspects positifs du brevet : c'est tout d'abord une information industrielle exploitable et publiée; c'est ensuite un titre juridique transmissible qui constitue un élément de sécurité dans les contrats.

La réglementation internationale des transferts de technologie ne pouvait pas ne pas être évoquée au colloque de Dijon. Le rapport présenté sur cette question par J. Touscoz (15) analyse le projet de code en cours d'élaboration à la CNUCED; depuis lors, les travaux du groupe intergouvernemental d'experts sont terminés et une conférence chargée de négocier le projet élaboré par le groupe d'experts est de prendre « toutes décisions nécessaires aux fins de l'adoption du document final renfermant le code ... y compris la décision relative au caractère juridique » s'est réunie en octobre-novembre 1978. Malgré l'évolution rapide de la question, la présentation de J. Touscoz conserve, dans l'ensemble, toute sa valeur. Les grandes questions évoquées restent souvent ouvertes — notamment celle de la positivité du code —, et les positions des différents groupes régionaux sur certains des chapitres du code n'ont parfois guère évolué.

IV. On ne saurait ici résumer en quelques lignes l'ensemble des réflexions amorcées au colloque de Dijon (16). On a écrit plus haut que la perspective développementaliste choisie par les organisateurs, qui situe le transfert technologique dans son cadre naturel, pouvait exercer une influence fâcheuse quant à la compréhension du transfert et quant à l'amélioration de sa pratique. Intégrer le transfert à la problématique de développement technologique des pays en développement acquéreurs est nécessaire; mais il faut distinguer la logique de l'opération de transfert de celle du développement des capacités technologiques endogènes de l'acquéreur. L'amélioration du transfert passe sans doute par le renforcement du potentiel technologique national; le transfert ne peut contribuer à ce renforcement, que dans une certaine mesure : le développement technologique endogène ne peut pas tout emprunter à l'étranger. Dès lors, la politique d'acquisition de techniques étrangères n'est qu'un volet d'une stratégie de développement technologique. Elle ne doit pas être confondue avec celle-ci, sauf à délaissier le transfert et la question de son amélioration pour les noyer dans une réflexion plus globale sur le développement technologique général (17).

Si l'on plaide pour une articulation plus précise entre le transfert technologique et le développement, c'est qu'on pense que l'amélioration du premier ne passe pas nécessairement par la disparition des problèmes posés par le second, perspective peu probable à court terme. Il faut alors, pour améliorer l'opération de transfert, mieux comprendre les stratégies des partenaires. Celle des pays en développement apparaît clairement à la lecture des rapports du colloque; celle des pays industrialisés et des pays fournisseurs n'apparaît pas, si du moins on ne se contente pas des quelques remarques contenues dans la contribution de P. Judet et J. Perrin ou dans certaines interventions, et qui ne concernent que les entreprises les plus grandes. Une appréciation plus exacte de ces stratégies, dont la cohérence ne doit pas être surestimée,

(15) J. Touscoz, « Le code international de conduite pour le transfert des techniques (projet de la CNUCED) », p. 197-225.

(16) Il convient d'ajouter aux rapports pré-cités la table ronde animée par M. LIASSINE, « Transfert de technologie et industrie sidérurgique », p. 525-557.

(17) Les orientations à l'usage des pays en développement proposées par P. JUDET et J. PERRIN n'échappent pas à cette critique; leur valeur n'est pas en cause mais les solutions préconisées (maîtrise des activités d'ingénierie...) ne sont que des solutions de long terme qui n'améliorent qu'indirectement le transfert technologique dans ses modalités actuelles. La problématique économique qu'ils présentent est plus une problématique du développement technologique qu'une problématique du transfert de techniques.

nous semble nécessaire. Leur combinaison avec celles des pays en développement est de nature non seulement à intensifier le courant de technologie vers le Tiers-monde, mais également à améliorer la qualité des transferts.

Au total, les Journées d'études internationales de Dijon, qui réunissaient plus d'une centaine d'universitaires, responsables d'administrations nationales et internationales et responsables d'entreprises publiques et privées de différents secteurs des pays industriels et des pays en développement, ont été l'occasion d'une première réflexion d'ensemble sur les problèmes relatifs aux transferts de techniques vers les pays en développement. A ce titre, leur publication constitue une référence en langue française indispensable à la compréhension du transfert technologique; elle représente une étape importante vers une meilleure intelligence de la question.

Alain LANGLOIS.

3. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Chambour (Raafet), *Power and concept of the Libyan revolution*. Lausanne, Ed. méditerranéennes, 1977, 287 p.

Ce livre ne vaut pas l'encre et le papier usé. L'auteur parle de tout et de rien, de n'importe qui et de n'importe quoi, sauf de la Libye dont il ne sait absolument rien. On se demande quel est « l'éditeur » et le « lecteur » qui ont pris la responsabilité de publier « ça ». Quand on pense au nombre de bonnes thèses qui croupissent dans les bibliothèques, il y a de quoi désespérer...

H. B.

Jackson (Henry F.), *The FLN in Algeria. Party development in a revolutionary Society*. Westport, Connecticut; London, England; Greenwood Press, 1977, 255 p., glossaire, bibliogr., index.

Le Front de libération nationale algérien mérite une étude à sa mesure, celle de son passé bien sûr, mais aussi celle de son avenir tel que le régime depuis l'indépendance ne cesse de le lui préparer.

Un parti s'est constitué pendant la guerre de libération. En partie contre les positions des groupes nationalistes plus ou moins organisés sur le modèle des courants politiques modernes. *Association des Ulama, Union du manifeste algérien* (UDMA), *Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques* (MTLD) et *parti communiste algérien* (PCA). En partie d'une scission au sein du courant messaliste. En partie sur des bases militantes activistes et l'appel aux armes, contre les légalistes et autres électoralistes. Le parti — noyau de départ est devenu le symbole de la libération nationale dont il s'est promu l'agent. Le parti-rassembleur, ensuite s'est gonflé des membres des anciens groupes nationalistes ralliés à son mot d'ordre d'indépendance sinon à ses méthodes. Il est présenté comme le catalyseur de la nation algérienne des années 1956-1962. Au lendemain de la constitution de l'Etat, il reçoit la mission de conduire la communauté algérienne vers une nouvelle étape, celle du socialisme, mission idéale et parfaite qui est encore la sienne aujourd'hui; la Charte de 1976 rappelant les buts assignés en 1964 et le congrès promis en 1978 devant confirmer des principes définis quatorze ans plus tôt.

Le FLN n'a cessé de porter sa lourde charge symbolique non sans peines ni difficultés. Impuissant à opérer seul sa mutation de parti de combat en parti d'orga-

nisation et de gestion, de parti-nation en parti d'avant-garde, le FLN est resté prisonnier du système comme du jeu politique algérien. Lieu d'affrontements, des rivalités, recevant le contrecoup des tensions, remis en selle à chaque crise mais sans recevoir les moyens de ses idéaux, le FLN est resté un grand emblème, un haut lieu mythique d'où tout doit venir ou presque, la décision, l'action, le contrôle.

Confronté à son image, il n'a cessé d'être critiqué et soumis à divers traitements régénérateurs. Le pouvoir lui échappe. Le processus de développement s'opère en dehors de lui. Sa restructuration toujours envisagée transite par les mains de divers responsables, de M. Cherif Belkacem au Colonel Yahiaoui, en passant par M. Kaid Ahmed, sans dépasser le niveau des cellules et des kasmate au niveau des communes. Faudra-t-il une crise d'une particulière ampleur pour que le congrès se tienne enfin ? Et qu'il devienne le dernier recours possible d'un système épuré d'un nouveau genre ?

Toutes ces questions, et bien d'autres, sont dans maintes têtes. La thèse d'Henry F. Jackson, professeur assistant à l'Université de Californie, ne permet que d'y répondre partiellement; l'ouvrage traitant de la période 1954-1965. H.F.J. a rédigé là un essai documenté. Il n'ignore pas la littérature en français sur son sujet, et à eu accès à quelques documents inédits. Il s'est rendu en Algérie à deux reprises et a pu se livrer à la saine pratique de l'interview. Il décrit donc bien la naissance du FLN, la période de guerre, puis la période de l'indépendance au moment où la priorité théorique reconnue au Parti, la priorité de fait va à l'appareil d'Etat. Il montre les effets de la personnalisation du pouvoir et les jeux d'équilibre du Président Ben Bella, la puissance d'un syndicat, la virulence du mouvement étudiant, acceptant mal la primauté et le contrôle hiérarchique partisans, le problème de l'encadrement du monde paysan. Son chapitre sur l'absence du FLN dans la période agitée qui aboutit au 19 juin 1965 est bienvenu. Sa conclusion incite aux comparaisons, toujours enrichissantes.

Dans les limites chronologiques choisies, l'ouvrage ne manque ni d'informations ni de tenue. Sans doute n'apporte-t-il guère d'informations nouvelles par rapport à ce qui est connu (mais pas toujours diffusé) et aux analyses devenues (déjà) classiques. Sans doute laisse-t-il de côté quelques-unes de celles qui auraient pu lui servir (les articles de Jean Leca ne sont pas mentionnés, entre autres). Sans doute n'est-ce pas là la somme espérée, capable de démontrer la mythologie nationaliste, de reconstituer les luttes internes, de montrer les faiblesses dont le FLN n'était pas maître... Mais une telle somme est-elle possible à l'heure actuelle ?

F. A.

Knapp (Wilfrid), *North West Africa. A political and economic Survey.* Oxford, Oxford University Press, 1977, 453 p.

Ce livre appartient au genre anglo-saxon des « surveys », différent du genre plus européen des « annuaires ». Deux éditions en ont déjà été présentées en 1959 et 1962 par Nevill Barbour, la troisième est due à Wilfrid Knapp bien connu pour ses travaux sur la Tunisie ainsi que sur les relations internationales contemporaines. Les parties proprement historiques dues à N. Barbour dans les premières éditions n'ont pratiquement pas été modifiées, Robert Mabro a écrit la section consacrée à l'économie libyenne et Robin Ostle le court chapitre sur la littérature maghrébine. Le « Survey » fait un tour d'horizon complet et synthétique de cinq pays (car les Anglais qui n'ont pas nos problèmes académiques intègrent sans discuter la Mauritanie) de « l'Afrique du Nord-Ouest ». Un plan identique est suivi pour chaque chapitre : géographie et population, histoire et politique, économie, politique étrangère. L'ouvrage fournit de nombreuses informations d'ensemble et constitue une excellente introduction sans équivalent en Français pour étudiants débutants dans la matière. Il est également

commode pour l'enseignant désireux de faire un cours général en s'épargnant la peine de faire lui-même des fiches de lecture. On suppose aussi que les diplomates britanniques et anglophones en poste pour la première fois au Maghreb pourront tirer grand profit de sa lecture à moins que ces honorables fonctionnaires n'aient la science infuse ou ne cultivent l'ignorance distinguée, ce qui après tout n'est pas impossible. Points faibles : les statistiques sont un peu courtes, peu de statistiques sociales, pas de statistiques politiques (portant sur les élections locales et nationales par exemple). En revanche c'est une bonne idée que de publier des données comparatives, malheureusement les plus récentes remontent déjà à 1974 et celles qui portent sur l'emploi vont de 1964 (pour la Libye) à 1971 (pour le Maroc); la bibliographie est indigne du reste de l'ouvrage même si ce dernier est par la loi du genre un peu sommaire (comment pourrait-il en être autrement ?), il est pratiquement toujours fiable. La bibliographie en revanche est inutilisable; mal établie, les noms de maisons d'édition n'y sont jamais indiqués, mais surtout de très utiles ouvrages n'y figurent pas (Tiano, Samir Amin, l'Introduction à la Libye ou encore « Politics in North Africa » de Clement Henry Moore. Ce ne sont pas des ouvrages de haute spécialisation et ils auraient dû être cités).

Quant à celui qui cherchera dans une bibliothèque « L'Histoire de l'Algérie » par Philippe Lucas et Jean-Claude Vatin, on lui souhaite, comme on dit, bien du plaisir. Il est regrettable que les étonnantes facultés de synthèse et de rigueur de Wilfrid Knapp n'aient pas servi de modèle à celui qui a établi la bibliographie. Ceci dit, l'ouvrage est très précieux, et pas seulement pour le lecteur anglophone.

Jean LECA.

Pautard André, *Bourguiba*, Paris, Editions Media, 1977, 160 p.

On doit lire ce livre la plume à la main. Lu en une heure, il serait oublié en dix minutes si le lecteur ne prenait soin de relever les perles stylistiques qu'André Pautard y jette à profusion : « Péripiétés haletantes », « récit picaresque », « le regard brûlant sous l'ombre des sourcils », « le souffle des idées républicaines apprises sur les bancs de l'école anime toujours l'ancien étudiant », etc... Monsieur Homais et Joseph Prudhomme ont décidément fait école parmi les journalistes. N'oublions pas : « Pourrait-on comprendre Heine... sans connaître, fût-ce par l'image, le majestueux Rhin allemand qui coule dans ses veines ? ». Un sommet.

Il est aussi question d'Habib Bourguiba. Nous apprenons à son sujet tout ce qu'on connaît déjà, exposé de façon très superficielle, sans aucun sens historique ni sociologique. On ne saura rien par exemple de la technique de gouvernement du combattant suprême, sauf bien sûr ce qui a été mille fois ressassé sur sa stratégie étapiste. Il est question de temps en temps de Salah Ben Youssef, de Nasser, de Kadhafi et de De Gaulle mais pratiquement pas de Ben Salah ni de Masmoudi. Ce qui reste de relativement intéressant, c'est ce que dit Bourguiba lui-même, qu'on suppose fidèlement retranscrit. Le combattant suprême y témoigne à l'occasion d'un humour peut-être inconscient; ainsi au cours du récit de sa fuite en Egypte en début de 1945 (où Salah Ben Youssef l'avait envoyé avec l'espoir qu'on le perdrait en route), il se fait régulièrement reconnaître en questionnant « Tu connais Bourguiba ? », jusqu'au moment où il tombe sur un fonctionnaire égyptien qui lui répond paisiblement : « Non ! Si vous n'avez pas de passeport, on va vous dresser procès-verbal ». Retenons, parmi les choses plus sérieuses, que Bourguiba s'imagine que tous les musulmans de Yougoslavie ont été massacrés en 1945 (p. 105); également, la présentation très « tactique », du refus de collaborer avec l'Axe en 1942 (à moins que celui-ci n'accorde l'indépendance immédiate à la Tunisie); « à ses camarades pro-allemands ou pro-italiens, Bourguiba rétorque : « Si jamais vous vous alliez avec l'Axe, c'est fini : la France

vous écrasera » (p. 106). Retenons aussi ce curieux conseil aux Palestiniens : « Maintenant, puisque les Palestiniens n'ont pas la force d'avoir tout leur pays, il vaut mieux au moins avoir la loi avec soi, c'est-à-dire la résolution de 1947 qui est l'acte de naissance d'Israël à l'ONU » (p. 114). Décidément, Habib Bourguiba n'est pas un rêveur, il est même assez désagréablement réaliste. Quoiqu'il en soit, il mérite mieux que son présent biographe.

J. LECA.

Sbih (Missoum), *Les institutions administratives du Maghreb : le gouvernement de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie*. Collection du CMERA, Paris, Hachette, 1977, 285 p.

L'ouvrage publié par M. Missoum Sbih dans la collection du Centre Maghrébin d'Etudes et de Recherches Administratives (Alger), s'intitulant les « institutions administratives du Maghreb. Le gouvernement de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie » est la première tentative d'étude générale comparée des appareils administratifs des trois pays concernés.

L'auteur présente l'avantage de bénéficier à la fois de l'expérience de la recherche, de l'enseignement (il a été directeur général de l'Ecole d'administration d'Alger) et de l'administration (il est actuellement secrétaire général au ministère algérien des affaires étrangères).

Dans une courte introduction, M. Sbih insiste sur la communauté de problèmes qui a déterminé, par delà les différences politiques, un certain profil de l'administration des pays maghrébins : mise en place de nouvelles institutions politiques et administratives pour affirmer l'Etat et assumer les conséquences de la décolonisation, prise en charge par les pouvoirs publics du développement économique et social. Cette idée sert de fil conducteur à l'ensemble de l'ouvrage qui fait apparaître plus la convergence que les différences à partir de trois thèmes constituant autant de parties : l'administration centrale, les collectivités locales, la fonction publique.

En ce qui concerne l'administration centrale, on relève l'importance des attributions et des pouvoirs administratifs du chef de l'Etat même lorsque existe l'institution gouvernementale. Mais, note avec justesse M. Sbih, « on ne manque pas de relever l'écart, la disproportion, entre les pouvoirs dévolus au chef de l'Etat et la légèreté de l'organisation de ses services » (p. 31). Ce n'est donc pas à travers les institutions administratives qu'on peut analyser les mécanismes réels de l'exercice du pouvoir.

Principaux responsables des administrations, les ministres disposent d'attributions et de pouvoirs largement similaires dans les trois pays. Mais on relève avec intérêt que l'institution des cabinets ministériels, après une courte expérience, a été abandonnée en Algérie, pour bien marquer qu'il ne saurait y avoir une administration neutre, distincte des politiques; ainsi s'explique le rôle différent attribué au secrétaire du ministère, d'une part en Algérie, d'autre part au Maroc et en Tunisie.

Etudiant les structures administratives centrales, M. Sbih accorde une certaine importance à « l'organisation et méthode ». Les problèmes de la réforme administrative (étudiée à travers ses objectifs et ses procédures) devraient modérer cette appréciation qui néglige par contre l'importance accordée en Tunisie et en Algérie à l'informatique administrative. L'examen du fonctionnement de l'administration centrale et du contrôle de l'action gouvernementale dénote la grande influence du système administratif français, sauf en ce qui concerne le contrôle politique.

La seconde partie consacrée aux collectivités locales est celle qui apporte le plus à la connaissance des administrations maghrébines. Que ce soit dans le cadre de la déconcentration des administrations de l'Etat ou de la décentralisation, les grandes autorités locales (gouverneurs et walis) bénéficient de larges pouvoirs politiques et

administratifs. Ceci ne va pas sans poser de multiples problèmes : coordination des services extérieurs, rapports directs entre les chefs des services extérieurs et les administrations centrales, intervention directe de ces dernières au détriment de l'autorité du gouverneur et du wali. Seule l'Algérie semble s'orienter vers la restauration de l'autorité du wali et de la fonction du conseil exécutif de la wilaya pour en faire la « plaque tournante » de l'administration déconcentrée.

La description de l'organisation et du fonctionnement des collectivités locales décentralisées (organisation, fonctionnement, pouvoirs, application des décisions des assemblées), de la wilaya en Algérie, de la province et de la Préfecture au Maroc et du gouvernorat en Tunisie et plus spécialement de la commune, soulève un grand intérêt. M. Sbih montre en particulier comment se fait à ce niveau la jonction entre les partis politiques et l'échelon administratif.

Malgré l'existence d'un cadre juridique décentralisé l'auteur relève dans l'introduction que le contrôle de tutelle limite en fait considérablement la portée du principe de décentralisation et qu'il reste à « mettre en accord les principes politiques et la réalité administrative » (p. 15).

Dans la troisième partie consacrée à la fonction publique apparaît très nettement l'imitation du modèle français, la communauté des règles et institutions entre les pays du Maghreb, la difficulté de mettre sur pied une fonction publique adaptée au problème réel du développement administratif et économique, la concurrence des entreprises publiques.

La taille de l'ouvrage ne permet malheureusement pas d'opérer une description institutionnelle approfondie et il manque des informations précises sur le nombre des structures ministérielles, des organes décentralisés, les effectifs du personnel, les problèmes concrets de l'administration maghrébine. Un système administratif est évidemment une organisation vivante que l'on saisit mieux en action que par la description de son squelette. Mais ceci aurait demandé une autre approche, qui est celle de la science administrative.

M. Sbih a eu l'excellente initiative de conclure chacune des sections de l'ouvrage par une bibliographie. A la fin du livre on dispose d'une bibliographie générale par pays, de la liste des revues, périodiques, et des centres de recherches intéressants la recherche administrative maghrébine, ainsi que d'une table alphabétique détaillée.

Jean FRAYSSINET.

4. POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DROIT INTERNATIONAL

Bedjaoui (Mohamed), *Non-alignement et Droit international*. Extrait de *RCADI*, tome 151, 1976.

L'ouvrage de M. Bedjaoui est le fruit d'un cours donné à l'Académie de droit international de La Haye en juillet 1976. L'auteur évalue l'influence doctrinale des Etats non-alignés sur le droit et les relations internationales. La démarche s'ordonne autour de deux axes : l'interpellation en forme de critique du droit international contemporain dans ses aspects inégalitaires et son contenu fictif. La participation en tant qu'exigence de démocratisation du droit et des relations internationales.

— L'interpellation des non-alignés est d'abord conceptuellement politique. Leur démarche anti-hégémonique fondée sur l'indépendance nationale et la coexistence pacifique, souhaite renouveler les relations internationales contemporaines. L'auteur analyse avec rigueur les critères du non-alignement et estime essentielle la non-appartenance aux pactes militaires collectifs.

Tout en s'institutionnalisant avec souplesse le mouvement des non-alignés s'est fait le porte-parole des revendications économiques du Tiers-Monde, sous l'influence notamment de l'Algérie (conférence de 1973). La construction de la paix, dont les aspects économiques ont été mis en relief, reste une préoccupation majeure. L'auteur évoque les rapports dialectiques qui lient sous-développement, impérialisme et guerre. Le système international actuel est belligère parce que oligarchique, fondé sur l'accaparement du pouvoir de décision par les super-grands et une fausse coexistence pacifique qui maintient la domination du pays nantis. M. Bedjaoui refait l'analyse de la contestation du droit international classique par les non-alignés.

La réévaluation du droit consiste à purger celui-ci de ses éléments de domination. L'auteur donne en exemple l'insuffisance du concept classique de la souveraineté de l'Etat. Les non-alignés ont démontré le mécanisme de l'inégalité de fait et l'aliénation de leur indépendance par les impérialismes économiques (*Alger-Révolution*, 9 octobre 1973).

— Il convient de définir une nouvelle fonction du droit international, correctrice des inégalités de développement et créatrice d'un bien-être au profit de l'ensemble de la communauté internationale. Cette tâche est réalisable par la participation légitime de tous les Etats à l'élaboration et la prise des décisions internationales.

L'auteur rappelle que le droit traditionnel, droit de coexistence basé sur la règle d'abstention, ignore la réalité d'un tiers-état des nations. Les non-alignés ont contribué à faire reconnaître juridiquement l'existence de pays inégalement développés. Il faut passer d'un droit à l'indifférence à un droit de finalité dont les normes seront élaborées par tous en vue d'un objectif commun : le développement de tous. M. Bedjaoui suggère un nouveau discours juridique et politique donnant aux normes un contenu concret opérationnel. Il examine successivement les quatre points cardinaux du droit nouveau : la souveraineté, la paix, le développement, la solidarité. L'analyse est menée sur un plan à la fois normatif, institutionnel et fonctionnel.

- Le principe d'indépendance économique rempli, du point de vue de la souveraineté, une fonction juridique nouvelle illustrée par les résolutions des Nations Unies. L'auteur, critiquant les excès de traditionalisme (cf. la question de la souveraineté de l'Etat sur ses ressources naturelles), entoure de considérations métaphysiques l'exercice de la fonction de régulation sociale du droit. Le droit international classique n'est certes pas un système de référence immuable, il n'est pas neutre. La précarité des relations internationales tient à l'inadaptation du mécanisme traditionnel, et à l'injustice des règles du droit classique, non à leur mise en cause par les pays non-alignés.

- L'ordre juridico-politique ancien apparaît comme la consécration de la force. Les non-alignés se sont fixés pour objectif de décentraliser le pouvoir de décision, modifier les relations internationales par la coexistence pacifique et le désarmement. En premier lieu la démocratisation des Institutions des Nations Unies s'impose. Il convient d'assurer la participation égalitaire de tous les Etats aux responsabilités, ainsi qu'au processus décisionnel dans toutes ses phases. M. Bedjaoui souligne avec pertinence la filiation tiers-mondiste de la notion de coexistence pacifique. Conservatoire des situations acquises dans le système bipolaire, celle-ci acquiert sa vraie dimension mobilisatrice pour le changement dans le cadre du non-alignement. Cependant l'idée avancée d'un désarmement général et complet sous les auspices des Nations Unies en relation avec l'action pour le développement paraît fort prospective.

- Le développement était à l'ordre du jour de la quatrième conférence des non-alignés tenue à Alger en 1973. L'Algérie, note l'auteur, a joué un rôle moteur dans l'analyse des mécanismes inégalitaires de l'économie et du commerce mondiaux. A Alger, on a observé un affinement des principes du non-alignement et la consécration d'un véritable droit international du développement. M. Bedjaoui insiste sur les facteurs exogènes du sous-développement. Les non-alignés revendiquent le droit

à la libération économique, le droit au développement dont la traduction concrète à travers quelques mécanismes donne une réalité au principe de l'égalité juridique des Etats. L'Algérie a contribué à faire accepter et élargir le contenu des nouveaux principes. La difficulté, d'ailleurs, n'est pas dans l'élaboration de textes, ni même dans leur valeur juridique, mais dans la résistance des pays industrialisés.

● L'élément de solidarité est finalement essentiel dans le droit international nouveau. L'auteur évoque le droit à l'aide et souligne que l'idée d'une communauté internationale collectivement responsable du développement de tous est au cœur du problème. Mais il met en garde contre une tendance des pays industrialisés à vouloir socialiser les pertes et partager les risques. Les notions de « sécurité économique collective » ou de « patrimoine commun de l'humanité » appellent quelque réserve de la part des pays qui craignent de se voir imposer de fait une « souveraineté limitée ».

En conclusion, l'ouvrage de M. Bedjaoui offre une présentation claire, fort documentée, de la doctrine des pays non-alignés. La distinction avec l'ensemble des pays du Tiers-Monde et notamment l'action du groupe des 77 au sein de la CNUCED n'est pas toujours évidente. Mais l'argument que le temps historique du transfert nécessaire de pouvoirs et de richesses entre les Etats et au profit de l'homme est sans doute arrivé, est fort bien explicité.

Claude IMPÉRIALI.

Bedjaoui (Mohamed), *Terra nullius, « droits » historiques et autodétermination*, La Haye, 1977, 87 p.

Sous ce titre, l'Ambassadeur d'Algérie à Paris qui fut l'avocat de l'Algérie dans l'*Affaire du Sahara Occidental* a regroupé les exposés prononcés devant la Cour Internationale de Justice à La Haye le 14 mai et les 14, 15, 16 et 29 juillet 1975. Ainsi prend-on davantage conscience de l'ensemble des thèses juridiques qui sous-tendent la position algérienne dans le conflit du Sahara Occidental. Dans cette plaidoirie brillante qui cherche à réfuter les arguments avancés par les autres parties au débat, deux thèmes particulièrement intéressants méritent d'être retenus.

Le premier est l'introduction devant la Cour Internationale de la tradition islamique de droit public. A la question de savoir si le Sahara Occidental était un territoire sans maître (*terra nullius*), l'Algérie répond par l'appartenance du Sahara à Dar El-Islam; le Maroc et la Mauritanie avaient déjà utilisé cet argument; mais seule l'Algérie s'efforce d'en tirer des conséquences au niveau de la seconde question, celle des éventuels liens avec le Maroc ou la Mauritanie. M. Bedjaoui note que si l'on se place dans la logique du système arabo-musulman pour récuser la qualification du territoire sans maître, il est difficile en restant dans le même système à cette époque de faire appel pour ces territoires au concept d'Etat, d'importation européenne et qui n'avait encore aucunement pénétré au Sahara. Le Maroc était peut-être bien alors, au XI^e siècle, le seul Etat du Maghreb; mais il n'était pas la seule entité indépendante; il le reconnaît lui-même puisqu'il admet l'existence d'un « Ensemble chinguitien », alors pourquoi pas d'autres entités, dans cet espace géographique dont l'organisation ne supposait nullement un quadrillage étatique ?

Le second débat important porte sur la difficile question de droit intertemporel. Le raisonnement du Maroc consiste, après avoir démontré que le Sahara n'était pas *terra nullius*, à réactiver les vieux liens juridiques qui l'unissaient au Maroc avant la colonisation. Par l'autorité du Doyen Vedel, il affirme que le droit international est le droit de la durée et qu'on le mutile si on le réduit à la date ultime de la chronologie; l'application du droit intertemporel ne saurait donc sacrifier le droit originaire que possédait le Maroc avant la colonisation. A cela M. Bedjaoui répond

qu'avec un tel raisonnement la Turquie aurait été fondée à revendiquer l'Algérie comme ayant été sous sa souveraineté au moment de la colonisation. Invoquant la sentence de Max Huber dans le célèbre arbitrage des Iles de Palmas, il rappelle qu'un droit ne peut être maintenu dans un système juridique nouveau, à moins qu'il ne se conforme aux exigences de ce dernier. Or depuis le XIX^e siècle est intervenu le droit de la décolonisation contenu dans la Résolution 1514 (XV) qui introduit la procédure d'autodétermination, règle dont l'éminent juriste algérien affirme qu'elle relève sans aucun doute du *jus cogens*. Ainsi le raisonnement juridique conduit-il avec une grande rigueur à ce qui en définitive est bien l'essentiel du contenu de l'Avis de la Cour : la nécessité du recours à l'autodétermination. Rappelons, en effet, que la démonstration de la Cour se termine au § 162 par la phrase suivante : « La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la Résolution 1514 (XV) quant à la décolonisation du Sahara Occidental et en particulier l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire ».

Chagnollaud (J.P.), *Maghreb et Palestine*, Bibliothèque arabe, Sindbad, Paris, 1977, 265 p.

Cet ouvrage issu d'une abondante thèse soutenue en 1975, donne une vision très claire des points de convergence et de divergence des trois Etats maghrébins sur l'affaire Palestinienne.

Au point de départ, il y a entre Palestiniens et Maghrébins une même humiliation, celle de la dépossession du colonisé, fort judicieusement analysé ici dans trois domaines complémentaires : le politique (les modalités administratives de la colonisation), le nombre (l'arrivée massive d'immigrants occidentaux), la terre (la dépossession foncière). Les origines profondes du nationalisme maghrébin et palestinien sont donc bien les mêmes.

C'est à partir de l'indépendance des trois Etats maghrébins que les divergences commencent à se manifester. Bourguiba en désaccord avec Nasser analyse la situation en terme de décolonisation; le Maroc jusqu'en 1967 reste indifférent au problème. L'Algérie s'affirme clairement aux côtés de l'OLP.

Au fil des années la divergence des Etats maghrébins subsiste. Mais l'auteur a bien su dégager en conclusion de cette excellente analyse des possibilités de convergence à d'autres niveaux. Les peuples maghrébins, au-delà des comportements de leurs dirigeants, manifestent un sentiment d'attachement profond à la Palestine. Cette sensibilité populaire se traduit par une solidarité effective à l'égard du peuple palestinien qui perçoit le soutien comme une compensation aux calculs et aux compromissions des Etats.

M. FLORY.

Desjardins (Thierry), *Les rebelles d'aujourd'hui*. Frolinat, Polisario, Erythrée, Dhofar, etc... — Paris, Presses de la Cité, 1977, 336 p.

Suite de grands reportages dûs à la plume d'un prix Albert Londres. Vivacité du style, brillant des clichés, formules à l'emporte-pièce, jugements hâtifs mais « francs de collier », on s'y croirait. Que les chercheurs scientifiques ne croient surtout pas qu'il est à la portée de n'importe qui de parler du Front Polisario en soixante quatre pages enlevées, où ne manquent ni l'habituel sarcasme contre l'ONU et la Cour internationale de Justice, ni le récit d'une rencontre en plein désert avec des

Marocains (en fait des Algériens), ou le couplet (hélas ! trop vrai) sur l'éducation des masses en plein désert (marcher au pas, taper rageusement le sol de son pied droit, hurler des commandements, anonner des lettres, de quoi donner des sueurs froides à un nouveau philosophe qui y découvrira les rudiments de l'Etat abhorré). La fin est, comme il est d'usage, grandiose : les rebellions sont devenues une arme moderne aux mains des blocs, ce qui est comme chacun sait tout à fait nouveau (ah Richelieu !). Bien sûr, c'est l'action des blocs qui pousse les rebelles à se marquer idéologiquement : « les Sahraouis réclamaient une indépendance parfaitement normale. Jamais, ils n'auraient pensé à devenir socialisants, ni à faire appel à l'Algérie » si la France n'avait pas voulu « faire plaisir » à Hassan II. Rien n'est tout à fait faux, mais tout paraît si loin de la réalité, telle que la recherche scientifique tente de l'appréhender, que l'on ne peut que méditer sur la difficulté d'être un bon journaliste et du coup, l'on se prend à complimenter T.D. Après tout, on a vu tellement pire !

J. LECA.

Flory (Maurice), *Droit International du Développement*, Paris, Thémis, PUF, 1977, 344 p.

L'intense effort de développement qui anime les Etats passe nécessairement par le Droit international qui, après la seconde guerre mondiale, est entré dans une phase de profonde refonte. Alors qu'il était depuis son origine le droit des Etats européens ou assimilés, il tend à devenir le droit de l'ensemble des membres d'une communauté internationale qui ne veut plus ignorer les réalités économiques, à commencer par la plus choquante : l'inégalité de développement.

Ayant reconnu cette inégalité, le droit international se doit alors d'y porter remède. Il lui faut réinventer les structures de dialogue, garantir réellement la souveraineté des Etats aspirant à la maîtrise de leur développement, imaginer dans chaque secteur de la vie économique internationale les mécanismes capables de rétablir l'équité réclamée par les défavorisés, bref devenir un véritable droit international du développement au service d'un nouvel ordre économique.

Après une première partie consacrée aux fondements du droit international du développement, l'ouvrage suit les urgences et les priorités du développement en examinant nécessairement les problèmes juridiques posés par l'aide financière, l'accession à la technique, le commerce et le développement, les produits de base, l'industrialisation et la main-d'œuvre.

Dans cette sélection de problèmes émergents, le droit international doit répondre à des questions bien précises et a déjà commencé à le faire. Cette tâche capitale doit progresser dans le difficile contexte d'une société internationale inachevée, c'est-à-dire mal équipée pour réaliser la construction juridique attendue. L'élaboration du nouvel ordre économique international suppose donc corrélativement le perfectionnement des moyens juridiques dont dispose la société internationale, c'est-à-dire la lente progression de l'ensemble du droit international.

Henry (Jean-Robert), *Mutations du Droit international du développement : la France et l'Afrique*. Thèse pour le Doctorat d'Etat en droit, multigraphié, Université de Nice, 1977, 416 p.

Dans un ouvrage de 400 pages l'auteur se propose d'éclairer les conditions de fonctionnement (*sic*) du droit international dans les rapports post-coloniaux.

Faisant appel à l'apport théorique du matérialisme historique, il montre le conservatisme du vocabulaire juridique et la stabilité du droit.

L'étude est divisée en trois parties : la crise de la notion juridique de l'aide au développement, le droit international de la coopération, élément d'une nouvelle stratégie coloniale, la coopération instrument d'une nouvelle stratégie néo-impérialiste.

I. L'examen de l'aide dans la coopération post-coloniale comporte deux volets :

- 1) la place de l'aide dans la doctrine du développement économique,
- 2) la « représentation » de l'aide dans le « discours » du droit international.

Après avoir résumé le débat sur les origines du sous-développement, l'auteur retient l'hypothèse marxiste du produit imposé par les relations économiques internationales capitalistes. Les stratégies de l'aide et du développement sont passées au crible d'une analyse très détaillée. La nouvelle finalité de l'aide est le développement économique mondial, élément d'une diplomatie de sauvegarde du capitalisme. L'auteur entend montrer les difficultés des stratégies tiers-mondistes (groupe des 77, non alignés) dans la recherche d'un nouvel ordre économique international idéaliste. Toute vision solidariste paraît naïve. L'aide sert à maintenir l'actuelle division internationale inéquitable du travail. M. Henry réfute les divers fondements proposés au nouveau droit international du développement. Le discours solidariste du droit, conclut-il, est un produit idéologique qui masque les contradictions et sert à désamorcer les conflits entre le Centre capitaliste et la périphérie.

II. L'auteur analyse ensuite la structure juridique de la coopération en prenant pour échantillon représentatif l'Afrique sud-saharienne et l'Algérie dans leurs rapports avec la France. Après un long rappel historique de l'héritage colonial, il expose les mutations nécessaires des structures de la coopération bilatérale dans la phase de la décolonisation. Les aspects sociologique et politique sont largement traités.

Le discours juridique colonial inspire le discours de la coopération présenté comme une formule d'intégration de la zone néo-coloniale. Une revue très détaillée des accords de coopération franco-africains et des Accords d'Evian permet d'affirmer qu'ils organisent juridiquement la dépendance économique des nouveaux Etats. L'Algérie se signale toutefois par sa capacité de résistance et le « flux » des accords conclus. Cette confrontation de souverainetés inégales a pour effet, selon M. Henry, d'orienter les rapports de production dans les nouveaux Etats. La coopération, explique-t-il, a pour résultat sinon pour fonction de stimuler une orientation capitaliste de l'ordre juridique interne et permettre une action de contrôle sur l'appareil d'Etat. Il prend l'exemple de la coopération universitaire exportatrice par excellence du modèle dominant. Dans toutes ces hypothèses l'Algérie est nettement distinguée voire opposée aux pays sud-sahariens.

III. Si la phase néo-colonialiste de la coopération utilise le langage du droit international classique, l'évolution des rapports de coopération dans la phase néo-impérialiste actuelle exige une distinction entre le « nouveau droit international » et « l'adaptation du droit international classique ». La coopération dans la stratégie néo-impérialiste vise à concilier la souveraineté économique des nouveaux Etats, l'ouverture au marché mondial, la protection partielle des marchés néo-coloniaux.

C'est le lieu pour l'auteur d'effectuer une étude doctrinale de la politique française de coopération et de placer la coopération eurafricaine institutionnalisée dans la même optique. Après un rappel des conditions et limites de la novation des rapports juridiques franco-africains, il s'attache à présenter la spécificité du cas algérien : l'importance du discours anti-impérialiste et l'ensemble des techniques juridiques mises en œuvre au service d'une stratégie du développement. Les tentatives de construction d'une économie nationale indépendante n'ont toutefois pas réussi, de son point de vue, à réduire l'appartenance de l'Algérie au système dominant des

relations économiques internationales. C'est la cause, estime-t-il, d'une crise actuelle de la doctrine juridique algérienne dont il souligne par ailleurs l'originalité.

Cette étude paraîtra parfois formelle, affectée de quelques longueurs dues aux rappels historiques ou théoriques. La nature de l'exercice impliquait qu'il en soit ainsi.

Claude IMPERIALI.

Kamel (Mahmoud), *L'Arabisme. Fondement socio-politique des relations internationales panarabes*. L'Organisation Egyptienne du Livre, Le Caire, 1977, 397 p.

Il est courant de voir dans l'Islam le ciment de cette communauté qu'on appelle *Umma*. En son sein cependant se singularise le monde arabe généralement considéré comme réunissant la quintessence de ces sentiments unitaires. M. Mahmoud Kamel dans une thèse érudite et originale analyse cet « arabisme » dont il fait le fondement socio-politique des relations internationales panarabes. L'arabisme c'est l'aspiration à l'unité arabe; en droit interne il s'exprime sous la forme d'une référence expresse à la nation arabe dans les constitutions et devient à partir des années 50 « une règle nouvelle de droit public dans l'Orient Arabe » (p. 13); dans l'ordre international, il peut s'analyser comme « une norme régionale de droit international » (p. 20).

Islam et Arabisme sont si étroitement liés que pour conduire sa démonstration l'auteur doit consacrer une première partie de son ouvrage à « la solidarité musulmane, source des relations internationales panarabes ». Ibn Taimiya, Muhammad Ibn Abd ul Wahab, Muhammad Ibn Saud, Muhammad Ibn al Senoussi, Jamal ad-Din al-Afghani, Muhammad Abduh et Abdul Rahman al Kawakibi constituent autant de jalons vers « le califat musulman du xx^e siècle » (p. 71) auquel réfléchissent les penseurs arabes de la première moitié du siècle à la suite du débat lancé par les thèses laïques développées par Ali Abdul Razik.

La seconde partie analyse les réalités concrètes de l'arabisme sous le titre « La solidarité arabe, avant-garde des relations internationales panarabes ». L'aspiration constante de cette solidarité à l'unité est illustrée à travers l'histoire par toutes les tentatives faites par les Etats arabes pour concrétiser des liens affectifs si profondément ressentis (p. 148). Le débat doctrinal entre tenants de liens fédéraux et partisans d'une confédération plus souple (p. 200) n'apporte malheureusement pas au dossier la note originale qu'on est en droit d'attendre d'une tradition de droit public aussi riche; les modèles sont occidentaux, européens, alors que la véritable réponse se trouve peut-être pour ces pays dans le droit public arabo-musulman qui mériterait une relecture, une nouvelle investigation non pas par curiosité historique, mais pour tenter de répondre à des appels tout à fait actuels.

La dernière partie constitue ce qu'on pourrait appeler le droit positif de l'Arabisme et permet ainsi de faire le point sur les réalisations actuelles de l'Unité Arabe; le paysage animé ainsi offert est celui d'un vaste chantier en plein travail et d'une situation très mouvante. Il est impossible encore de déterminer la forme que prendra cette nation en puissance mais déjà si présente sur la scène internationale.

La lecture stimulante de l'ouvrage de M. Kamel, si elle ne nous donne pas la définition précise de l'Arabisme que juristes et politistes attendent, nous apporte cependant la conviction que l'Arabisme est bien en effet l'un des moteurs de cette Unité en devenir et « qu'en cinquante ans il a sans doute réalisé plus que d'autres doctrines en deux siècles » (p. 358).

Maurice FLORY.

« Pour un renouveau des relations entre la France et l'Algérie », *Parole et société*, trim., 85^e année, 1977, 1, n^o spécial, 116 p.

Le dossier que publie la revue *Parole et Société* a été préparé conjointement par la Commission Française Justice et Paix de l'Église Catholique et par la Commission Sociale, Economique et Internationale de la Fédération Protestante de France. Il fait suite au dossier préparé par la seule Commission Justice et Paix et publiée sous sa seule responsabilité: *Pour de nouvelles relations entre la France et l'Algérie*, dans *France-Algérie*, janvier 1974, numéro spécial.

« Le document que l'on présente ici, réalisé en France et en vue surtout d'un public français, insiste naturellement sur les attitudes françaises vis-à-vis de l'Algérie et des Algériens. Un travail analogue, réalisé à partir de l'Algérie, ferait mieux ressortir les attitudes algériennes. Cette mise en lumière de ce qui se passe chez nous ne veut pas être une accusation mais une incitation à la lucidité et à la reconversion des esprits et des cœurs afin de rendre possibles des transformations structurelles qui s'imposent (...). A travers les relations entre la France et l'Algérie, il s'agit du monde » (4-5).

Le premier chapitre, bien documenté, traite, assez rapidement, des « relations économiques franco-algériennes ». Le deuxième chapitre, le plus loing (70 pages sur 116), analyse « la présence algérienne en France », celle de « près d'un million de ressortissants algériens, témoins souvent douloureux de l'histoire commune de deux pays ». Le troisième chapitre, le moins élaboré, est consacré au « dialogue culturel et religieux ». Le tout est suivi de deux annexes: l'une, suggestive, donne la liste de 49 « établissements du secondaire où l'arabe est enseigné »; l'autre, très rapide, est intitulée: « Adresses utiles ».

Pour aider à surmonter la détérioration des relations économiques, le document lance des « jalons pour un nouveau scénario », et ceci sur la base de la notion — féconde, à notre avis — de « contrat de développement ». Dans cette perspective, il propose, non seulement des changements d'attitudes, nécessaires de part et d'autre, mais aussi la mise en place d'une « grande commission » de concertation et de coopération, l'intégration des relations franco-algériennes dans le cadre de la CEE, l'élaboration d'une convention du genre de celle de Lomé, enfin la participation effective de la France et de l'Algérie à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Pour que soit surmonté, en matière d'immigration, le décalage existant entre « les déclarations et dispositions officielles d'une part et la réalité telle qu'elle est vécue par les immigrés d'autre part », le document traite successivement des allocations familiales et du Fonds d'Action Sociale; de la formation professionnelle, de l'éducation et de l'enseignement; enfin, de la sécurité, et de celle-ci avec beaucoup de précision et de pertinence. Quant aux « propositions en ce qui concerne l'immigration algérienne », elles reposent sur le principe de l'égalité de traitement entre étrangers et nationaux, compte tenu des particularités propres aux étrangers. On peut toutefois regretter que ce document, particulièrement bien informé sur « la présence algérienne en France », ne prenne pas de positions nettes sur le problème du retour — ou du non-retour — des immigrés en Algérie: une politique de l'immigration ne peut se dispenser de fixer la durée qu'elle voudrait assigner à la présence des immigrés dans le pays d'accueil.

Pour contribuer à surmonter les difficultés du « dialogue culturel et religieux », le document limite son analyse au domaine de l'enseignement de l'arabe et à celui de l'action culturelle. Il est regrettable que, pour étudier « l'évolution du contexte de la rencontre » et particulièrement ce qui se passe, en la matière, en Algérie même, les auteurs du dossier ne s'en soient pas tenu à leur optique de départ, celle des « attitudes françaises vis-à-vis de l'Algérie et des Algériens »: en exprimant comment les Musulmans et les Chrétiens vivant en Algérie sont vus à partir de la France,

les auteurs seraient restés cohérents avec eux-mêmes; mais, en expliquant aux Musulmans et aux Chrétiens comment ils vivent ensemble en Algérie, les auteurs parlent, abusivement, de l'intérieur d'une situation qui n'est pas la leur.

Tel quel, ce dossier est intéressant. Il présente l'avantage de se vouloir pratique et d'avancer des propositions concrètes de solution aux problèmes soulevés. Il complète heureusement trop de recherches qui, en ce domaine d'actualité, se contentent d'être simplement analytiques, ou encore polémiques.

H. SANSON.

Saïd ('Abd Al-munn 'im) : *Al-huār al-'arabī. Dirāsa lil-mahj al-'ūrūbī izā'al-hūār (Le dialogue euro-arabe : Etude de la conception européenne de ce dialogue). Centre d'Etudes politiques et stratégiques, Al Ahram, Le Caire, 1977, 142 p. (en arabe).*

A notre connaissance ce livre est le second ouvrage consacré au dialogue euro-arabe après celui de M. Dajani (Ahmed) : « Le dialogue euro-arabe » (Le Caire, 1976). Ces deux ouvrages, ajoutés à de nombreux articles, montrent l'importance accordée par les Arabes à ce dialogue. A la différence du livre de M. Dajani, celui-ci est publié en format de poche. Alors que M. Dajani a participé au dialogue, M. Saïd est un chercheur égyptien envoyé en mission par l'Institut d'Etudes politiques et stratégiques à l'Institut John Kennedy, en Hollande, pour y étudier la politique de la CEE envers le monde arabe en général et dans le dialogue euro-arabe en particulier. Cette différence de fonction des auteurs marque considérablement le fond de chacun des deux ouvrages. M. Dajani met l'accent en style diplomatique sur les principes et les « valeurs humaines » du « dialogue de civilisations »; M. Saïd utilise un langage direct pour décrire les positions et attitudes de la CEE envers ce dialogue.

Nous ne nous arrêtons pas longtemps sur la première partie où l'auteur examine la « formation de la CEE et l'organisation interne des différentes institutions de la communauté » qui constitue plus du quart du livre. De cette partie retenons toutefois une observation : depuis peu, le courant nationaliste arabe a trouvé dans la CEE un modèle à imiter pour parvenir à réaliser son unité politique. Aussi de nombreuses études décrivent le fonctionnement de la CEE pour inciter les Arabes à adopter la même voie.

Dans la deuxième partie, l'auteur examine les rapports politiques et économiques de la CEE avec le monde arabe avant la guerre de 1973. Il constate que l'Europe a joué un rôle marginal dans la recherche d'une solution pacifique au conflit israélo-arabe, malgré les initiatives françaises pour encourager la CEE à adopter une position plus concrète. Les causes de cette inefficacité politique de la Communauté résultent, selon M. Saïd, non de son propre désir de ne pas jouer un rôle, mais des circonstances politiques internationales et de l'équilibre des forces entre les deux super-puissances. L'Europe préfère jouer plutôt un rôle économique-commercial en attendant des jours meilleurs pour assumer un rôle politique.

La guerre de 1973 place l'Europe devant certaines évidences : ce conflit constitue une menace à sa sécurité sur ses frontières sud; il a amené les Arabes à utiliser le pétrole comme arme de guerre et les Etats-Unis à se passer de l'accord de la CEE pour fournir des armes à Israël à partir de leurs bases européennes et à amorcer la mobilisation maximum dans leurs bases en Europe. L'auteur expose sans les analyser ces conséquences et ne développe que le deuxième point relatif au pétrole.

Face à ces évidences l'Europe tente de réagir sur quatre plans; au niveau européen, au niveau atlantique, au niveau des pays producteurs de pétrole, enfin au niveau des pays arabes d'où l'amorce du dialogue euro-arabe. On parvient ainsi à la troisième partie du livre que M. Saïd consacre au dialogue à proprement parler. Il examine

en détail les trois difficultés qui ont surgi avant même la première réunion du dialogue : la question de la représentation de l'OLP, les rapports de la CEE avec Israël, les réserves des Etats-Unis. L'auteur donne ensuite une vue d'ensemble des différentes positions des deux parties envers les problèmes politiques et économiques du dialogue. Cet exposé est dense et clair. Il examine enfin les résultats concrets de plusieurs années de dialogue. Sur le plan politique il constate que l'Europe a fait des progrès dans son analyse du conflit israélo-arabe mais qu'elle refuse toujours de reconnaître l'OLP comme le représentant du peuple palestinien. Sur le plan économique M. Saïd constate qu'il n'a eu à ce jour aucun résultat tangible. Les causes en sont que le côté arabe n'a pas pu préciser dès le début ses objectifs, il a été très optimiste mais son euphorie s'est vite dissipée. L'Europe est revenue sur ses positions envers le financement des plans préparatoires des projets. Les rapports particuliers entre certains pays européens et arabes se substituent au dialogue. Les Etats-Unis ont joué un rôle de blocage du dialogue notamment après l'arrivée de M. Valéry Giscard d'Estaing à la présidence. Enfin la division du monde arabe a affaibli la position de la Ligue arabe dans la discussion.

On peut reprocher à M. Saïd de ne pas citer ses sources et d'avoir voulu accumuler de façon trop sommaire un grand nombre d'informations. Ce livre est toutefois un bon ouvrage de vulgarisation, quoique l'auteur consacre peu de place au dialogue euro-arabe à proprement parler.

Mohamed BADR.

Les socialistes et le Tiers-Monde. Eléments pour une politique socialiste des relations avec le Tiers-Monde. Collection Tiers-Monde en bref, Berger Levrault, 1977, 251 p.

Ce premier titre d'une nouvelle collection consacrée au Tiers-Monde mérite de retenir l'attention. S'intéresser à une politique de relations avec le Tiers-Monde est un phénomène rare parmi les partis français en période électorale surtout. Il est intéressant de penser que le Parti Socialiste a eu cette préoccupation, qu'un long débat a été mené au sein d'une Commission « Tiers-Monde » et qu'il en est sorti ce livre rédigé par un « collectif » après approbation du bureau exécutif du P.S.

La conception et le contenu de l'ouvrage montrent que la finalité principale est pédagogique; il s'agit de sensibiliser les militants à un problème dont on leur parle peu. Après une présentation du Tiers-Monde et de sa situation économique, une première partie fait le point sur la coopération française, l'aide multilatérale et les entreprises de la Communauté Economique dans ce domaine. Ensuite vient la critique et l'évaluation des chances d'un nouvel ordre économique. La dernière partie est une tentative de définition d'une politique pour la France.

Le travail est sérieux, bien construit, cohérent. Il est pourtant quelque peu décevant dans la mesure où il se veut militant, engagé, original. En vérité les critiques qu'il contient pour fondées qu'elles soient, sont connues et les perspectives d'avenir, dans leur classicisme, montrent la limite des innovations possibles dans la politique française d'aide et de coopération.

M. FLORY.

III. — SOCIÉTÉS *

1. HISTOIRE

Armées, guerre et politique en Afrique du Nord (XIX^e-XX^e siècles). Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1977, 81 p.

Sous ce titre, très général, figurent trois essais présentés par David Nordman, auteur par ailleurs d'une des contributions. Il indique que les études « sont issues de recherches universitaires isolées, conduites sans préoccupations communes, sans souci préalable d'unité ». Il y a pourtant un fil directeur — les moyens de conquête : l'armée française dans les deux premiers textes; et les formes de réaction : les étudiants dans le dernier — et un lieu unique, l'Algérie.

Dans « A propos de la guerre d'Afrique : insurrection et répression (1845-1847) », Jacques Frémeaux (pp. 11-31) nous décrit cette armée coloniale du temps de Bugeaud. Une armée qui paraît régner en maître sur l'Algérie », forte d'une centaine de milliers d'hommes. Aux prises avec un ennemi non réduit, un pays non encore maîtrisé et une insurrection multiforme à laquelle Abd el-Kader tente de donner une unité. Un corps militaire qui, en s'adaptant aux nécessités du combat (les colonnes mobiles), renforce son efficacité mais finit par se diviser en commandements (cerclés) autonomes voire rivaux, qui en fait un « système qui s'apparente fort à celui qu'entretenaient au Moyen Age, les souverains avec leurs grands vassaux; en Algérie même, les turcs avec les grandes familles locales et, dans une moindre mesure, Abd el-Kader avec ses 'Khalifas' » (p. 14). Un corps où les officiers jouissent d'une liberté d'action, et se préoccupent plus de courir sus à un adversaire souvent insaisissable, de razzier et brûler que d'administrer et d'organiser. C'est le temps des sabreurs du type Yusuf, des coupeurs d'arbres et enfumeurs célèbres, des Saint-Arnaud, des Lamoricière et Bedeau aux carrières rapides, grands destructeurs et gros consommateurs de troupes. Corps archaïque et adapté à la guérilla, sur lequel J.F. fournit de probantes données chiffrées.

L'étude extraite d'un mémoire de maîtrise sur *la conquête de l'Algérie et les débuts de la politique indigène (septembre 1845 - juin 1947)*, a été rédigée à partir d'une consultation attentive des Archives du Ministère de la guerre (H 310, H 311, H 314, H 210, H 113, H 106, etc.) et des Archives Nationales (F 80/463, F 80/539...), pour l'essentiel le seul regret est qu'il ne soit pas fait état ni de consultations effectuées aux Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence, ni d'interprétations plus générales comme celles de Gallissot et Fournier à propos d'Abd el-Kader, ou d'autres auteurs comme Ahmeb Nadir qui aurait permis une meilleure compréhension du rôle complexe des différentes confréries (pp. 16-17).

Daniel Nordman, dans « l'armée d'Algérie et le Maroc : le dynamisme de la conquête (fin du XIX^e siècle - début du XX^e siècle), aborde divers aspects des pressions françaises sur le Maroc avant Algésiras et le protectorat. L'armée d'Afrique qu'il nous décrit n'est plus celle de 1845. La défaite de 1870 en Europe, l'extension du territoire civil après la réduction de l'insurrection de 1871 en Algérie même, la fin du mythe du royaume arabe, ont réduit son rôle et altéré ses pouvoirs. Elle « informe,

(*) Ont participé à cette rubrique : Pierre BELS, Hervé BLEUCHOT, Annette BONN-GUALINO, E. Peter FITZGERALD, Maurice FLORY, Marceau GAST, Ernest GELLNER, Nefissa HAMEL, Jean-Robert HENRY, Guy PERVILLÉ, Larbi TALHA.

exécute, décide », tout à la fois encore mais sur une portion de territoire réduite; pour le reste « elle enregistre un double recul, politique et militaire »... Et la question marocaine, pour l'auteur, est « l'occasion d'une revanche, discrète puis éclatante » (p. 34).

Daniel Nordman nous montre « les chemins de la pénétration », puis « l'offensive ». A partir de 1900, la pression s'opère par le sud. En 1903, Lyautey à la tête de la subdivision d'Aïn Sefra entame des percées vers cet empire dont il deviendra le véritable maître. Droit de suite pratiqué sans que le nom soit prononcé, bombardements, représailles, compagnies sahariennes spécialement équipées et entraînées à cette guerre du désert qui ne s'avoue jamais telle. Et D.N. montre fort bien ce « Lyautey l'Algérien », que l'on a tendance à oublier au profit du Résident Général au Maroc des années ultérieures, et défenseur de l'intégrité territoriale du pays. Un Lyautey préoccupé non de rétablir l'autorité d'un sultan que la France pourrait contrôler ensuite mais de s'appuyer sur « les adversaires du Maghzen [où] se trouvent tous les éléments favorables à l'ordre, à la réussite, à l'accession de notre influence... » (p. 45).

Comme ses prédécesseurs, Guy Pervillé reproduit une partie d'un travail universitaire, mémoire de maîtrise soutenu à Paris I en 1977, sur *Le sentiment national des étudiants algériens de culture française avant la guerre et pendant la guerre d'Algérie*. Nous connaissons déjà l'article publié par lui sur le sujet dans la revue *Relations internationales* (juillet 1975, pp. 171-194). L'étude mérite l'attention. Elle révèle un secteur charnière pour la compréhension du nationalisme (ou des nationalismes) algérien (s). Le mouvement étudiant, et Guy Pervillé le montre fort bien, est d'abord assimilationniste et un de ses leaders se nomme Ferhat Abbas. Après une étape intégrationniste, il finit par briser les miroirs coloniaux, soutenant le nationalisme dès 1945, puis l'action armée après la grève du 19 mai 1956.

Nous suivons « l'engagement » avec la fondation puis l'évolution de l'Union générale des étudiants algériens (UGEMA). Puis apprécions le passage à la clandestinité et au maquis d'une minorité qui n'a guère choisi la voie de la facilité. Certains finiront victimes de la répression française, ou de purges, d'autres vivront mal des relations avec le peuple trop idéalisé pour être compris, d'autres encore finiront leur formation politique en prison. Un noyau rejoindra les instances du FLN de guerre à l'extérieur et deviendront des hommes de gouvernement à l'indépendance. La majorité sur recommandation de l'UGEMA et du FLN on l'oublie trop volontiers, reprit la direction des Facultés dès la rentrée 1957... En principe, l'Université d'Alger était honnie et boudée. En pratique, à la rentrée 1959, le nombre d'étudiants musulmans (814) avait vite rattrapé et dépassé celui établi à la veille de la grève de 1956. Les universités françaises accueillirent en 1959-60 750 étudiants musulmans, et les classes préparatoires aux grandes écoles 480. Les facultés et écoles étrangères, Europe et pays arabes surtout, reçurent d'autres transfuges. Guy Pervillé dresse un premier bilan chiffré. Il permet de faire la part de l'idéologisation *a posteriori*, au service de la glorification nationale unitaire, mais aussi d'apprécier la valeur d'engagements et d'actions au service de la guerre de libération.

Trois essais qui méritaient qu'on les fit connaître et dépasser les cercles étroits. Que l'équipe de l'École Normale Supérieure poursuive dans cette voie. Elle honore la réputation de la rue d'Ulm et la cause de l'historiographie.

M. W.

Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion, n° 4, Tours, Université François-Rabelais, 1977, 170 p.

Saluons ici cette publication de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion qu'anime généreusement Charles-Robert Ageron. Ce fascicule, le quatrième de la série,

prouve que la reproduction de textes dactylographiés peut être claire, aérée, agrémentée de graphiques et de tableaux, ne constituant nullement un handicap pour le lecteur.

Les quelques neuf articles qui composent le numéro ne portent pas tous sur le Maghreb; ce n'est pas l'objet d'étude principal de l'Institut. Mais il faut citer deux contributions de Charles-Robert Ageron lui-même: «De Gaulle et l'Algérie» d'abord, texte d'une conférence qui, en raison du genre même, pourrait ne guère apporter sur un sujet plus souvent évoqué que traité. En réalité Charles-Robert Ageron, après avoir rappelé quelques évidences («parce qu'il ne fut pas un officier colonial, de Gaulle ignora ce que j'appellerai pudiquement le réflexe colonial», p. 148), rappelle que de Gaulle avait démontré une connaissance des réalités algériennes dès 1937, et que sa préscience de l'indépendance algérienne pouvait bien venir de la perception d'une fatalité historique, la décolonisation présentant un caractère quasi inéluctable. Quoiqu'il en soit, dans les célèbres phrases souvent en contradiction les unes avec les autres et selon les interlocuteurs et les publics, l'historien retrouve bien les prémisses d'une politique. Il reste que l'opinion française — dont l'auteur avait déjà suivi l'évolution pendant la guerre d'Algérie à travers la presse dans un essai antérieur — était peut-être plus prête à cette «tragique rupture» avec cette dernière grosse portion de son «Empire» qu'il n'y paraissait alors. Le second texte signé Charles-Robert Ageron, «contribution à l'étude de la propagande allemande au Maghreb pendant la seconde guerre mondiale» (pp. 195-225) ouvre de nouvelles perspectives. Elle réduit aussi quelques idées toutes faites sur un Maghreb totalement conditionné par les services de propagande nazis, ou sur un gouvernement hitlérien faisant de la libération des peuples arabes une composante de sa stratégie ou de sa politique (p. 203). Quant à la germanophilie attribuée un peu vite à certains partis nationalistes maghrébins par un gouvernement français pratiquant généreusement l'amalgame, elle ne se concrétisa jamais en actes.

On citera encore l'étude de J.M. Brabant sur «le discours communiste en Algérie pendant les années 1930», déjà paru dans le numéro spécial de la *Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques* (1977-2, pp. 309-322), consacré à «Forces politiques et mouvement national en Algérie». Un sondage, à travers 7 journaux quotidiens français et par le biais de 10 thèmes, qui a permis à un groupe d'étudiants de l'Institut de traiter de «l'information sur les pays arabo-musulmans dans la presse parisienne» (pp. 75-123). L'étude de C. Longeanie «la politique du «Repli impérial» devant l'opinion parlementaire (1937-1939)» retiendra encore les spécialistes du Maghreb.

Publication modeste, ces *Cahiers* font preuve d'une singulière tenue. Il leur faut poursuivre dans cette voie, gagner un public, étendre leur diffusion.

F. A.

Cagne (Jacques), *La genèse du nationalisme marocain. Contribution à l'histoire de la nation marocaine à l'époque contemporaine (XIX^e siècle - début du XX^e siècle)*. Multigraphie, Thèse Lyon III, 1977, 532 p. et 160 p.

«Il est d'usage de donner comme point de départ au nationalisme marocain l'année 1930, l'année où le latif-ya latif, O Miséricordieux! se fit entendre dans les mosquées des principales villes du Maroc... Or très vite, nous avons constaté que le mouvement déclenché en 1930 ne pouvait s'expliquer vraiment que par des causes bien antérieures, dont quelques-unes s'enracinaient au plus profond de l'histoire marocaine».

Ainsi débute la thèse de J. Cagne qui d'emblée annonce son hypothèse de travail. C'est donc moins le sujet qui est original que la période sur laquelle il porte. L'idée d'associer la volonté d'indépendance et la volonté de réforme sous le signe du natio-

nalisme, fournira les deux parties principales de l'ouvrage, la III^e partie n'étant, sous le titre « de la nation marocaine », qu'une conclusion.

Si ce travail solidement documenté n'apporte pas de révélation au niveau des faits, il en donne une présentation qui permet une réinterprétation très nouvelle de l'histoire du nationalisme et fait surgir des personnalités inconnues ou méconnues, telle celle du Sultan Abd el Aziz que l'on découvre ici sous un jour inattendu. Il montre comment à toutes les époques depuis les Mérinides, le Maroc a réagi en tant que nation aux poussées de l'envahisseur étranger, qu'il soit portugais, espagnol, turc ou français. Les développements sur la résistance des régions sahariennes montrent comment cette nation, habile et courageuse puisqu'elle succombera la dernière, s'est efforcée de défendre ses zones frontières, notamment les plus vulnérables d'entre elles, parce que les plus éloignées et les plus désertiques.

L'étude de la deuxième composante du nationalisme, la volonté de réforme, est l'occasion de découvrir les représentants marocains du courant Salafi : le Sultan Muhammad ibn Abd Allah (1757-1790) et son fils Sliman I^{er} (1792-1823), l'historien Ahmad Ou Nasiri, le cheikh Abu Shu 'Ayb ad Dukkali. Les vecteurs du courant nationaliste sont habilement repérés et décrits : pèlerinage, confrérie, commerce et presse.

Outre le courant Salafi, l'auteur distingue un courant moderniste qu'il étudie selon une toute autre méthode, à travers trois événements jugés significatifs : la réunion de l'Assemblée des Notables par Moulay Abd el Aziz en 1905, la baya de Fès des 4-5 janvier 1908 destinée à Moulay Hafid, enfin quatre projets de constitution, celui d'Abd Allah Ben Said (1901), celui de Ali Ibn Ahmad Znibar rédigé au lendemain de l'Acte d'Algésiras, un projet anonyme de 1907 attribué à un visiteur du Proche Orient, enfin le projet de Constitution d'octobre 1908 publié dans un hebdomadaire tangerois et dû probablement à son rédacteur en chef, le libanais Faraj Namur.

Ce que J. Cagne qualifie de modernisme paraît être un courant d'origine européenne proposant au Maroc le modèle du système parlementaire. Ce courant, qui a existé, ne paraît pourtant pas être celui qui a principalement inspiré les événements retenus. En effet si l'on veut bien prendre en compte la dimension du droit public musulman trop souvent oubliée, ces événements peuvent recevoir une autre interprétation.

Juger le réformisme seulement par rapport au modèle occidental, c'est tomber sous le reproche d'euro-péo-centrisme et oublier l'existence d'une longue et riche tradition arabe à laquelle un désir de modernisation peut — et va en fait — se référer. Pourquoi voir dans l'Assemblée des notables un embryon du système représentatif, dans la bay'a de Fès un contrôle de l'exécutif et dans les projets de constitution une aspiration à la démocratie. Ne s'agit-il pas simplement d'une réflexion sur de très anciennes notions du droit public arabe musulman (Shoura, bay'a, omma) qui relèvent d'une toute autre source de légitimité que celle de nos démocraties occidentales. Vouloir à tout prix les rapprocher de ces dernières n'a pas grand sens, ou alors il importe de préciser très exactement les limites d'un tel rapprochement.

Le même type de remarque doit être faite concernant la nation marocaine. Si son existence solide et ancienne est parfaitement démontrée, il est dangereux de vouloir faire glisser ces certitudes, conformes au droit de la cité musulmane, vers l'idée d'Etat qui, elle, est d'importation romaine, occidentale et qui comme les notions de territoire de frontière et de citoyenneté s'accorde mal avec la omma. En voulant à tout prix situer le début dans le système juridique occidental, comme si c'était le seul concevable, la solidité de la démonstration s'en trouve ébranlée.

S'il n'est pas soutenu que lorsque Abd-el-Kader fait allégeance au Sultan, l'Oranie passe sous la souveraineté du Maroc, pourquoi l'affirmer dans le cas des territoires sahariens, lorsque Ma al Aynin s'adresse au Sultan ? Alors que tout

s'explique dans la mouvance du Dar el Islam, pourquoi vouloir recourir à des notions étrangères de frontières et de souveraineté. Les recherches de l'auteur étaient malheureusement achevées quand la Cour Internationale de Justice a rendu son avis sur le Sahara occidental (16 octobre 1975) et livré à cette occasion une énorme documentation qui vient précisément soulever le problème posé par la coexistence de deux systèmes juridiques jusque dans le domaine des relations internationales; cette affaire montre bien les difficultés que ces deux systèmes éprouvent, en cas de conflit, à trouver un terrain de dialogue et une possibilité d'entente.

Ce débat illustre les exigences de l'approche de l'orientaliste qui doit être historien et linguiste, mais aussi économiste et juriste. Encore faut-il préciser que ce juriste doit être comparatiste ou plutôt — s'il est européen — doit savoir sortir de son propre univers juridique pour pénétrer et comprendre celui, totalement différent, du Dar el Islam. Il n'est sans doute aucun chercheur qui puisse espérer atteindre pleinement une telle multidisciplinarité. Le mérite de J. Cagne est, en tout cas, de permettre à chacun des spécialistes des disciplines concernées de trouver dans son travail matière à réflexion et à enrichissement.

M. FLORY.

Laroui (Abdallah), *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Paris, Maspéro, 1977.

Détourné d'une étude du nationalisme marocain par des obstacles qui, selon lui, le rendent pour le moment insaisissable, Abdallah Laroui doit remonter le temps pour prendre le phénomène à sa source; et le politologue doit se faire l'historien que, dit-il, n'aurait pas désavoué Croce.

Ces « Origines », bien au-delà d'une chronologie des enchaînements de causes et d'effets, recherchent un réseau de filiations. Aussi, tout en se défendant de tenter une théorie du nationalisme, c'est de l'efficience d'une méthode que Laroui entreprend de nous faire la brillante démonstration. Il s'agit de saisir le passé enclos dans la période 1830-1912, la matrice où s'élabore un présent qui lui doit ses traits propres. Il ne suffit donc pas d'opposer tradition à modernité, mais d'en suivre les mouvements dialectiques dans la genèse d'une structure seule possible, et à son tour porteuse d'un avenir qu'elle détermine.

Le moule primitif est constitué par un Maroc précolonial érigé en modèle idéal, mécanisme ou plutôt organisme dont la logique interne met déjà en évidence la logique de la crise provoquée dans le système par l'intervention européenne. Deux parties : le système marocain, le système en crise.

Le système marocain n'est ni poussière de groupes autonomes entrechoqués en un statisme perpétuel, ni ordonnancement pyramidal d'autorités procédant d'un centre; ni société sans Etat, ni Etat moderne, il se situe à mi-chemin entre l'anarchie et la société animée de raison hégélienne, dans cette zone moyenne où G. Balandier entrevoyait ce qu'on peut appeler l'Etat traditionnel.

Le Makhzen est au centre dans la mesure où il choisit et exécute. Toutefois, sans refléter l'ensemble du corps social, il coexiste avec de puissants pouvoirs locaux avec lesquels il entretient un jeu d'oppositions et transactions qui témoigne seulement de l'existence d'un organisme marocain. Les formes d'organisation que sont le clan, la zaouïa, le Makhzen lui-même ont toutes vocation totalisante, mais aucune d'elle ne peut fonder un ordre hiérarchique. L'ensemble urbain est trop peu développé pour jouer ce rôle.

Le sultan, à la fois *sharif*, *imam*, chef d'armée, administrateur et maître, réunit en lui les aspects différents d'une autorité propre à chaque groupe social. Mais sa

place dans le système, la légitimité qui fonde le pouvoir sultanien, comme la fonction de chacun des groupes sociaux, ne prennent leur sens et leur valeur que dans l'harmonie réglée par la *baya*.

La *baya*, par référence à l'investiture prophétique, est bien recréation d'un modèle originaire d'autorité suprême; mais cette référence qui sanctifie le pouvoir ne lui prête aucune force et ne crée pas de pyramide de délégations d'autorité ou d'allégeance. La *baya* est enfin de compte et avant tout un contrat qui lie le sultan à chaque groupe particulier de la nation marocaine.

Le contrat n'est cependant pas, comme il faut s'y attendre, un pacte social liant des sujets de droit doués d'une volonté autonome et susceptibles de créer des règles et des institutions nouvelles. La *baya* fonde seulement une communauté dans le cadre préexistant de la tradition et de la règle transcendante du *shar*.

Par conséquent, on chercherait en vain dans ce système un principe hiérarchique. Toutes ses articulations sont de nature contractuelle, comme dans la société féodale; mais la seule hiérarchie est celle qui soumet à la norme suprême du *shar* l'ensemble du système politico-social.

La prééminence du clerc qui en découle ne fait pas tant de lui un gouvernant qu'un juge. Sa fonction de dire la Loi et de contrôler l'orthodoxie à laquelle se trouve soumise la société toute entière, le constitue gardien d'un ordre immuable et le place pour ainsi dire hors jeu.

Quand vient le moment de réagir à la pression étrangère, le système suit alors une destinée propre à sa nature profonde. Le pouvoir sultanien, clef de voûte d'un édifice faiblement intégré, subit le premier les atteintes de l'agression coloniale. Porté logiquement à la réforme, il voit finalement sa légitimité se dissoudre autant dans son incapacité à contenir l'agression, que dans ses tentatives pour la repousser efficacement en se réformant. Rien ne permet l'avènement du despote éclairé.

La *baya* éclatant littéralement, les forces sociales, qu'aucun ordre commun ne peut rassembler durablement, ripostent en ordre dispersé: Sultan et Makhzen en essayant une réforme de l'armée, des services publics, et donc de l'impôt qui s'avère impossible; les zaouias-principautés, d'abord dans un militantisme qui s'efface en s'alignant sur le groupe précédent; les tribus dans la lutte « sans phrases ».

Le protectorat s'installe sur ces forces dispersées en traitant séparément avec chacune, donnant à l'ordre français un visage tout proche de celui qu'il remplace. Et deux groupes restent hors jeu, ceux que le sultanat réformateur s'était aliéné: les oulémas contestataires réfugiés dans un ordre intemporel et idéal, et les chefs de *jihād*.

Réaction multiforme à l'étranger, individualisation des forces sociales, renforcement des valeurs traditionnelles, déterminent à leur tour le cadre de la conscience nationale marocaine.

Grâce à Laroui, l'analyse structurelle échappe aux lourdeurs du dogmatisme et à la simplification des « vulgates ». Elle reste toute proche d'une réalité restituée dans toute sa complexité, ses chatoiements (c'est un mot qui revient souvent), et rendue d'autant plus vivante que plus intelligible. C'est sans doute que cette démarche utilise les instruments d'une anthropologie structuraliste pour les faire servir à la science du devenir historique. Appliquée à la connaissance des sociétés colonisées, elle se rapproche d'une voie tracée par Barrington Moore dans l'étude des sociétés industrialisées.

Ici et là cependant les systèmes culturels surgissent dans ce qu'ils ont de relativement irréductible à l'analyse objective. Ainsi des oulémas, réfugiés dans le rêve d'une normalité intemporelle et désincarnée, quittant le terrain de la lutte politique et fondant les bases du salafisme, aux sources duquel se retrouve le nationalisme marocain.

L'idéologie tout entière, du moins celle qui se rattache à la Tradition, nous demeure

étrangère. C'est peut-être cette étrangeté qui fait dire à Laroui qu'il a « appris à porter un regard critique sur son environnement social et culturel, passé et présent ».

Pierre BELS.

Rey-Goldzeiguer (Annie), *Le Royaume Arabe. La politique algérienne de Napoléon III, 1861-1870*. Alger, Société Nationale d'Édition et de Diffusion, 1977, 814 p.

Si étrange que cela puisse paraître aujourd'hui, il n'y a pas si longtemps Napoléon III avait mauvaise réputation auprès des historiens de l'Algérie française. Pour eux, il était l'homme qui avait tenté d'enfermer les « indigènes » dans une société traditionnelle, rétrograde et féodale, en les écartant des voies du progrès empruntées par les colons; celui qui avait rêvé à de bizarres « royaumes arabes », le souverain qui avait « imaginé » comme disait naguère Augustin Bernard, « une nationalité arabe qui n'existait pas et n'a jamais existé... » (1). Ces temps-là sont révolus, et des historiens comme C.A. Julien et C.R. Ageron ont déjà montré combien la politique algérienne de l'empereur fut libérale à l'égard de ses « sujets arabes ». Annie Rey-Goldzeiguer continue dans cette voie de réhabilitation historique de Napoléon III, mais le gros livre qu'elle nous présente témoigne d'ambitions bien plus vastes. Suivre les péripéties de la politique dite du royaume arabe et l'éclaircir d'abord. Mais également décrire et analyser comment une société traditionnelle aux prises avec une agression coloniale accentuée, a réagi, a résisté et finalement s'est effondrée. C'est dire qu'en dépit du cadre chronologique restreint l'auteur s'est donnée une tâche de taille.

Son récit se divise en trois grandes parties. Après une courte introduction consacrée aux moyens de domination déjà institutionnalisés dans la colonie, elle commence par brosser un tableau des forces politiques en présence. Par le biais de croquis de quelques cas individuels (il n'y a pas d'analyse quantitative de la population européenne), elle donne une description du « monde des colons », monde hétérogène mais uni dans sa seule volonté de se trouver maître de l'Algérie. L'auteur peint les attitudes de ce petit monde, son idéologie-slogan (« le progrès », « la fusion des races », « le droit commun ») qui se réduit en réalité au désir de voir la fin de l'administration militaire et l'accès aux terres indigènes. Elle décrit ensuite les deux fers de lance de l'offensive coloniale à venir; l'administration civile et la presse. Plus ou moins opposés aux colons se trouvent les différents « clans » militaires, divisés eux-mêmes à propos de la politique indigène et loin d'être tous « arabophiles ». Puis, il y a l'empereur, qui connaît peu l'Algérie (comme la plupart des métropolitains) mais qui éprouve sincèrement le désir et le besoin d'en savoir davantage. Annie Rey-Goldzeiguer suit l'évolution de la pensée de Napoléon III pendant qu'il subit l'influence de ceux qui prônent une politique de justice pour les Algériens (le colonel Lapasset, Urbain et même le général Yusuf). C'est ici qu'elle nous présente son héros, Frédéric Lacroix, ancien préfet d'Alger, dont la plume et l'énergie font de lui le chef de file de ceux qui prétendent que le peuple colonisé a aussi ses droits.

Ensuite, ces forces se livrent bataille et ce n'est pas par hasard que la lutte commence autour de la question de la terre que l'auteur considère comme « le nœud de l'histoire algérienne ». Le coup porté par l'empereur à la politique de cantonnement est suivi, on le sait, par le célèbre sénatus-consulte de 1863 sur la propriété indigène. Annie Rey-Goldzeiguer juge les bonnes intentions de cette mesure sérieusement compromises par la prévision d'individualisation de la propriété, d'abord dans les douars, ensuite parmi les familles. Pour elle, seuls Urbain et Lacroix ont vraiment

(1) BERNARD (Augustin), « L'administration de l'Algérie », in *Bulletin du Comité de l'Afrique française, Renseignements Coloniaux*, avril 1929, p. 236.

saisi les dangers futurs : l'atteinte portée à une agriculture basée sur l'indivision et, par conséquent, aux structures sociales traditionnelles.

Mais la politique du royaume arabe à peine entamée, un premier tournant s'amorce. Le « bénédictin de la rue Boileau » meurt en octobre 1863 et cette disparition prématurée de Lacroix enlève au « clan arabophile » une force motrice irremplaçable. Bientôt, la révolte des Ouled Sidi Cheikh (dont elle fait l'analyse détaillée) va compromettre les militaires arabophiles (Lapasset, Desvaux). Face aux soulèvements, les procédés répressifs révèlent que les réactions des militaires primaient toujours sur celles des administrateurs (2). Annie Rey-Goldzeiguer nous présente donc un camp libéral en plein désarroi au moment même de sa victoire : « le travail d'élaboration d'une équipe cohérente, compétente et désintéressée fait défaut, au moment de l'exécution » (p. 331). A son avis le parti arabophile restera désormais sans chef jusqu'au moment de la lettre de Napoléon III à Mac Mahon (1865), lorsque « l'empereur prend à sa charge la politique menée jadis par Frédéric Lacroix... » (p. 388). Mais lui non plus ne saura pas rétablir l'unité au sein du clan arabophile. (D'ailleurs on doit se demander si une telle unité a vraiment existé vu les rivalités et les conflits internes).

Ainsi, malgré les apparences, ni le décret du 7 juillet 1864 (la subordination de l'administration civile aux généraux) ni le remaniement du personnel n'ont fourni à Napoléon III une équipe capable ou même disposée à mettre en œuvre sa politique (c'est le cas notamment de Mac Mahon). « Si le souverain a conçu un système et un plan de gouvernement, il s'avère incapable d'imposer ses hommes » (p. 358). Au « royaume arabe » de 1861 s'ajoutent en 1865 le « camp armé » et la « colonie française ». Et malgré les critiques acerbes de cette lettre de 1865, les mesures pratiques proposées par l'empereur restent modérées. C'est à la fois un glissement de Napoléon III vers le vieux rêve d'une assimilation éventuelle et sa reconnaissance de la complexité du problème algérien. Fatigué, l'empereur cherche le compromis : « ...il a dû composer... il n'a pas su trancher. Il n'est plus l'homme du 2 décembre... (il) n'a plus le courage ni les moyens d'imposer par la force ses propres conceptions » (p. 391).

La troisième partie du livre nous montre le contraste entre le sort des deux sociétés ennemies à la fin du Second Empire : la société coloniste au seuil de sa victoire politique et économique... et la société indigène traditionnelle assaillie de tous les côtés. L'auteur décrit comment l'application décevante du sénatus-consulte commençait à ébranler la solidarité tribale (3). Le désarroi du monde rural se traduit bientôt en une

(2) L'auteur dépeint un colonel LAPASSET, qui se débarrasse en quelque sorte de ses illusions à cause de cette révolte; « le terrain est miné presque partout »; au sein des tribus on trouve au mieux « l'indifférence, le plus souvent la haine pour notre cause » (lettre au général FLEURY). Il est vrai que LAPASSET serait alors devenu partisan de la manière forte, mais doit-on y voir une conversion ? Deux thèmes ne ressortent-ils pas de la brochure du capitaine LAPASSET datant de 1850 : la nécessité d'une politique de force et l'erreur de croire à une soumission plus que temporaire des Algériens ? (*Aperçu sur l'organisation des indigènes dans les territoires civils*, Alger, 1850).

(3) L'auteur fait des sondages pour montrer comment les agents du Domaine ont fait campagne pour lutter contre l'esprit du sénatus-consulte et mettre la main sur les terres indigènes. Bien sûr, on ne peut lui reprocher de s'être arrêtée là : le sénatus-consulte, c'est le travail de toute une vie. Pourtant si elle cite la thèse d'Alain SAINTE-MARIE sur l'application du sénatus-consulte dans l'Algérois, il me semble qu'elle ne tire pas assez parti de ses conclusions (Voir les articles de SAINTE-MARIE dans la *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 9, 1971, et dans *Etudes rurales*, n° 57, 1975). Et puisqu'on est dans les détails, signalons également son interprétation de la réorganisation administrative en territoire militaire de 1868. Elle voit dans les institutions « municipales » (communes mixtes et subdivisionnaires) un autre exemple de pénétration coloniale, car en « communalisant » la tribu elles lui enlevaient son autonomie administrative (pp. 496-97). Or, d'abord, quand elle parle d'un « administrateur européen », elle semble confondre le fonctionnement des communes mixtes en 1868 avec celui intervenu avec l'arrêté du 24 décembre 1875. Plus important, elle cherche peut-être un peu trop loin les mobiles qui ont amené l'armée à étendre le modèle communal. Mesure de détribalisation, d'accord. Mais n'est-il pas aussi possible de considérer cette « communalisation » comme une tentative de doter les douars

résistance qui prend surtout la forme d'incendies volontaires (4). Suivent les « épreuves naturelles » qui engendrent la grande crise de subsistances de 1867-69. Le terrible cycle disette-famine-migrations-épidémies est peint avec une force extraordinaire. Ce sont là à mon sens les plus belles pages du livre. Tout en admettant que les chiffres officiels font défaut, Annie Rey-Goldzeiguer affirme que pas moins d'un Algérien sur cinq mourut pendant cette crise. Son estimation globale est appuyée par des études régionales, et le bilan qu'elle nous fournit est tragique : forte mortalité, en effet, mais également désagrégation des structures traditionnelles, déracinement causé par le vagabondage, destruction du khammèsat et effondrement de la solidarité tribale. « Un peuple atomisé, une société réduite en poussière, une morale à la dérive... Tel apparaîtrait en 1870 le monde indigène qui a perdu sa substance et sa raison de vivre. L'empereur des Arabes n'a pas su protéger son peuple de la destruction » (p. 510).

En face, la société coloniste qui s'affirme sur le plan économique (commercialisation de l'économie, injection du grand capital), et qui passe à l'offensive politique. L'auteur démontre bien comment les colons se sont servis des commissions gouvernementales (enquête Le Hon, commission Randon-Béhic) pour influencer le milieu politique en France. Si elle n'est pas encore gagnée, leur victoire s'annonce nettement en mars 1870 lorsque le Corps Législatif bascule d'un seul coup dans le camp colon en votant pour « l'avènement du régime civil ». « Le Waterloo du royaume arabe » triomphe l'*Echo d'Oran*.

Comment expliquer la faillite de la politique libérale de Napoléon III ? Pour Annie Rey-Goldzeiguer il s'agit d'abord de l'échec d'un homme. Selon elle l'empereur a su y voir clair, il a su formuler une politique révolutionnaire — mais il n'a pas su trouver ou imposer un personnel révolutionnaire capable de réaliser sa politique. En même temps, l'empereur « a été victime du système ». L'Algérie faisait partie intégrante du capitalisme français au moment de son essor, et quel souverain pouvait lutter avec succès contre les représentants politiques d'un système économique en pleine installation ? L'empereur a pressenti la « fragilité coloniale » mais tant pis ; pour les hommes de son temps, pour la croissance capitaliste, la colonisation s'imposait. Et alors la comparaison avec de Gaulle, sous-jacente partout dans le livre, est fort joliment faite : « A un siècle de distance, les idées (de Napoléon III) à peine modifiées, ont permis à un chef d'État de passer pour un génie politique et de faire basculer la France dans la décolonisation. Les hommes n'avaient pas changé de mentalité, les dirigeants coloniaux réagissaient comme Pélissier et Mac-Mahon... Mais le système s'était usé, l'évolution mondiale l'avait condamné. Napoléon III a eu le tort d'avoir raison un siècle trop tôt » (p. 684).

La thèse d'Annie Rey-Goldzeiguer est basée sur un travail d'archives poussé (5) et une connaissance de la littérature polémique (brochures, journaux) que j'estime

d'une institution capable de défendre leurs intérêts collectifs ? N'est-il pas possible de voir dans la « communalisation » de 1868 « non une contrainte assimilatrice, mais une œuvre d'éducation, tâche évidemment de longue haleine », comme dit Ch. R. AGERON (*Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*). Paris, PUF, 1968, vol. I, p. 143). Par la suite, l'évolution des rapports de force n'a pas permis aux djemâas des douars de jouer ce rôle de façon efficace, autant qu'on le sache. Devrait-on pour cela condamner la tentative ?

(4) Dans sa description de cette forme de résistance, Annie REY-GOLDZEIGUER admet en passant qu'il existe un problème de cause et d'effet. Dans la plupart des cas, ces incendies avaient lieu sur les terres appartenant aux tribus qui n'avaient pas encore été « sénatus-consultées ». Son explication et que les incendies furent l'œuvre des tribus avoisinantes « traumatisées par l'exemple ». L'on se demande toutefois pourquoi, dans ce cas, les tribus déjà sénatus-consultées n'avaient pas été assez « traumatisées » pour appliquer elles-mêmes cette politique de terre brûlée. C'est une question à revoir.

(5) Les sources principales se trouvent dans les séries F⁸⁰, EE, H et X (la dernière comprenant la correspondance URBAIN-LACROIX) des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence) et la série H du Service Historique de l'Armée (Vincennes). En s'efforçant d'éclaircir le rôle des khouans dans les révoltes de 1864-66 l'auteur a cherché en vain des archives privées des zaouias. Elle déplore le fait que ces archives « ... sont actuellement l'objet de

inégalée. Elle est la première historienne qui a eu la patience de reconstruire, dans le détail, les rivalités personnelles et politiques qui ont joué dans le débat sur l'Algérie pendant le Second Empire. La façon dont elle analyse le langage emprunté par les porte-parole des colons est admirable. Elle éprouve, bien sûr, beaucoup plus de sympathie pour les écrits des « arabophiles » et l'on se demande parfois si cela, ajouté à l'importance archivale des papiers laissés par Lacroix et Urbain, ne l'a pas entraînée à exagérer la cohérence de « l'équipe » de la politique du royaume arabe. Et si son usage des données statistiques n'est pas toujours convaincant (e.g. p. 470), on doit admettre que les chiffres officiels de cette époque laissent beaucoup à désirer. Un autre problème résulte de l'organisation du livre. Dans les premières deux cents pages l'auteur aborde son sujet de façon plus analytique que chronologique. En conséquence, l'évolution de la situation en Algérie entre 1860 et 1863 est suivie de plusieurs points de vue, un procédé qui a évidemment des avantages mais qui peut aussi présenter des inconvénients lorsqu'il n'y a pas un contrôle très serré des différentes parties du récit. On trouve ici un peu trop d'incidents répétés ou de citations reproduites plusieurs fois. Ce n'est pas grave mais cela pourrait prêter à confusion. C'est sans doute le résultat du fait que *le Royaume Arabe* ne représente qu'une partie de sa thèse originale et qu'il y a eu des remaniements qui s'imposaient. Et si les nombreuses illustrations seront sûrement appréciées — c'était là une heureuse initiative — on ne peut que regretter la rareté des cartes qui rend la description des révoltes plus difficile à suivre. Quant à la « présentation », c'est certainement l'abondance des fautes de frappe que l'on ne peut s'empêcher de noter. Celles-ci sont parfois amusantes, comme la « ligne téléphonique » prévue pour 1869 (p. 585) ou le comportement peu moral des Français dans la colonie : « Pourcentage de naissances illégitimes en 1867... 149 % » (p. 555). Mais il y en a un peu trop, ce qui est dommage.

Ce sont là des critiques d'une importance mineure. Par contre, il y a deux questions plus significatives qui je crois méritent d'être soulevées. D'abord, tout en acceptant que les événements de 1867 à 1871 ont porté un rude coup aux sociétés traditionnelles en Algérie, l'on peut se demander si les structures du passé ont disparu si rapidement et si complètement. Annie Rey-Goldzeiguer voit dans la crise de 1867-69 « la véritable césure dans l'histoire économique de l'Algérie ». Pourquoi ? Parce que « ... elle élimine impitoyablement toutes les formes archaïques subsistantes ou tout au moins ne les laisse végéter que dans les contrées les plus reculées...; elle crée enfin des conditions nouvelles qui, à long et court terme, engagent le monde indigène dans la voie de l'exploitation coloniale » (p. 474). En gros, son argument est que le naufrage de l'économie indigène a détruit une fois pour toutes la possibilité d'une existence économique hors du circuit de l'économie coloniale. A coups de mécanismes de marché et de commerce, d'un système monétaire et bancaire, de régimes de propriété et de salariat, un nouveau système s'installe sur les décombres de l'ancien. C'est donc un capitalisme colonial en plein essor qui imposera sa domination sur la vie des Algériens.

L'argument semble convaincant. Pourtant l'on se demande si la rupture économique de 1867-69 fut si totale. Annie Rey-Goldzeiguer nous présente un peuple algérien qui, privé de ses terres et de ses rapports sociaux traditionnels, n'avait d'autre choix que celui de mourir ou de se soumettre à l'exploitation capitaliste. Pourtant, n'a-t-on pas constaté que l'un des grands problèmes de l'Algérie coloniale était précisément la

ventes à des riches collectionneurs et (qu') une richesse certaine se disperse à tout jamais et rend de plus en plus incertain une véritable étude sur le rôle joué par les *khouans* dans l'histoire algérienne » (p. 721). Sans nier le bien-fondé de ce problème, signalons à toutes fins utiles que M. Bou ^{ABDALLI} du ministère des Affaires religieuses de la République Algérienne travaille actuellement sur cette question. Il s'efforce de collectionner de tels documents et de localiser les zaouias où il existe toujours des archives importantes. (Je dois ce renseignement au professeur Jamil M. ABU-NASR, qui a eu l'obligeance de me le communiquer en janvier 1979).

faiblesse du capitalisme colonial ? Quatre-vingts ans après cette « véritable césure », ne se trouve-t-on pas devant une situation de *dual economy*, avec d'une part un secteur européen doté de moyens de production modernes et d'autre part un secteur indigène toujours caractérisé par une économie de subsistance dans toutes ses formes (6) ? La destruction de l'équilibre de l'économie traditionnelle et la dépossession foncière ont bel et bien abouti à la paupérisation des masses algériennes. Mais le vrai drame ne fut-il pas le fait que l'économie coloniale n'a pas su prendre le relais, qu'elle n'a réussi qu'à développer le sous-développement ? La question est loin d'être résolue, mais on peut suggérer que l'emprise du capitalisme fut limitée en Algérie, du moins dans la mesure où beaucoup d'Algériens restaient en marge d'une exploitation capitaliste du type moderne.

Un autre problème est plus malaisé à cerner peut-être, et le relever ne va pas sans risque tant il risque d'être mal interprété. Il s'agit de ce que l'on peut appeler le « ton » de l'étude. Annie Rey-Goldzeiguer est une historienne engagée. Elle croit, et elle a raison, que l'historien d'une situation coloniale doit avoir pour son sujet une « sympathie profonde sans laquelle le tableau le plus exact reste sans vie... ». Et aucun lecteur du *Royaume Arabe* ne pourrait dire que l'auteur n'a pas su trouver cette sympathie pour le peuple algérien pris en tenailles par un système colonial triomphant. Mais la question n'est pas là ; ou, plutôt, elle apparaît comme la contrepartie de cette « sympathie profonde » : une aversion également profonde que l'auteur porte au colonialisme. A. R.-G. est visiblement agacée par sa rhétorique humanitaire creuse, son décor progressiste et civilisateur, son hypocrisie tous azimuts. Cela se perçoit non seulement à la fin, dans les conclusions globales, mais aussi à chaque étape de l'étude, lorsqu'elle porte des jugements sur les hommes et leurs mobiles. Or, Annie Rey-Goldzeiguer a fouillé assez de dossiers pour ne pas avoir peur de passer au crible le personnel colonial — et elle ne ménage pas ses mots (7). Ces portraits peu flatteurs sont mordants. Certes, ils nous changent, Dieu merci, des formules anodines et jugements balancés, chers aux historiens anglo-saxons. Toutefois, ce ton engagé risque parfois de passer pour exagéré. Le lecteur en arrive à se demander comment le gouvernement français a su rassembler une pareille bande d'incompétents pour les mettre ensuite aux postes-clés du système colonial. En somme, le lecteur pourrait avoir l'impression d'avoir assisté à une espèce de western, où de nombreux méchants ont abattu une poignée de bons, où les talents et l'énergie presque surhumaine de ceux-ci (voir la description de F. Lacroix, p. 146) n'ont pas eu raison des brigues et des haines de ceux-là.

A mon avis, deux remarques s'imposent. Annie Rey-Goldzeiguer a suffisamment démontré que l'histoire de l'Algérie pendant cette période charnière fut un véritable drame. Mais en caricaturant en quelque sorte certains acteurs principaux, en donnant à son récit l'aspect d'une lutte entre le bien et le mal, elle recourt à un manichéisme qui ne peut que nuire à son interprétation. Et puisque, tout comme l'empereur, ces hommes furent de leur temps, pourquoi s'acharner contre eux ? Pourquoi ne pas les montrer comme prisonniers — fût-ce des prisonniers très fortunés — d'une situation coloniale qui a su tromper ou détourner les bonnes volontés aussi bien qu'aiguïser les

(6) Voir SMITH (Tony), « Muslim impoverishment in colonial Algeria », in *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n° 17, 1974, pp. 139-62 ; et ARON (Robert) et collaborateurs, *Les origines de la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 1962, 3^e partie.

(7) PÉLISSIER, « sénile mégalomane » ; MAC-MAHON, « courtisan de grande classe » ; le docteur Warnier, « coryphée des colons » à « l'esprit fumeux » à qui « l'orgueil refoulé » a enlevé sa sympathie d'autrefois pour le peuple algérien. Même ceux qui, pour un certain temps au moins, faisaient partie du camp arabophile, ne sont pas épargnés. Il y a RANDON, « nanti timoré qui voit dans le courage et l'intelligence d'autrui un défi irritant » (contraste avec URBAIN, « l'autrui »), et YUSUF, trop girouette, « ce favori formé à l'école beylical (sic), cet ambitieux à peine assagi par l'âge ». De véritables foudres sont réservées pour la disgracieuse personne de MERCIER-LACOMBE, directeur-général des affaires civiles — un sot, un prétentieux, que « l'incompétence [le] rend vite ridicule ».

appétits des mauvaises ? (Justement c'est de cette façon qu'elle voit le préfet d'Oran, Charles Brosselard, « contaminé, sans le vouloir, par le milieu colon » (p. 336)). Les erreurs et les illusions, n'ont-elles pas aussi une place dans l'histoire coloniale ?

L'ensemble du travail d'Annie Rey-Goldzeiguer ne saurait être mis en question par ces quelques remarques. Il convient de souligner avant tout l'énorme *utilité* de son livre, qui éclaire beaucoup de points et soulève un grand nombre de questions importantes. L'auteur n'a pas son égal pour dépeindre les coulisses de la politique coloniale, ni pour faire apprécier la sévérité de la crise à la fin du Second Empire. En outre, le livre apportera une aide importante aux futurs chercheurs : une dizaine de pages avec description des archives, une liste des journaux et revues consultés ainsi qu'une longue bibliographie. Signalons tout particulièrement l'« index biographique » qui contient des notices biographiques, dont certaines très détaillées, de 269 personnalités françaises et algériennes qui ont joué un rôle dans le grand débat sur l'Algérie pendant le Second Empire (8). Bref, *le Royaume Arabe* constitue un ouvrage de base et de référence indispensable à tout historien de l'Algérie. A ce propos il est plutôt ironique de rappeler qu'au début de son livre Annie Rey-Goldzeiguer s'excuse auprès de ses lecteurs d'avoir restreint son étude à « un pays fort connu ». C'est une des qualités du *Royaume Arabe* de montrer que, là au moins, son auteur avait tort.

E. Peter FITZGERALD.

Horne (Alistair), *A Savage war of peace*, London, Macmillan, 1977, 604 p., index.

Ce gros livre, au titre difficilement traduisible (il renvoie au poème de Kipling : « le fardeau de l'Homme Blanc »), est une nouvelle contribution à l'historiographie anglo-saxonne de la guerre d'Algérie, dont l'abondance et la qualité ne se sont pas démenties depuis 1962. Historiographie « neutre », dans la mesure du possible, au moins par la nationalité des auteurs : le fait que leurs gouvernements, bien que concernés, n'aient pas été directement impliqués dans ce conflit, les aide à le considérer avec un certain recul historique. Quelles que soient leurs sympathies, ils sont davantage portés à expliquer les comportements qu'à dénoncer des coupables, contrairement à leurs homologues français, et algériens. Faut-il pour autant conclure, avec l'un de nos anciens premiers ministres, que « seul un Anglais » pouvait écrire dès maintenant une histoire « vraiment objective » de cette guerre ?

Le projet de l'auteur est plus modeste. Il est pleinement conscient des difficultés, documentaires et passionnelles, qui entravent l'étude historique d'événements à peine refroidis, même par un étranger. Mais il s'autorise de l'exemple de Thiers, lequel écrivait en 1838, dans la préface à son *Histoire de la Révolution française* : « le moment où les acteurs sont près d'expirer est peut-être le plus convenable pour écrire l'histoire ; on peut recueillir leur témoignage sans partager toutes leurs passions... ».

Alistair Horne pratique en effet l'impartialité méthodique nécessaire à l'historien. Son étude repose sur une bibliographie équilibrée, rassemblant des titres en majorité français (de toutes les tendances), et anglo-saxons, voire allemands. Il déplore l'extrême rareté des sources algériennes, qui risque de fausser la perspective. Le recours systématique à des interviews d'acteurs et de témoins pris dans les deux camps lui permet de pallier cet inconvénient, en apportant des éléments parfois inédits, toujours éclairants. Sur tous les points controversés, l'auteur expose les thèses en présence, et les commente avec prudence et bon sens. Il s'efforce avec succès de comprendre le point de vue et les raisons d'agir de tous les protagonistes, et d'expliquer quels enchaîne-

(8) C'est peut être sa profonde antipathie pour MERCIER-LACOMBE qui a amené l'auteur à le mettre dans sa tombe aussi vite que possible. Or, autant que je sache, il est mort en octobre 1875 et non pas en juillet 1872 (p. 774).

ments inexorables d'actions et de réactions réciproques ont conduit les uns et les autres à s'enfoncer de plus en plus dans l'horreur de cette « guerre sauvage ».

Mais l'impartialité n'est pas le détachement. Il n'est pas difficile de reconnaître la sympathie d'Alistair Horne pour la France, dont la situation de l'époque lui rappelle celle de son propre pays aujourd'hui, confronté à l'épineux problème nord-irlandais et au terrorisme qu'il a engendré. S'il approuve la position de la majorité métropolitaine qui a ratifié avec gratitude la politique de dégageant voulue par le général de Gaulle (1), cependant les partisans minoritaires de l'Algérie française ne peuvent lui reprocher d'être resté insensible au destin tragique des « centurions » saturés de défaites, des « harkis » victimes de leur confiance en la parole donnée, et des « pieds-noirs » (2) chassés de leur pays natal. Il estime l'intégrité morale des Français qui, par fidélité aux valeurs de leur patrie ont dénoncé les procédés indignes employés en son nom, certains allant jusqu'à rejoindre le camp adverse. Mais, tout en comprenant les raisons de l'insurrection algérienne, et en respectant le courage, l'énergie et la persévérance dont on fait preuve ses combattants, l'auteur ne saurait approuver, en tant qu'homme, tous les moyens auxquels ils ont eu recours, sans pouvoir davantage les condamner en tant qu'historien. Il ne peut que constater, comme l'effet d'une loi inéluctable, le triomphe des révolutionnaires sur les conciliateurs, qui rend aujourd'hui particulièrement malaisée la compréhension entre les anciennes puissances coloniales et les Etats les plus militants du Tiers Monde.

C'est dire que ce livre ne prétend pas tenir la gageure de présenter une version purement historique de ces « événements » d'intérêt toujours actuel. L'achèvement de la « décolonisation », les aléas du « dialogue nord-sud », et le « défi terroriste » sont plus que jamais à la une des journaux. L'ouvrage d'Alistair Horne, destiné au grand public, mérite d'être lu par un maximum de lecteurs. Seuls les spécialistes pourront lui reprocher quelques erreurs (3), qui ne font que signaler la rapidité avec laquelle il a mené son enquête, et pourraient être aisément corrigées dans une nouvelle édition. Ils regretteront aussi que le système de référence adopté ne permette pas de situer exactement la provenance de chaque fait rapporté, mais apprécieront la richesse de

(1) Alistair HORNE montre fort bien que DE GAULLE a fait la paix, non pas aux conditions qu'il jugeait indispensables pour sauvegarder l'honneur et les intérêts de la France, mais à celles que lui a imposées le FLN.

(2) Le recours systématique de l'auteur à cette expression pour désigner les Français d'Algérie ne se justifie pas. Comme l'indique le « Robert » (source la mieux qualifiée pour éclaircir ce point), elle désignait en 1901 un « chauffeur de bateau indigène », aux pieds salis par le charbon, puis, à partir de 1917, tout « Arabe d'Algérie » (cf. dans la *Défense* n° 3, février 1934, p. 2 : « un geste révoltant », où l'on trouve « pied-noir » comme synonyme de « bicot ». C'est depuis 1955 seulement, que ce sobriquet injurieux a été généralement retourné contre ses auteurs, les « colons ». Cette mutation de sens, vraisemblablement due à des journalistes mal informés, traduit éloquentement la tendance des Français métropolitains à se désolidariser de leurs compatriotes d'Algérie. Ces derniers s'appelaient eux-mêmes les « Algériens », avant d'être dépossédés de ce nom par le nationalisme indigène. Peut-être l'appellation la moins inexacte serait-elle : « Algériens français ».

(3) Leur gravité est très inégale. Il est gênant de voir présenter à plusieurs reprises LAHOUEL, YAZID, BEN KHEDDA et Saad DAHLAB, comme d'anciens messalistes du MNA, ce qui montre que l'auteur n'a pas bien compris la crise qui a fait éclater le MTLD en 1954 (faute d'avoir lu la précieuse étude que lui a consacrée Mohammed HARB en 1975). Il n'est pas moins grave de retenir le chiffre de un million de morts pour la seule raison qu'il est le plus souvent cité par les Algériens. En fait, cette estimation polémique, affirmée dès 1959 (cf. *El Moudjahid*, n° 52, 15 octobre 1959), a été démentie par les résultats du recensement algérien de 1966 (cf. le commentaire d'André PRENANT dans les *Annales de Géographie*, 1967). KRIM limitait à 300 000 son évaluation du nombre de victimes algériennes, alors que le président BOUMEDIÈNE fixait la sienne à 1 500 000. Seul le premier cite un ordre de grandeur vraisemblable; et l'on peut supposer que l'homme d'Etat avisé qu'est le second l'admet également en comprenant dans son estimation de la perte démographique subie par l'Algérie, non seulement les décès, mais aussi quelque 1 200 000 départs définitifs. En tout cas les Français, par la voix du général DE GAULLE, se sont reconnus responsables de la mort d'environ 200 000 Algériens.

l'index. En tout cas on souhaite, sans trop d'illusions, voir ce livre bientôt traduit, pour qu'il apporte aux Français et aux Algériens francophones l'exemple stimulant d'un point de vue extérieur sur leur commune épreuve.

Guy PERVILLÉ.

Trois points de vue sur la guerre d'Algérie

L'année 1977 fut une année maigre pour l'historiographie de la guerre d'Algérie (1); maigre, mais non pas vide. Elle a vu paraître au moins trois livres de qualité, qui nous en apprennent autant sur le point de vue de leurs auteurs que sur les faits rapportés par eux. Le point de vue d'Edmond Jouhaud, ancien officier général et Français d'Algérie; celui du journaliste Jean Pierre Vittori, qui retrace l'expérience des appelés métropolitains à partir de trois cents témoignages; enfin, celui des « anciens moudjahidine » algériens. Trois visions si différentes qu'on peut parfois douter si elles représentent bien la même guerre...

Jouhaud (Edmond), *Ce que je n'ai pas dit*. Paris, Fayard, 434 p.

Ce titre, qui fait espérer des révélations sensationnelles de l'ancien chef de l'OAS en Oranie (2), ne doit pas être pris à la lettre. Le général Jouhaud a déjà dit l'essentiel de ce qu'il avait à dire, à son procès puis dans ses Mémoires publiés en 1969 : « *O mon pays perdu* » (sous titrés : « De Bou-Sfer à Tulle »). Mais il a voulu compléter ce premier témoignage en y apportant des précisions « que le climat politique interdisait » alors. Depuis, il a lu tous les ouvrages consacrés aux événements qu'il a vécus, pour les citer à l'appui de sa thèse ou pour les réfuter. Il repasse donc en revue la rébellion, le bombardement de Sakiet, le 13 mai, les barricades, la « conjuration parisienne » de 1960, le projet de « République d'Algérie », le putsch d'avril 1961, l'OAS en Oranie, jusqu'à son arrestation, le 25 mars 1962, sa condamnation à mort commuée après six mois d'attente, l'amnistie de 1968 et la campagne pour l'indemnisation des rapatriés. Travail minutieux, dont l'auteur ne prétend pas faire œuvre historique, par modestie, et parce que l'histoire implique à ses yeux une sérénité dont il se sent à jamais incapable : « Cette tragédie [...] sera peut-être relatée un jour sans passion, dans un siècle ou plus peut-être... Songeons que 1789 divise encore actuellement les historiens ! Pour ma part, j'ai tenu à compléter « *O mon pays perdu* » pour apporter, avec le

(1) Dans notre précédent article (« Quinze ans d'historiographie de la guerre d'Algérie, *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1976) ont été omis plusieurs titres qui portent le total à plus de 150.

Citons encore des militaires :
 — Général André GRIBUS : *J'ai connu cette armée*. Paris, Editions municipales, s.d. 87 p.
 — Contre Amiral LEPOTER : *Les fusiliers-marins*. Paris, Editions France Empire, 1969, 399 p. (2^e édition, la 1^{re} s.d.).
 — Eric HUIRRIC : *Le 11^e choc*. Paris, Editions de la Pensée Moderne, 1976, 250 p. (étude bien documentée par un ancien du régiment),
 et des témoins obscurs :
 — Docteur Pierre FYOR : *Le vent de la Toussaint, Médecin au djebel*, Paris, Nouvelles Editions latines, 1967, 137 p. (excellent récit, très éclairant).
 — Leïla AOUCHAL : *Une autre vie. Alger*, SNED, s.d., 155 p. (étonnante histoire d'une jeune française qui devient algérienne pendant la guerre).
 Et combien d'autres encore ?

(2) Nous ne critiquerons pas ici l'apport du général JOUHAUD à la connaissance des faits. Il convient de confronter ses livres à la thèse récente de M^{me} Régime GOUTALIER : *L'OAS en Oranie*, Aix, 1975 (Cf. Compte rendu de Pierre GULLEN dans *l'Annuaire de l'Afrique du Nord* 1975, p. 1286.

maximum d'exactitude et toute ma sincérité, ma pierre à l'histoire de demain» (3). Celle qui, peut-être, ne craindra plus de rendre justice aux vaincus.

Dans l'immédiat, le général Jouhaud poursuit son but politique, la réconciliation des Français : « J'ai tenté d'écrire avec autant d'objectivité que possible ce drame que nous, Français d'Algérie, avons vécu, afin que les métropolitains comprennent que nous n'avons pas eu toujours tort » (4). Il leur appartient en effet d'effacer, en tendant une main fraternelle aux malheureux rapatriés, « un ressentiment qui s'accroît chaque jour, la Métropole se refusant à nous intégrer dans la vie nationale ». C'est donc aux Français de France que s'adresse le général Jouhaud. Globalement, il leur reproche d'avoir abandonné, par un calcul d'intérêt égoïste, leurs compatriotes d'Algérie — leurs libérateurs de 1944 — puis de les avoir accueillis comme des intrus, « ces pelés, ces galeux d'où venait tout le mal ». Mais, s'il juge sévèrement les responsables, il continue d'espérer en la masse des Français de bonne foi, égarée par sa confiance mal placée en des politiciens indignes (de Gaulle au premier rang), abusée par une information tendancieuse, et foncièrement ignorante des réalités algériennes les plus élémentaires (5).

C'est pour tenter de les gagner à sa cause qu'Edmond Jouhaud a repris sa plume.

Vittori (Jean-Pierre), *Nous, les appelés d'Algérie*. Paris, Stock, 320 p., dont 65 p. d'annexes.

Ce livre est aux antipodes du précédent. L'auteur a voulu donner la parole aux appelés métropolitains, soldats involontaires d'une guerre dont l'enjeu ne les concernait pas directement. L'utilité d'un tel ouvrage est indéniable. Depuis quinze ans, les études consacrées à l'armée française ne traitaient en fait que des officiers et sous-officiers de carrière; les récits de guerre ne s'intéressaient qu'aux corps d'élite, paras et légionnaires. Armée coloniale, héritière des bâtisseurs de l'Empire et sacrifiée dans de vains combats d'arrière-garde pour retarder l'inéluctable décolonisation... Pourtant, le propre de cette guerre fut d'avoir mobilisé le contingent, l'armée d'Algérie était formée en majorité de civils sous l'uniforme. C'est un fait dont il faudrait enfin mesurer les conséquences (6).

Ces deux millions de jeunes qui furent appelés en Algérie n'étaient pas « d'Algérie ». Ils avaient laissé derrière eux tous leurs intérêts, matériels et moraux. Voilà pourquoi ils vivaient dans l'attente de la « quille », restant étrangers à la cause qu'ils servaient. « L'Algérie, c'était une aventure dont nous ne voulions pas ». Cette aventure commença par des manifestations d'insubordination collective, en 1955 et 1956. « Révolte » facilement étouffée par les autorités militaires qui savaient isoler les meneurs et conditionner la masse par un « bourrage de crâne » permanent. A l'exception des parachutistes, transformés en vrais hommes de la guerre, la plupart des appelés sont affectés aux

(3) JOUHAUD, *op. cit.*, p. 8.

(4) *Ibid.*

(5) En annexe, le général présente une mise au point sur l'état de l'Algérie en 1830, la colonisation, et le problème politique, afin d'éclairer ses compatriotes ignorants du problème algérien. Il s'agit d'un plaidoyer, qui rejette la responsabilité de l'échec sur la métropole, toujours hésitante entre un égoïsme sordide et un idéalisme sans prise sur les réalités du pays et de ses habitants. Relevons un détail significatif. Comme presque tous les auteurs français d'Algérie, le général estime à 2 millions, ou moins, la population du pays en 1830, bien que l'historien Xavier YAONO ait démontré, en 1954, que le chiffre le plus vraisemblable s'élevait à 3 millions. Cette grossière sous-estimation trahit le parti-pris, inconscient, de dévaloriser l'Algérie d'avant la conquête pour mieux exalter l'œuvre française.

(6) Signalons toutefois l'excellente enquête de Xavier GRALL : *La génération du djebel*. Paris, Editions du Cerf, 1962, 125 p., réalisée à partir de novembre 1960 parmi les anciens d'Algérie lecteurs de *La Vie Catholique illustrée*.

tâches statiques du « quadrillage », au milieu des « pieds noirs » et des musulmans. L'ennui, la nostalgie, et la peur latente, sont parfois troublés par des drames soudains, accidents ou suicides, surtout embuscades et attentats, dont la crainte entraîne dans l'engrenage de la torture et des exécutions sommaires. L'auteur démontre l'impossibilité de résister à ces pratiques, l'armée sachant mater les fortes têtes. Il s'intéresse au mouvement d'insoumission et de désertion qui s'affirme en 1960. Il explique la résistance du contingent au « putsch » d'avril 1961 par l'explosion d'un mécontentement trop longtemps comprimé, qui peut enfin s'exprimer dès lors que la politique gouvernementale rejoint les aspirations des appelés. Il constate enfin le « gâchis de personnalités marquées parfois à tout jamais ».

La plupart des anciens d'Algérie répugnent à parler de leur expérience, qu'ils s'efforcent d'oublier : « Il n'y a pas de quoi se vanter ». Jean-Pierre Vittori a interrogé trois cents d'entre eux, retrouvés grâce à ses camarades de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (7). Très honnêtement, il a reproduit leurs témoignages, en respectant leur diversité. Mais la démonstration à laquelle il les intègre exprime son interprétation personnelle de cette guerre. L'auteur, « non exempt de passion ou de parti pris », ne prétend pas à l'objectivité. Son jugement est tranché : « Une guerre ne se justifie que par la hauteur de la cause défendue, et une guerre coloniale ne peut disposer de justifications morales suffisantes pour donner bonne conscience à des garçons de vingt ans, transformés en occupants avec tout ce que cela implique de méthodes policières contraires à la tradition militaire » (8). Cette prise de position risque d'indigner les militaires de vocation, persuadés envers et contre tout d'avoir servi une juste cause, et les Français d'Algérie de toutes origines, convaincus d'avoir été les victimes innocentes des forces du mal. Ils verront, une fois de plus, dans la condamnation morale d'une guerre à leurs yeux défensive, le camouflage de l'égoïsme métropolitain.

Face à ces réactions prévisibles, l'auteur a-t-il fidèlement traduit le point de vue de ceux dont il s'est fait le porte-parole ? Oui, par les témoignages cités, étant bien entendu que la somme des expériences individuelles ne correspond pas nécessairement à chacune : « Je n'affirme jamais : « Voilà ce que tous les appelés ont vécu ». Seule, sans doute, une partie du contingent se reconnaîtra dans la totalité du livre; d'autres s'identifieront à telle ou telle partie [...] » (9). Non, en ce que la position politique de Jean-Pierre Vittori est trop extrême pour représenter les nuances, les incertitudes et les contradictions de l'opinion moyenne de la majorité des appelés métropolitains. Sa prise de conscience n'engage que lui : « L'Algérie m'a ouvert les yeux [...]. D'autres se réfèrent à cette guerre pour affirmer : « On s'est fait avoir, alors la politique ! Très peu pour moi ! » C'est leur droit. D'autres encore ont traversé les événements sans en tirer la moindre leçon, et ils sont nombreux. Les plus nombreux peut-être » (10).

Les Français ne sont pas fiers de la guerre d'Algérie. Mais ils ne savent pas bien ce qui est le plus honteux, de l'avoir faite, ou de l'avoir faite pour rien.

Récits de feu, Alger, SNED, 351 p. Présentation de Mahfoud Kaddache.

En Algérie, au contraire, la « guerre de libération » est à l'honneur, mais paradoxalement son histoire — l'étude rigoureuse de son déroulement — était sans cesse renvoyée à des jours plus propices. Depuis quelque temps, on nous assure que le

(7) Cette Fédération est étrangère au culte de l'Algérie Française. Elle est mise en cause par le général JOUHAUD pour avoir demandé à la mairie de Montpellier une « rue du 19 mars 1962 ». Cf. JOUHAUD, *op. cit.*, p. 280-281.

(8) VITTORI, *op. cit.*, p. 241.

(9) *Ibid.*, p. 11.

(10) *Ibid.*, p. 9.

moment de l'entreprendre est arrivé : « La guerre de libération algérienne restera dans l'histoire contemporaine de notre pays la période décisive, celle du tragique et de la grandeur. Ecrite avec le sang des Martyrs, elle doit l'être aujourd'hui par l'Historien. Un peuple mûr ne craint pas les leçons de l'Histoire, il les recherche » (11).

Depuis le 8 mai 1974, les autorités algériennes procèdent au rassemblement des documents concernant l'action du FLN et de l'ALN. Tâche considérable, et qui risque de rester inachevée, car une grande partie de ces documents, saisie par les forces françaises, se trouve conservée en France, dans les archives de la Guerre et de l'Intérieur où elle est inaccessible. Mais, heureusement, les Algériens ne sont pas entravés par le fétichisme des sacro-saintes Archives qui dissuadent les historiens français d'aborder cette période. « L'écriture de l'Histoire doit commencer avec les matériaux dont on dispose, les archives seront toujours à compléter » (12). Voilà pourquoi le journal « *El Moudjahid* » a fait appel à la mémoire des anciens combattants, ou de ceux qui les ont connus, en les invitant à rapporter un fait réellement vécu par eux, tout en appuyant leur récit sur des documents irréfutables. Ces « Récits de feu » ont été publiés en un volume, qui fait l'objet cette année d'une deuxième édition. Quarante-trois témoignages, classés suivant une progression logique : « l'incendie » (1^{er} novembre 1954); « rejoindre le maquis » (au prix d'un attentat); « la guerre »; « exploits »; « la répression »; « héros et martyrs ».

Les limites de cette entreprise sont évidentes. Il s'agit d'histoire narrative, non d'histoire explicative (la plus utile pourtant). Pas d'analyses, rien que des témoignages, venant de militants de base, qui n'ont pas eu voix au chapitre des grandes décisions. D'où l'aspect fragmentaire de l'ensemble. En outre, la mémoire est sélective, et ne retient que le plus bel aspect des choses. Il ne s'agit pas de documents bruts (13), mais d'une image subjective, reconstruite après coup. L'histoire cède à l'épopée. Tel qu'il est, cependant, ce livre n'est pas sans mérites.

D'abord, il est juste et nécessaire que les « anciens moudjahidine » présentent leur version d'événements connus jusqu'ici seulement par les récits de leurs ennemis « colonialistes », ou dissimulés par eux. Le quasi-monopole du témoignage longtemps conservé par les sources françaises était un facteur de distorsion de la réalité. Il n'est pas indifférent de savoir aujourd'hui quels furent les auteurs de l'assassinat d'Amédée Froger, pour lequel fut guillotiné Badèche ben Hamdi, bien qu'il ait rétracté ses aveux passés sous la torture. Le meilleur témoignage pour l'histoire est le plus précis, celui qui fournit le maximum de références (dates, lieux, noms et nombre des personnages) susceptibles d'identifier le fait et de permettre son recoupement par d'autres sources.

Dans la plupart des « récits de feu », ce souci d'exactitude est présent, mais rarement au premier plan : l'exaltation de l'héroïsme des combattants reste prioritaire. Et quoi de plus naturel ? Toutes les nations célèbrent les héros à qui elles doivent leur existence. Un Algérien très pacifique, Mouloud Feraoun, écrivait en 1960 : « Il faudrait que nos enfants sachent à quel point leurs aînés ont souffert, à quel prix ils héritent d'un nom, d'une dignité, du droit de s'appeler Algériens sans courber la tête [...]. On devrait pouvoir réunir une multitude d'histoires relatant les milliers de drames, les milliers de morts, les clameurs de rage, les torrents de larmes et les mares de sang qui auront marqué comme des stigmates cette terre où nous avons eu le malheur de

(11) *Récits de feu*, présentation, p. 3.

(12) *Ibid.*

(13) A l'exception de deux documents d'époque, présentés comme inédits mais déjà publiés :

« Journal d'un combattant » (le radio Nouredine BELKHODJA), cf. Jacques DUCHEMIN : *Histoire du FLN*, Paris, La Table Ronde, 1962, pp. 156-171, et

« Femmes algériennes dans les camps », extrait du témoignage d'une algéroise non-musulmane, diffusé en 200 exemplaires par l'équipe de Robert et Denise BARRAT, et publié dans Mohammed LEBAOUI, *Bataille d'Alger ou bataille d'Algérie ?* Paris, Gallimard, 1972, pp. 100-146.

naître et qu'on veut nous enlever comme si nous étions des bâtards. Il serait bon qu'on sache tout cela plus tard et qu'on se dise : « Après tout, nos pères avaient tout de même beaucoup de mérite et nous pouvons en être fiers » (14).

Mais ne peut-on exalter les siens sans dénigrer systématiquement l'adversaire ? Le lecteur français risque d'être choqué par le manichéisme qui entache la plupart de ces récits. Certes, il est inévitable de voir présenter sous un jour sinistre certains Français, par exemple les tortionnaires du camp de Boghari. Mais la généralisation caricaturale, la répétition de formules stéréotypées, créent un malaise. Les forces françaises, toujours qualifiées de « hordes » ou de « soldatesque colonialiste », se comportent invariablement avec lâcheté ou cruauté, ainsi qu'il sied aux combattants d'une mauvaise cause. Les « pieds noirs » ne semblent exister que pour servir de cibles aux vaillants « fidayine », comme les figures grimaçantes d'un jeu de massacre. Quant aux harkis et autres traîtres, on distingue mal leurs motivations, et encore moins leur nombre, pourtant considérable à certaine époque... Mais à quoi bon s'étonner de ces œillères ? Il vaut mieux ne pas trop comprendre son ennemi pour tirer sur lui. La même dévalorisation de l'adversaire était de règle dans le camp français. Mouloud Feraoun l'expliquait bien : « Pourquoi veut-on en faire des « sauvages », des « salopards », ou des « assassins ». Ils le sont, certes, comme tous les autres. Au reste, ce que les paras pensent des fellagha, les fellagha le pensent exactement des paras. Et j'imagine que si l'un d'entre eux avait écrit son journal [...], il nous confondrait tout autant que le para par son inconscience et sa naïveté. L'erreur commune à l'un et à l'autre est de croire défendre une juste cause, tuer pour une juste cause, et risquer de mourir injustement. Forts de leurs droits et dans l'éventualité de cette mort injuste, ils deviennent cruels comme bête traquée et tentent de supprimer leur propre mort en supprimant la vie des autres » (15). Le reste est idéologie.

Mais que cette mentalité guerrière, naturelle dans la fièvre de la lutte, subsiste encore intacte quinze ans après l'indépendance, voilà qui est inquiétant. Chacun semble camper sur ses positions en attendant le prochain affrontement. On est tenté de généraliser la conclusion de Jean-Pierre Vittori : « A voir le malaise qui subsiste encore dans bien des cœurs, les opinions tranchées, les rancœurs persistantes, je constate que si la guerre est finie, la page n'est pas tournée » (16). Ce qui est vrai des rapports entre Français ne l'est pas moins des relations franco-algériennes, dont on se demande si elles pourront s'améliorer foncièrement tant que n'aura pas disparu la triste génération de ceux qui se sont si durement affrontés.

Guy PERVILLÉ.

2. ISLAM

Charnay (Jean-Paul), *Sociologie religieuse de l'Islam*, Paris, Sindbad (Coll. « Islam »), 1977-1978, 478 p.

« Comment cerner les dimensions du phénomène « religieux » dans une civilisation où droit et légalité, morale et dogme, comportements individuels et intergroupaux, relations sociales et régime politique constituent un ensemble théologico-ethico-normatif unique, et dans une religion n'exigeant de ses adeptes que le respect de quelques observances psycho-sociologiques bien définies »...

(14) Mouloud FERAOUN, *Journal*, Paris, Editions du Seuil, 1962, p. 304-305.

(15) *Ibid.*, p. 256.

(16) VITTORI, *op. cit.*, p. 248.

Poser cette question dans toutes ses implications, et en tirer une conduite méthodologique utile, tel est l'objet principal de ce livre dense de J.-P. Charnay. Celui-ci s'intéresse tout particulièrement aux raisons qui freinent le développement de la sociologie religieuse musulmane, comme en témoigne la pauvreté des écrits en la matière.

Ces raisons tiennent pour une large part au caractère « totalisant » d'une religion qui imprègne tous les aspects de la vie sociale, y compris la réflexion scientifique : « Comment saisir le fonctionnement religieux d'un groupe à langage religieux sans être pris dans le jeu de ce langage ? », note l'auteur. Pour le sociologue de la religion le risque est grand de se cantonner à une science de la religion conforme au dogme, au nom de la spécificité de l'Islam. Ou à l'opposé, d'analyser la société depuis l'extérieur seulement, à partir de schémas réducteurs, qu'ils soient ou non marxistes.

Le propos de l'auteur, qui se veut essentiellement méthodologique, est bien sûr d'éviter ces deux écueils. Cela exige d'abord une solide culture pluridisciplinaire capable de saisir les nombreuses corrélations entretenues par la religion musulmane avec son environnement social. Mais, surtout, J.-P. Charnay insiste sur l'importance qu'il y a à conjuguer les deux regards, interne et externe, sur la société musulmane. Pour lui en effet, « tout système de civilisation tend à s'ordonner en un ensemble cohérent, mais demeure unidimensionnel et opaque s'il est apprécié seulement par ses propres notions ».

La première de ces préoccupations, reconnaître de l'intérieur l'ordonnement du système religieux musulman, pour mieux partir à sa découverte s'apparente à des efforts déjà anciens comme celui de Louis Milliot dans son *Introduction à l'étude du droit musulman*. Ici elle détermine la problématique générale du livre. L'auteur ne part pas de présupposés méthodologiques pour aboutir à une reconstruction théorique de l'Islam, mais suit le cheminement inverse. Il expose d'abord la « principiologie » de cette religion, c'est-à-dire tout ce qui fonde sa cohérence : les prescriptions de la Révélation, mais aussi leurs capacités d'adaptation à l'espace et à l'histoire : autrement dit le maintien de la cohérence à travers les mutations nécessaires à la survie de l'Islam, qui est plus selon J.-P. Charnay une « téléocratie » souple qu'une « nomocratie », rigide.

La référence permanente à cette « principiologie » permet de dresser un écran utile entre le système de valeurs et de catégories explicatives du chercheur et l'objet de la recherche. Sur cette base, on peut alors avec pertinence poser des jalons pour l'analyse des dimensions individuelles et sociales du phénomène religieux (2^e partie), et esquisser les typologies des comportements et des structures religieuses, en les fondant notamment sur des « quadrillages » pluridisciplinaires (3^e partie).

Toute cette démarche est logique et séduisante, bien que n'échappant pas toujours au volontarisme et à des présupposés scientifiques non dits. Elle débouche dans l'ouvrage de J.-P. Charnay sur une « méthodologie » (4^e partie) qui pose très directement le problème du regard de l'Autre sur l'Islam. Cette méthodologie vise en effet à dégager les conditions d'utilisation et désigner les champs d'application des techniques scientifiques modernes appliquées à la sociologie religieuse de l'Islam.

Or ces techniques impliquent de par leur origine, et de par la distanciation scientifique une « altérité » nécessaire, mais toujours susceptible d'entrer en conflit avec la principiologie. Tout l'art de l'auteur va être de concilier l'une et l'autre, de reculer au plus loin l'indispensable dissociation entre principiologie et méthodologie. Projet ambitieux et réalisation difficile. Les recettes méthodologiques données ne peuvent qu'être empiriques et elles se bornent le plus souvent à suggérer une mise en œuvre des techniques qui ne soit pas rejetée par le milieu ou négatrice de sa cohérence interne.

La connaissance « empathique » de l'Islam — c'est-à-dire sa « compréhension

objective par l'intérieur» — est donnée par ce livre comme l'idéal scientifique difficilement accessible en réalité, tant il est difficile de conjuguer dans un même acte de connaissance la communion et la distanciation. C'est sans doute pourquoi à plusieurs reprises, l'auteur suggère que seuls des chercheurs musulmans sont bien placés pour mener « cette interrogation de soi par soi se servant de l'interrogation d'autrui sur soi qui seule permet — en partie ? — de se comprendre soi-même ».

Notons pour finir que l'intérêt du livre de J.-P. Charnay n'est pas seulement de poser de façon concrète un problème méthodologique fondamental.

Bien qu'il se défende d'être un « exposé en forme » sur l'Islam et suppose connues les bases de la religion et de la civilisation musulmanes, ce livre constitue une relecture générale — selon la perspective évoquée précédemment — du phénomène religieux musulman. Cette relecture fournit souvent des éclairages intéressants « de l'intérieur » et fourmille de notations intéressantes : sur le réformisme et sur l'évolution des clivages idéologiques, liés aux confrontations auxquelles l'Islam doit faire face; sur les rapports Islam/nationalisme et Islam/marxisme vus depuis « la principiologie »; sur la résistance du corpus théologico-juridique à la déconfectionnalisation. Les références explicites ou implicites à l'Algérie, où l'auteur a longtemps vécu, sont nombreuses. On peut regretter par contre la quasi-absence de réflexions sur le chiisme, qui, à l'intérieur de l'Islam offre lui-même sa propre spécificité. Devant la richesse de l'ouvrage, on peut regretter également que des obstacles de lecture le rendent parfois aride. Cela est dû pour une large part au croisement des vocabulaires spécialisés religieux, linguistique, juridique, sociologique. Au fait peut-être aussi que J.-P. Charnay hésite rarement à forger des néologismes !

J.-R. HENRY.

Gardet (Louis), *Les hommes de l'Islam*, Hachette, 1977, Collection « Le temps et les hommes ».

Voici un ouvrage écrit par un spécialiste justement connu et réputé pour sa science. Il se propose de répondre à la question : « comment furent vécues au cours des siècles les valeurs que l'Islam revendique pour siennes ? ». En quelque sorte une histoire des mentalités. Mais... « ce n'est pas tant sur le plan horizontal des ethnies que nous pourrions saisir le dynamisme sans cesse renaissant de la dialectique unité-diversité; mais plutôt, et compte tenu des évolutions historiques, par des coupes opérées selon les milieux de vie — rurale, nomade ou urbaine — selon le choix les professions et métiers exercés, selon certains particularismes religieux enfin ».

Le projet est parfaitement rempli par l'auteur qui nous donne là encore un précieux ouvrage. Un seul regret peut-être : que l'ouvrage soit trop court en dépit de ses 444 pages, L. Gardet pouvait nous dire encore tant de choses sur les musulmans, surtout sur nos contemporains.

Hervé BLEUCHOT.

Lelong (Michel), *Le don qu'il vous a fait. Textes du Coran et de la Bible. Le Centurion*, 1977.

Ici c'est un véritable spécialiste de l'Islam qui nous présente un très intéressant recueil d'extraits du Coran et de la Bible. Les textes sont disposés selon le plan suivant : l'homme et Dieu; les prophètes; la bonne nouvelle (= la révélation); la condition humaine; autrui; la communauté des croyants; la mort. L'auteur, dans une courte préface situe son livre dans l'effort de rapprochement islamo-chrétien. Il prend un

certain nombre de précautions pour qu'on ne se méprenne pas sur l'intention de son ouvrage : il est adressé aux chrétiens (donc qu'ils n'y cherchent pas une image complète du christianisme); il ne participe à aucun syncrétisme ni à aucun prosélytisme, etc... Il aurait fallu à mon sens se garder aussi des exégètes : les textes du Coran et de la Bible même très proches n'ont pas le même *sens*, car ils appartiennent à des contextes différents, car ils sont dans des structures différentes, etc..., ce que le lecteur chrétien moyen n'apercevra probablement pas.

H. BLEUCHOT.

Sairigné (Guillemette de), *L'Islamisme*, P. Seghers, 1977, Collection « Comprendre aujourd'hui, cinq guides du sacré ».

La conception de cette collection ne manque pas d'intelligence et en ce qui concerne l'Islamisme on y trouve : une biographie de Mahomet, un survol de l'histoire musulmane, une série de courtes biographies des grands hommes et femmes de l'Islam, un aperçu sur les courants actuels dans l'Islam, un coup d'œil sur l'organisation de la cité musulmane, un résumé de la foi et du culte, un petit répertoire complémentaire, un exposé des lieux saints de l'Islam (bonne idée), et une toute petite conclusion. Le corps du texte est coupé par des morceaux choisis (imprimés sur fond gris) et qui sont parfois très intéressants.

Des inexactitudes de détail ou des approximations révèlent que l'auteur n'est pas membre du sérail orientaliste. On trouve aussi des passages qui révèlent une vision trop partielle des faits musulmans (la guerre sainte p. 32-33) ou encore, à propos de Mahomet, qu'il s'est servi de la révélation pour s'offrir de jolies femmes (p. 20). Le point de vue sexiste ne semble d'ailleurs le défaut de la collection : pourquoi n'avoir choisi que des auteurs femmes ? Il fallait choisir avant tout les meilleurs connaisseurs de chacune des religions, qu'ils soient hommes ou femmes...

H. BLEUCHOT.

3. CULTURES LOCALES

Hammoudi (Abdallah), *La vallée de l'Azzaden*. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, Thèse pour le doctorat de 3^e cycle, Dr. M. Rodinson, 1977, 340 p.

Pour cette très précieuse étude ethnographique, Abdallah Hammoudi a choisi une vallée proche du plus haut sommet marocain, Tubkal, dans une région qui a été, à l'époque almohade, au cœur même de l'histoire de l'Afrique du Nord. Depuis lors, les travaux de Montagne, Dresch et Berque nous ont permis d'avoir de cette zone une connaissance beaucoup plus précise comparativement aux autres. Il reste néanmoins beaucoup à faire, et nous pouvons remercier chaleureusement A. Hammoudi d'avoir complété notre information, poursuivi l'histoire sociale du Haut Atlas de l'ouest, enrichi le débat à propos des interprétations touchant la société chleuh.

L'ambition avouée de l'auteur est d'ajouter la *dimension économique* aux études antérieures sur les communautés berbères des montagnes. Il trouve que ses prédécesseurs n'en ont pas suffisamment traité. En même temps, tout en exprimant son admiration pour les recherches entreprises par les services administratifs centraux en direction des différents aspects de l'économie locale, il les trouve par trop « sectorielles », c'est-à-dire coupées du fonctionnement de la société locale en tant que telle. De là son désir manifeste de livrer une étude qui soit à la fois intégrative et écologique.

L'auteur critique, comme c'est de mode aujourd'hui (pp. 254 et suivantes) l'interprétation «segmentaire» des tribus marocaines, en s'appuyant sur le fait que les membres des villages et segments ne croient pas du tout avoir un ancêtre commun, mais savent fort bien, au contraire, qu'ils descendent d'immigrants différents. En ceci, note-t-il, ils ressemblent aux Seksawa tels que Berque les a décrits; et c'est aussi vrai de groupes très sédentarisés du Haut Atlas central comme les Bou Gmez. Mais ceci, en soi, ne contredit pas directement l'interprétation «segmentaire», qui ne repose pas sur la manière dont les groupes se perçoivent (généalogiquement ou territorialement). La théorie segmentaire est fondée seulement sur la manière dont l'ordre social est maintenu. Celui-ci ne l'est-il pas essentiellement par «l'équilibre» (sanctions réciproques ou intimidation) entre groupes de type et de force à peu près similaires ou égaux, pratiquant l'entraide communautaire, à différents niveaux de taille et sans l'intervention d'instances politiques (capables d'imposer l'ordre) spécialisées? Dans ce cas alors, la société décrite est bien segmentaire, quels que soient les concepts et symboles dont les groupes usent pour leur identification.

Eu égard à l'actuelle monopolisation de l'autorité par l'Etat et à l'ancienne domination de la région par les Goundafi, je ne vois rien dans cette thèse qui contredise la théorie segmentaire. Et, à propos du pouvoir Goundafi, il est intéressant d'apprendre qu'il n'est jamais intervenu dans la répartition de l'eau, qui était jadis et n'a cessé depuis, d'être du ressort des villageois eux-mêmes.

L'impression que la segmentarité s'applique bien est encore renforcée par les propres conclusions de l'auteur concernant la relative égalité en matière de propriété foncière dans la vallée: la concentration de cette propriété est bien plus faible que dans la plaine marocaine (voir p. 220 et suivantes). Seules quatre familles possèdent une superficie de plus d'un hectare (toutefois, le calcul n'inclue pas quelques biens détenus par des familles maraboutiques locales mais situées *en dehors de la vallée*). Plus loin (p. 253), l'auteur note et démontre la rareté des familles étendues, suggérant sans doute que leur raréfaction est le produit de la centralisation politique, ce qui est fort probable, donc d'une moindre nécessité de cohésion pour se protéger (la logique de cet argument va à l'encontre de sa critique des positions «segmentaires»). Il est regrettable qu'il n'ait pas superposé les données sur les propriétés détenues par les familles à celles touchant la taille des familles, alors qu'il les livre en deux tableaux séparés. Si, comme on le suppose, les familles les plus riches sont aussi les plus grandes, le tableau serait encore plus égalitaire du fait de la répartition des superficies détenues sur un plus grand nombre de têtes; les familles qui ont le plus de biens fonciers sont vraisemblablement celles qui ont le plus de membres. D'un certain côté cette société est même devenue *plus égalitaire* récemment: les *Khammes* et *ayyal* (1), jamais nombreux, ont disparu et ont été remplacés par des travailleurs salariés. En même temps, l'auteur signale l'existence d'une sorte d'élite économique contrôlant le commerce des noix. Il décompte dix membres, la plupart sont issus du secteur traditionnel (marabouts et notables locaux), mais deux ont fondé leur fortune sur les ressources venues de l'émigration.

Le présent signataire du compte rendu regrette qu'on lui ait attribué une interprétation qu'il n'a jamais partagée ou exprimée (que la segmentation devrait être fondée sur la généalogie), mais il est tout aussi impressionné par la richesse et la finesse de l'information contenue dans cette étude, ainsi que par l'efficacité de sa démonstration. Cette importante contribution à la sociologie rurale du Maroc nous conduit à espérer beaucoup des futurs travaux de l'auteur dans ce même domaine.

Ernest GELLNER.

(1) « Homme étranger dans une famille aisée, ouvrier-client qui, après quelques années d'essai, reçoit une fille de la maison en mariage », cf. p. 228.

Lacoste-Dujardin (Camille), *Dialogue de femmes en ethnologie*, François Maspero, Paris, 1977, 116 p.

Dans ce petit livre de lecture agréable et facile, Camille Lacoste-Dujardin, ethnologue au CNRS raconte comment, enquêtant à Paris chez des émigrés algériens, elle a pu se faire adopter par une famille et tout un village de Kabylie, grâce à l'amitié qui est née de cette rencontre.

Le corps du récit comporte les circonstances de cette rencontre, l'émerveillement de l'auteur, la découverte de l'autre chez une ethnologue qui avait déjà une carrière de chercheur confirmé, mais pour laquelle cette découverte du terrain et cette relation privilégiée avec les populations fut une révélation. L'on s'étonne de cette tardive expérience qui est aujourd'hui la première épreuve de tout ethnologue, son épreuve de vérité en quelque sorte, qui reste bien souvent le moment le plus intense de sa carrière et de son apprentissage professionnel. Mais Camille Lacoste-Dujardin a gardé malgré tout sa fraîcheur d'âme et ce qu'il faut de bonne fois pour dissiper toute hostilité chez ses interlocuteurs conquis. Ceci à un moment où l'ethnologue semblait remettre en question son propre travail et sa justification.

Sa collaboratrice principale, M^{me} Laali (rémunérée sur vacation du CNRS, diable !), mère de famille, ayant suivi son second mari à Paris pour se permettre d'élever correctement son premier enfant, raconte ses difficultés d'étrangère, de mère, d'épouse. L'auteur lui donne longuement la parole en situant les différentes étapes de sa vie : son veuvage, la guerre, ses regrets, sa prise de conscience, sa révolte, ses vacances au pays. Toutes deux se retrouvent dans la famille du père de M^{me} Laali qui adopte l'auteur en inventant une parenté qui satisfait non seulement le village et ses environs, mais aussi même les autorités administratives locales. Des tranches de vie commune dans la famille y sont décrites avec bonheur, notamment le pèlerinage à Sidi Khaled au bord de la mer où toutes les femmes se baignent en pensant toujours plus ou moins à leur capacité procréatrice. Les problèmes complexes des relations entre les émigrés et leur famille sont abordés à travers des exemples concrets : évolution irréversible des hommes d'un côté, permanence et résistance des milieux féminins bloqués dans l'arrière-pays où les hommes n'interviennent plus que très peu, prise de conscience lente et progressive des uns et des autres, crainte de l'aventure sociale, du regard des autres pour conserver l'honneur de la famille, etc..

Ce récit destiné à un large public se veut honnête à tous points de vue et tente de dresser à la fois une perspective nouvelle en ethnologie du Maghreb, en même temps que de cerner les éléments principaux d'une déontologie professionnelle. Dans une post-face de vingt pages, l'auteur présente l'analyse de ses objectifs en même temps qu'une justification scientifique, politique et morale de son action ; c'est une véritable profession de foi. Camille Lacoste-Dujardin estime à juste titre qu'il est temps que les ethnologues écrivent aussi pour le public qui les accueille et que la relation s'établisse dans les deux sens au profit des uns et des autres.

L'on pourrait regretter un peu que l'auteur semble avoir trop souffert de sa « tache coloniale » en s'étonnant du peu de rancune des Algériens (Oui, les Français ont quelque enseignement à découvrir de ce côté) et qu'en conséquence il ait essayé d'édulcorer certains problèmes actuels (désormais hors de tout colonialisme) comme par exemple la responsabilité des élus locaux, ou de ceux « qui ont réussi à Alger » en ignorant les conditions de survie de l'arrière-pays, ou en faisant plutôt mine de les ignorer, vivant égoïstement leur confort urbain en coupant leurs relations et non pas seulement « dans la crainte de décevoir » (p. 101). Autre engagement plutôt dangereux : celui de ne rien publier « qui n'ait reçu leur accord préalable » (celui des gens observés, ou celui des autorités locales ?). Si l'on peut écrire sur une population en respectant honnêtement leur dignité et l'amitié qu'on leur porte, il n'est pas possible à un ethnologue de s'engager à solliciter en toutes circonstances l'accord

préalable de chacun. Les vérités ont toujours quelque chose de dur et parfois de désagréable. Mais il faut pourtant les dire si l'on veut faire avancer toute chose.

La post-face pose dans tous les détails qu'elle aborde les problèmes généraux qui sont aujourd'hui d'une actualité brûlante chez les ethnologues. Ce petit livre dans sa simplicité et sa fraîcheur a le mérite de mettre en discussion ce que les professionnels traitent en effet avec de bien grands mots.

En complément de cette lecture il est utile de connaître les développements que son auteur lui a donnés.

Camille Lacoste a poussé plus avant la réflexion entamée dans ce livre à propos des rapports entre l'ethnologue et son public dans un article publié dans la *Revue Hérodote* (n° 8, 1977, p. 21-76) intitulé «La relation d'enquête». Elle y présente ses idées (p. 21-44) concernant les techniques d'enquête (qui devraient être toujours explicitées en ethnologie comme en sciences exactes) et les échanges de savoir entre l'ethnologue et son public. Elle préconise en quelque sorte une ethnologie «participante» dans le sens du mieux être des communautés étudiées et de leur défense, sans toutefois pousser ses propositions au bout de leurs résultats pratiques notamment sur le plan politique. En un mot, Camille Lacoste croit aux contacts entre des cultures différentes. Mais sa bonne foi n'est-elle pas abusée ? L'ethnologue ne travaille-t-il pas, malgré lui, à renforcer le potentiel d'action de sa civilisation propre contre les civilisations différentes et plus fragiles qu'il étudie ? Comment sortir de ce piège moralement, culturellement, politiquement ?

C. Lacoste soumet ensuite ses idées aux avis critiques de sept chercheurs ethnologues, géographes, historiens qui exposent à tour de rôle leurs points de vue. Le tout forme un ensemble dynamique, qui enrichit un débat nécessaire aujourd'hui dans toutes les disciplines, et où le chercheur prend conscience de ses engagements implicites et de ses responsabilités morales, professionnelles et politiques. Ce n'est pas notre propos ici d'entrer dans les multiples aspects que soulève ce sujet. Nous nous permettons d'y revenir dans une analyse plus générale sur le métier d'anthropologue.

Marceau GAST.

Louis (André), *Bibliographie ethno-sociologique de la Tunisie*, avec la collaboration de Thérèse Brechoux, Publication de l'Institut des Belles Lettres Arabes (IBLA), N. Bascone, Tunis, 1977, LV + 394 p. Ouvrage publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique (Paris).

Le Père André Louis, bien connu pour ses nombreux travaux sur la Tunisie et chercheur actif dans ce pays depuis environ quarante ans, nous livre dans ce gros ouvrage la meilleure partie de son outil de travail, en quelque sorte, son fichier de références en ethnographie et sociologie sur la Tunisie, qui déborde aussi en partie sur les autres pays du Maghreb.

Malgré les nombreuses publications bibliographiques sur le Maghreb, on peut déplorer le petit nombre d'ouvrages importants qui lui ont été consacrés dans ces disciplines. André Adam avait déjà publié en 1972, une remarquable *Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc*. André Louis avait aussi publié une orientation bibliographique (ethnographie tunisienne) dans les *Cahiers des Arts et Traditions populaires* (III, 1968; IV, 1970) et dans la *Revue IBLA* ses Tables analytiques (1937-1973). Cette fois André Louis nous livre un fonds qui représente environ 7 000 titres, arrêtés à la date de 1974, plus quarante-neuf références de travaux bibliographiques mentionnés pp. xxi-xxv.

La publication d'un livre de références bibliographiques ne se justifie aujourd'hui qu'en l'absence d'une base principale où puiser les titres les plus anciens. Depuis l'usage des ordinateurs qui tend à se répandre de plus en plus dans ce domaine,

l'établissement de « profils standards » ou de « recherches rétrospectives » sur les années récentes, concernant un sujet précis, représente un progrès considérable et un gain de temps fort appréciable, malgré son coût financier.

Tout auteur de bibliographie est contraint dès le départ d'opter pour un certain nombre de solutions moyennes qui ne le satisfont jamais tout à fait, qui expriment son orientation première et ses intérêts personnels, sa méthodologie et aussi les champs privilégiés de ses recherches. D'où ces plans de classement thématiques et géographiques qui varient d'un auteur à l'autre. Ici, l'auteur a fait un choix différent en classant ses références suivant un découpage de rubriques établies en fonction des techniques, des structures économiques, sociales et religieuses du pays. Les sociologues, politologues, géographes et historiens s'étonneront ou s'irriteront de ce choix mais il faut comprendre que c'est un ethnographe qui s'exprime et qui catégorise ces matériaux en fonction de sa méthodologie de travail et de l'orientation de ses recherches personnelles. Cependant, la remarque peut s'adresser aussi à une majorité d'ethnologues (français en particulier) de l'époque contemporaine tellement occupés de recherches théoriques et méthodologiques sur les structures sociales, la parenté et le pouvoir, qu'ils se désintéressent bien souvent des cultures matérielles et des objets qui les représentent. Au risque de se faire taxer de passiste, André Louis nous présente donc son choix, éloquemment défendu par ses nombreux travaux d'ethnographie.

Toutes les rubriques sont classées par ordre alphabétique (hors de tout lien thématique) en présentant des catégories, sous-catégories, variantes, des mêmes thèmes se recoupant plusieurs fois. On aime à faire l'école buissonnière à travers ces rubriques qui expriment à la fois l'originalité maghrébine et aussi la sensibilité du chercheur ; on passe de l'aiguillette à la *guerba*, du *bris d'objets* au *moulin à manège*, à la *mandragore*, la *cynophagie*, l'*éternuement*, l'*oniromancie*, la *litholâtrie*, le *tir à la cible*, etc. Ainsi défilent 511 rubriques différentes. Il en est de copieuses et excellentes, telles celles sur les *boissons* (46-48), les *énigmes* (100-102), la *famille* (111-174), les *femmes* (115-118), les *juifs* (154-159), l'*eau*, l'*irrigation*, l'*hydraulique* (93-95, 147-149). Les rubriques importantes comportent les références sur la Tunisie et en complément un certain nombre sur les autres pays du Maghreb à titre comparatif (Une partie du sous-titre « avec références aux autres pays du Maghreb » a sauté à l'impression). De nombreuses références en allemand, italien (un peu moins en anglais et en arabe), sont signalées. Plus de quatre cents Revues (437 exactement) de toutes nationalités sont référencées (p. xxx-xlix). C'est à notre connaissance la première fois qu'est publiée une telle liste à propos de l'ethnologie du Maghreb (celles de l'Annuaire de l'Afrique du Nord ont une orientation différente).

Une entreprise aussi vaste assurée par une seule personne et commencée à une époque où les normalisations dans les techniques de présentation n'étaient pas encore au point, ne pouvaient qu'accuser quelques petites faiblesses de forme. Tout d'abord dans la présentation typographique, les titres d'articles et les titres de revues sont tous donnés en italique. L'habitude consacrée aujourd'hui veut que l'on donne le titre de l'article en caractères romains et celui de la revue en Italique, ainsi que le titre d'un ouvrage. L'éditeur aurait dû redresser cette anomalie.

Autant l'originalité et la variété des rubriques nous paraissent séduisantes, autant leur multiplication paraît parfois excessive et conduit à une espèce d'atomisation des rubriques. D'où redondance des citations deux, trois ou quatre fois en l'absence de numéros de références qui auraient évité ces redites. Mais le lecteur paresseux y trouvera satisfaction. Cependant, ces renvois d'une rubrique à l'autre ne sont pas toujours assurés. Ainsi dans *sorcellerie* nous aurions souhaité trouver en fin de rubrique un renvoi à *aiguillette*, *amulette*, *danses d'exorcisme*, *arbres sacrés*, *envoûtement*, *magie*. De nombreux renvois sont mentionnés mais jamais au complet, ni dans tous les cas.

L'auteur aurait pu faire l'économie de certaines rubriques telles *assemblée* (4 réf.) — Pourquoi pas *jemaâ* ou *structures sociales*, titres qui sont complètement absents ? — ou les *Algériens en Tunisie* (1 réf.), *aspersion* (1 réf. qui ne concerne pas spécifiquement la Tunisie et pourrait se ranger dans les rites de pluie). D'autres rubriques portent un titre contestable, telles *allogènes* (pourquoi pas *migrants* ?) ou *coéduquées*, *coépouses* (pourquoi pas *polygamie* et *mariage* ?). Certaines rubriques sont singulièrement pauvres, telles : *épices*, p. 105 (1 réf.). Le Dr Gobert qui a parlé beaucoup d'épices et d'alimentation n'est pas cité ici, de même que Burnet; d'autres font double emploi : pourquoi *croissant* p. 77 et *lune* p. 174, *construction* (4 réf.) qui aurait pu être versé dans *architecture* ou *rites de protection* (p. 287). Des noms en arabe se substituent parfois aux noms français tel *khoss* (huttes) p. 163, sans que sa traduction n'apparaisse dans l'index. De même pour *koura*, l'index ne porte pas *balle*. En revanche, les rubriques *jeux* et rites de *pluie* ne renvoient pas à *koura*. Page 123 il est annoncé Gadousier v. Aiguadier, mais ni l'un ni l'autre de ces mots n'existe dans les rubriques, ni dans l'index final.

Les abréviations ne sont pas normalisées ni écrites toujours de la même façon. L'auteur s'en excuse au début p. v en ce qui concerne les titres des revues. Mais l'on se trouve parfois perplexe devant certains titres comme *dialecte Tu*; l'on se demande quel est ce nouveau dialecte secret.

La pagination des articles n'est pas toujours mentionnée et la numérotation de quelques revues manque, en particulier IBLA dont seule l'année est citée, le plus souvent.

La bibliographie d'A. Louis n'est malheureusement pas critique et l'auteur ne s'est pas livré à une analyse d'ensemble comme A. Adam, avant l'énumération des rubriques, bien qu'il présente p. vi à xxiv une liste d'articles et d'ouvrages de base, avec quelques commentaires. Cependant, quelques avis très courts apparaissent parfois, inattendus et toujours justifiés. Par exemple à propos de Cauvet (G.), *Les Berbères en Amérique...* « Audacieux rapprochement avec les populations autochtones d'Outre-Atlantique ». A. Louis n'a pas osé dire que ce livre est complètement farfelu et ne s'appuie sur aucun travail sérieux d'analyse historique, linguistique ou anthropologique.

Il nous semble que bon nombre de références sont anciennes ou auraient besoin d'être rafraîchies. Ainsi pour Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, seule est donnée l'édition de 1932, alors que celle de 1964, plus importante, est en deux tomes; sur le commerce en Tunisie aucune référence n'est citée au-delà de 1961. Et pourtant ce domaine concerne bon nombre de références récentes, mais que l'auteur n'a peut-être pas appréhendées en tant qu'ethnologiques.

Mentionnons enfin quelques oublis. A propos des Berbères le *Massinissa ou les débuts de l'histoire* de G. Camps (1960) aurait dû trouver sa place dans cette rubrique ainsi que « *Aux origines de la Berbérie. Monuments et rites funéraires proto-historiques* » du même auteur, cité seulement p. 122 sous la rubrique *funéraires (rites)*. Dans *calendrier*, Desparmet est cité pour son important article dans la *Revue africaine* de 1934. Mais Desparmet avait écrit en tout sur ce sujet onze articles de 1918 à 1936 dont un seul est mentionné. Les fautes d'écriture nous ont paru rares telles *coff* écrit *coff* ou Ben Daj Serradj (Md) pp. 54 et 365 écrit Benhadji Serradj p. 293.

Malgré les critiques que nous avons formulées et qui n'entament pas sa valeur globale, l'ouvrage d'André Louis a l'avantage d'offrir une somme importante de références et dont l'approche rendra de grands services à la connaissance de la Tunisie et à la recherche en sciences sociales au Maghreb. Les références en langue française y sont bien entendu privilégiées parce qu'elles sont plus nombreuses et qu'elles couvrent en particulier la période coloniale et la découverte ethnographique d'un pays attachant, très riche en ce domaine. Ce livre a aussi le mérite d'avoir été imprimé localement (avec de grosses difficultés néanmoins) et d'être à la portée des non spécialistes comme des chercheurs professionnels.

Un projet d'informatisation des références bibliographiques en ethnologie du Maghreb est en cours de réalisation entre le Groupe d'Intérêt Scientifique d'Aix-en-Provence (GIS 2) et le Centre de Documentation des Sciences Humaines du CNRS. Le travail de prospection d'André Louis y trouvera naturellement sa place en relation avec celui d'autres chercheurs sur le Maghreb. Cette entreprise collective et internationale pourra répondre à la variété et la multiplicité des demandes, spécifiques ou générales, tout en mettant à la portée de quiconque le souhaitera des informations que seuls les spécialistes thésaurisaient moyennant un long travail artisanal.

M. GAST.

Ce compte rendu, rédigé en juin 1977 fut envoyé à l'auteur qui s'expliquera longuement sur les raisons de certains de ses choix, en nous fournissant des précisions complémentaires dont nous avons immédiatement tenu compte.

Le texte ci-dessus (qui, à quelques détails près est conforme à la première rédaction) avait donc en quelque sorte l'aval du Père Louis. Cet échange allait prendre pour moi une importance douloureuse car le Père Louis toujours très actif fut brutalement atteint d'une crise cardiaque le 8 novembre à Paris et décéda ce même jour à l'âge de 66 ans. C'est donc un adieu à l'homme, un hommage respectueux au chercheur et à l'ami chaleureux que fut le Père André Louis, que nous formulons avec nos regrets.

M. G.

Ouitis (A.), *Les contradictions sociales et leur expression symbolique dans le Sétifois*, Document du Centre de Recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques (CRAPE), Organisme National de la Recherche Scientifique, SNED, Alger, 1977, 128 p., annexes, bibliogr.

En un mémoire de 118 pages, A. Ouitis, dans un style clair et précis, analyse « la signification sociale de quelques types de comportement symbolique jugés anormaux par le milieu dans lequel ils se manifestent... ».

Sont présentés les cas de sorcellerie ou *shour* (qui devrait s'écrire *s'hūr*), de possession féminine, de possession masculine, et un cas de prophétisme. Ces faits sont observés dans une même région, la commune de Mansourah (Wilaya de Sétif) de 1972 à 1973.

L'orientation de recherche, les méthodes d'enquête, la problématique, sont nettement et clairement définies dès l'introduction : « ces faits... seront considérés comme un système de signes qui renvoient tous à une réalité sociale unique : les contradictions globales qui affectent le groupe paysan de la région de Mansourah ».

En faisant ce choix l'auteur n'a pas la prétention d'épuiser le sujet ni d'appréhender la totalité des réalités avec lesquelles ces phénomènes sont en rapport. C'est un cadre méthodologique qu'il s'accorde en se référant aux enseignements de M. Mauss, Cl. Lévi-Strauss et grâce à une grille d'analyse marxiste. C'est en somme une analyse structurale faisant référence aux conceptions marxistes sur l'économie et les rapports de classe. L'auteur propose une double origine à ces contradictions du groupe : une origine endogène, une origine exogène.

« Du point de vue des rapports sociaux, cette situation a eu pour conséquence la transformation graduelle de la société patriarcale... en société de classe, par l'éclatement des structures traditionnelles et la transformation en prolétariat rural, dépendant pour sa subsistance de la vente de sa force de travail » (p. 8).

Si les femmes s'adonnent à la sorcellerie c'est parce qu'elles ont été soustraites à toute vie officielle. Si les hommes s'adonnent à la contre-magie c'est parce qu'ils

redoutent les femmes d'une part et que ce réflexe fait aussi partie d'un système de défense dans le régime de contradictions que vit le fellah :

- au niveau de sa famille,
- au niveau de sa vie socio-professionnelle affectée par la mutation qu'il subit aujourd'hui.

Mais qui plus est : le fellah, dans l'usage de la sorcellerie, va utiliser un « langage féminin » pour « exprimer les contradictions existantes entre l'idéologie traditionnelle et l'éclatement du monde » (p. 10). C'est l'indice d'une situation de crise exprimée aussi par les cas de prophétisme qui, tout en revenant aux schémas de valeurs traditionnelles, critiquent violemment les tenants officiels de ces valeurs. « Un tel emprunt montre combien les rôles et les statuts sociaux traditionnels des différents agents de la société rurale sont remis en cause par la prolétarianisation actuelle de la paysannerie » (p. 11).

L'auteur en expliquant brièvement sa méthodologie de travail avoue n'avoir pu enquêter qu'auprès d'un petit nombre de femmes de sa famille.

Dans un premier chapitre l'auteur présente le milieu physique, social, économique et la situation de tutelle dans laquelle est reléguée la femme, situation dont la connaissance donne en quelque sorte la clé du système de ses rapports avec le monde extérieur... « La condition réelle du groupe féminin (exhérédié, physiquement cloîtré, soustrait de toute vie sociale) jointe à l'intériorisation par ce groupe, de l'idéologie dominante de la société, qui est l'idéologie de la défense du patriarcat, vont faire que cette lutte ne pourra jamais s'affirmer au grand jour » (p. 18).

Les hommes seuls mangeaient du blé dans la tradition; les femmes se contentaient d'orge comme les animaux de trait. L'exhérédiation des femmes qui n'est pas un précepte islamique, a été décidé par les Kabyles (en 1868) pour mettre fin au morcellement de la propriété en zone rurale. Par dessus tout cela le groupe familial défend avec une farouche énergie son honneur, sa respectabilité (*horma*) jusqu'à la paranoïa, et dont la femme est très souvent l'enjeu. Blanche et obèse, soumise et travailleuse, la première levée, la dernière couchée et la moins nourrie, voilà grossièrement campé l'idéal du modèle féminin. Se référant à Engels, l'auteur considère qu'on peut assimiler le groupe féminin à une classe sociale.

De la page 28 à la page 41, on a l'impression d'avoir changé de sujet en entrant dans un cours d'économie marxiste, tant l'auteur veut faire cadrer l'analyse de cette société (à travers ces phénomènes) avec la théorie générale de la lutte des classes de Marx et Engels.

Mais l'auteur excelle quand il passe aux descriptions et à l'analyse des pratiques de sorcellerie. On y apprend avec précision les conduites symboliques (chap. II), le *shour* ou technique d'envoûtement (chap. III), la possession (chap. IV et V), le désenvoûtement et l'exorcisme (chap. VI). Ces chapitres forment le corps principal de l'ouvrage et devront servir de matériaux de démonstration méthodologique à l'hypothèse proposée au départ. Les croyances populaires : *dawat el waldin* (bénédiction ou malédiction des parents), *tit ('aïn, mauvais œil)*, *tabâa* (le fait d'être marqué par le sort) et *târîda* (le fait d'être barré, gêné par une volonté contraire), *shour* (sorcellerie), trouvent leurs agents sociaux chez les *tolba* (sing. *taleb*) lettrés musulmans qui ont appris par cœur le Coran, des éléments du droit malékite et obtenu l'autorisation (ou *idjaza*) de la *zaouïa* de pratiquer la médecine traditionnelle.

Mais avec l'évolution récente du pays, le ministère du culte nomme des représentants religieux (*imam*) et il ne reste au *taleb* des trois fonctions qu'il assurait autrefois avec les *zaouïa* (religieuse, culturelle et sociale) que son rôle de contremagicien : « le *taleb* est devenu.. un véritable épiciier ayant boutique sur rue et monnayant sa *hikma* (son pouvoir) » (p. 54). Cette autorisation (*idjaza*) était en quelque sorte une délégation de pouvoir du *cheikh*, patron de la *zaouïa* qui exerçait une véritable suzeraineté sur la zone rurale qu'elle contrôlait. Elle concernait la guérison de

maux physiques, de maux de sorcellerie et des possessions. La confection d'amulettes écrites, si connues du public, n'est qu'une partie des activités de sorcellerie du *taleb*.

L'auteur tente de démontrer que cette société qui représentait une totalité socio-économico-culturelle en équilibre, au niveau de la *dechra* (unité villageoise) a été perturbée progressivement par le capitalisme colonial puis international — « qui allait s'annexer les processus de reproduction de la société traditionnelle, l'élément fondamental devient l'individu et non plus la famille élargie, la sphère principale d'activité — l'extérieur et le travail salarié et non plus l'activité agricole. La *dechra* devient une simple unité d'habitation : ce n'est plus une unité distincte autonome » (p. 54). Ici, l'auteur fait une erreur d'appréciation méthodologique. Si la société traditionnelle a été profondément transformée c'est, d'une part en raison du transfert des pôles de décisions politiques (de la *zaouia* à l'administration centrale), de celui du contrôle des moyens de production (ce ne sont plus les religieux mais les industriels et les grosses exploitations agricoles qui commandent les structures économiques avec les réseaux d'autorité administratifs et politiques), d'autre part à partir de l'asphyxie économique progressive qu'a subi ce monde rural du fait de la dévolution des plus grandes et meilleures surfaces cultivables à la colonisation ou à des exploitants étrangers. Donc, la société traditionnelle ne s'est pas renouvelée; le capitalisme colonial ou international ne l'a pas annexée, il l'a tout simplement désintégrée. En fait, capitalisme ou pas, cette destruction était fatale dans le cadre de l'évolution mondiale des sociétés, sous l'influence de la technologie moderne. Dans cette analyse l'auteur n'est pas toujours clair quant à ses positions personnelles. Alors qu'il condamne le rôle abusif du *taleb* et des *zaouia* d'un côté, il semble déplorer de les voir ravalés aux seules activités de la sorcellerie en constatant la prolétarianisation des paysans et le démantèlement des communautés rurales. En fait l'auteur nous démontre les mécanismes de fonctionnement d'une société rurale qui vivait repliée sur elle-même, presque en autogestion, face à un pouvoir central fort qui va totalement ruiner non seulement son système de valeurs mais sa structure économique et culturelle. Ceci, que ce soit durant la période coloniale ou après l'indépendance de l'Algérie.

Dans cette société décrite suivant un schéma manichéen : forces du bien / forces du mal, monde de l'homme / monde de la femme, peuple rural autogéré / colonialisme, les pratiques magiques sont présentées comme les remèdes aux contradictions de toutes espèces que ne peuvent assumer seuls les individus. La femme est considérée comme le pôle engendrant ces pratiques magiques et l'alibi nécessaire d'une structure patriarcale exacerbée qui ne trouve aucune issue dans le monde moderne.

Le point culminant des états de crise se situe au niveau des passions qui prennent divers aspects (*medrub* : frappé par un djinn, *merkub* : monté par un djinn, *meskun* : habité, *memluk* : possédé). Pour faire sortir les génies du corps (et de l'esprit) des possédés le *taleb* va user de différentes techniques qui sont bien décrites au chapitre VI. C'est là qu'on saisit le mieux les rapports des individus avec les forces obscures qui les régissent, en même temps qu'on appréhende leur système de croyances. « Le rôle du sorcier (ou ici du *taleb*) est donc de produire un signifiant concret au signifié et de substituer dans l'esprit du malade des images mythiques aux états affectifs douloureux ». Dans ce psychodrame le malade joue au possédé, le *taleb* joue à l'exorciseur en priant, suppliant, exhortant et en frappant parfois violemment pour faire « sortir » les génies du corps du malade. « La maladie aura un sens pour le malade alors que jusqu'à maintenant elle n'en avait pas » (p. 111). Dans ce chapitre A. Ouitis nous livre la meilleure partie de sa contribution à la compréhension des phénomènes d'envoûtement au Maghreb.

Au chapitre précédent l'auteur présente un cas de possession mystique : celui d'un prophète local qui prêche le retour au traditionalisme en attaquant les institutions actuelles et leurs représentants. C'est la même constatation que M. Von Allmen et F. Von Allmen-Joray font dans une étude sur le mariage (Lieu d'un rapport entre

famille et société, ronéo. AARDES, Alger, 1977) : « Tout dépérissement potentiel d'un appareil comme l'appareil matrimonial commence par provoquer un sursaut traditionaliste et conservateur. La situation où les tenants d'une modalité de la pratique ne sont plus certains ni de leur, ni de sa légitimité unique, engendre, presque toujours, un reflux vers les bastions sécurisants de la tradition » (p. 169). Le retour à la tradition est donc un réflexe collectif qui s'exprime au niveau de la structure familiale comme à celui de la communauté. Selon l'auteur ces revendications « trouvent leur fondement dans l'émergence historique d'un nouvel agent social : le prolétariat rural... c'est donc par l'intermédiaire du code religieux qu'il [ce prolétariat] va maintenant exprimer ses revendications de classe » (p. 100).

Dans une conclusion courte et incisive l'auteur résume sa démonstration. Les contradictions que subissent ces ruraux sont soit issues de l'opposition masculin/féminin, soit le produit de la mutation que connaît la région (destruction des cadres sociaux antérieurs, transformation de la paysannerie en prolétariat rural). Le taleb joue un rôle « d'équilibreur de tension » avec sa contre-magie sécurisante. La possession, qu'elle soit individuelle ou prophétique, est un langage symbolique qui exprime les contradictions subies. On est donc en présence d'un système de signes expressif des problèmes de la société rurale.

Ce petit livre riche d'enseignements, qui lève un voile nouveau dans un domaine rarement abordé par les Algériens eux-mêmes, est à la fois courageux, audacieux, mais assez inattendu par son approche méthodologique.

L'auteur prend dès le départ un point de vue marxiste pour mener à la fois son analyse et son enquête. Cette option ne nous gênerait pas le moins du monde si l'auteur ne forçait un peu trop les réalités pour les faire cadrer avec certains aspects de la théorie de la lutte des classes. Ceci en particulier au niveau de l'analyse du dualisme masculin/féminin, exacerbé chez les Kabyles de cette communauté. Mais en outre il considère en partie que cette magie populaire est un sous-produit du colonialisme et du capitalisme international ayant engendré la destruction de cette société rurale avec l'avènement de la prolétarianisation des paysans. Comment expliquer alors avec ce schéma, l'existence de ces pratiques bien avant le colonialisme, non seulement au Maghreb mais partout ailleurs dans le monde ? Comment expliquer que dans l'Europe de 1979 les sorciers et guérisseurs non seulement continuent d'exister mais s'affirment au grand jour avec éclat et succès en face de la médecine officielle ?

Il nous semble que l'auteur malgré sa prudence initiale, n'a pu embrasser la totalité de ces phénomènes et de leur raison d'être tant leur insertion est complexe et enchevêtrée sur plusieurs niveaux dans les structures mentales et l'idéologie des groupes sociaux où ils se produisent. Qu'ils soient l'effet de contradictions internes, cela ne fait aucun doute et cette idée n'est pas nouvelle. Mais ce qui a manqué dans cette analyse, excellente par certains aspects de son approche, ce sont des éléments comparatifs généraux avec d'autres sociétés de types différents. Pourquoi les sociétés indiennes d'Amérique, les peuples de l'Arctique ou sibériens, ceux de l'Asie ou du Proche-Orient, des sociétés industrielles d'Europe ou d'Amérique, usent-ils des mêmes procédés au même niveau populaire, à quelques variantes près selon les cultures, les ethnies ou les régimes politiques ? Tout le substrat diachronique que voudrait accréditer l'auteur dans sa démonstration nous paraît s'écrouler. On touche là une des faiblesses de cette étude qui n'a pas voulu dépasser le cadre régional et s'est enfermée à rechercher des causes uniquement dans sa propre histoire sociale et politique. Presque aucune référence aux études théoriques ou pratiques sur la magie populaire, le symbolisme et l'ethno-psychiatrie récentes n'est signalée. Ni Devereux, Zempleni, M. Eliade, M. Bouteiller, D. Sperber ou F. Laplantine ne sont cités.

Par ailleurs, on peut regretter que cette enquête apparemment conduite avec beaucoup d'honnêteté, ait été le fait d'un seul homme, juge et parti malgré lui, dans ce système de relations où la femme est l'accusée et que le nombre de femmes

interviewées ait été très restreint (trois vieilles femmes et quelques parentes). Il serait intéressant de reprendre cette enquête uniquement vue par les femmes pour apprécier le modèle idéologique qu'elles assument ou celui vers lequel elles tendent à travers ces pratiques.

Ces quelques remarques ne doivent rien enlever à la qualité générale de cette étude excellente, admirablement bien menée.

M. GAST.

Vaes (Bénédicté), Marmol (Gérard del), Otreppe (Albert d'), *Guide du Sahara, Sud tunisien, Sahara algérien, Sahara et Sahel nigériens, Sahara et Sahel maliens, Sahara atlantique (Maroc-Mauritanie), Tibesti, Tchad.* Hachette, Paris, Les Guides Bleus, 1977, 718 p.

Enfin un guide sur le Sahara, digne de ce nom et répondant aux besoins actuels des amoureux de l'aventure, des jeunes et des moins jeunes, qui nous livre une somme d'informations considérable et des renseignements pratiques actualisés. Ce guide Hachette d'un nouveau genre est écrit par un vieux bourlingueur du désert : Gérard del Marmol, descendant du célèbre voyageur du même nom qui laisse à l'histoire une des premières descriptions du Maghreb et du Sahara publiée à Grenoble en 1573; Albert d'Otreppe jeune architecte belge qui a participé à de nombreuses opérations d'assistance saharienne entre 1970 et 1975 et Bénédicté Vaes, journaliste-écrivain et grande voyageuse. Nous sommes fort heureusement loin du cas de la première édition de *Petite Planète* sur le Sahara, qui eut un franc succès bien qu'écrite par quelqu'un qui à l'époque n'avait jamais mis les pieds au Sahara.

Le style du livre, sa présentation, l'aire géographique qu'il embrasse, les informations qu'il donne sont des nouveautés, bien présentées, agréables à lire, pleines d'humour; on se prend à éclater souvent de rire et de plaisir.

La première partie (pp. 21-142) « préparer son voyage » est excellente : c'est un véritable « almanach saharien » sur les marques, qualités, performance des véhicules, des recommandations techniques, les équipements, les dépannages, l'équipement personnel : vêtements, camping, ravitaillement, l'équipement de prises de vue, le matériel de navigation et quelques trucs, toujours des débrouillardises géniales pour se tirer d'affaire. Le style est vigoureux, net, sans verbiage inutile, l'auteur donne son opinion et toutes les bonnes adresses utiles. A vous de choisir !

Le chapitre hygiène et santé traite sans ambage des principales maladies, de la conduite à tenir en toutes circonstances, de remèdes comportant même un paragraphe sur l'homéopathie, des piqûres venimeuses sans oublier la fameuse « pierre noire » (toujours vendue par les Pères Blancs à Anvers et Paris), de la déshydratation. Un médecin trouvera naturellement à redire à tout cela. Qu'importe ! les auteurs n'ont pas voulu établir un résumé de traités de médecine pratique. Ils alertent le lecteur sur le principal, tout en relevant en caractères gras que les morsures et piqûres sont rares chez les touristes et qu'ils ne doivent pas s'attendre à avoir toutes les maladies signalées, pour peu qu'ils soient prudents ou simplement raisonnables.

Tout cela est adressé rapidement, sans prétention presque en langage parlé, style qui crée une sympathie et une adhésion immédiate de la part du lecteur.

Les lexiques en arabe et en tamâhaq sont exceptionnellement corrects pour un livre de cette sorte. C'est toujours un tour de force que de vouloir donner un vocabulaire minimum au passager pour l'inciter à s'intéresser à une langue; d'autant que les Européens demeurent en général inaptes à assimiler rapidement l'arabe. Le tamâhaq leur est plus accessible. Un fâcheux oubli concerne le chevron sur le *s* traduisant le son *ch*, ce qui rend la lecture incompréhensible p. 119 où un *s* est donné pour le *sin* arabe, le même *s* est donné pour le *chin* arabe sans signe diacrité; ce qui entraîne la confusion à la page suivante (p. 120) à propos de la lecture de

essemey in (qui doit s'écrire *eššemeγ in* et *esink*). On retrouve enfin les chevrons du § p. 122 et 124.

Dans l'ensemble la transcription du tamâhaq est très correcte (hormis ces oublis) et permet vraiment à l'arrivant d'acquérir quelques dizaines de mots fort utiles pour exprimer des besoins essentiels. Avec le petit lexique de mots usuels sahariens (la plupart en arabe) le voyageur ne sera pas démuné pour engager courageusement ses premières conversations. Les auteurs ont su faire appel à d'excellentes compétences locales dans ce paragraphe.

Enfin, une riche bibliographie pp. 130-142 termine cette présentation de choc. Offrir en quelques pages une vaste bibliographie sur le Sahara permettant à chacun d'y trouver satisfaction n'est pas une tâche aisée. Il fallait donner des titres de livres achetables en librairie mais aussi ceux d'excellents livres quasi introuvables aujourd'hui, sauf en quelques rares bibliothèques. Les auteurs n'ont pas hésité à sélectionner les références qu'ils présentent par paliers : les guides, bibliographies sur le Sahara « Pour aborder le Sahara », « Pour approfondir les régions et leurs populations » avec des ouvrages généraux et une sélection par région; enfin des rubriques par disciplines sur l'Islam, l'archéologie, la géologie et la géographie, la botanique, la zoologie, la biologie des Sahariens, les arts et l'artisanat, l'alpinisme, les romans et les livres d'images et, chose rare, une liste de revues et périodiques scientifiques avec leurs adresses, ainsi que celles de quelques librairies spécialisées. Une liste de musées contenant des collections sahariennes termine ce chapitre.

On pourrait discuter du choix de certains titres, des rares références en italien, espagnol et allemand (mais ce livre ne s'adresse-t-il pas à des francophones en priorité ?), des sigles de revues connues des spécialistes seulement et qui ne sont pas détaillés (BSPF = Bulletin de la société préhistorique française, BIFAN = Bulletin de l'institut fondamental d'Afrique Noire, IRS = Institut de recherches sahariennes, CRAPE = Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques, Trav. I.T.S., et quelques autres). Mais ces petits détails n'enlèvent rien à la valeur de l'ensemble qui permet au lecteur de compléter sa documentation à loisir dans les directions qui lui conviennent.

Des coquilles assez nombreuses témoignent d'une relecture un peu rapide à l'édition; p. 111 : microbes anarobies pour anaérobies; p. 119 : tombe pour timbre et s au lieu de § dans la transcription; p. 130 : Diego (Ch.) Un homme *sans* l'Occident (au lieu de *sous*); Cabus au lieu de Gabus, p. 136; Gobrie (B.) au lieu de Gabriel p. 136; Blondin de Thé au lieu de Blaudin de Thé, p. 139; Banabadji au lieu de Benabadji, p. 139, etc.

Il est intéressant d'aborder cette synthèse bibliographique après la partie technique concernant la préparation du voyage, mais il me semble qu'un rappel des titres adéquats à chaque région décrite ensuite eut été utile, ne serait-ce que la citation du nom de l'auteur avec l'année entre parenthèses, dans les paragraphes où certains textes reprennent ces lectures. Car le lecteur non initié qui veut « piocher » certaines questions sur des régions précises, aura du mal à s'orienter et à faire son choix avec économie et efficacité.

Les quatre-cinquièmes restant de ce guide de format pratique qui ne casse pas dans les pochettes et sur les tableaux de bord des automobiles (11,5 × 22 cm), sont ensuite consacrés aux écrits et descriptions sélectifs de régions sahariennes de l'Est à l'Ouest, du Sud tunisien à la zone sahélienne, le Sahara occidental, la Mauritanie pour revenir au Tibesti. Chaque pays est rapidement présenté en quelques pages : des informations chiffrées sur la population, la superficie, le climat, l'ensoleillement, les principales productions industrielles, agricoles, le tourisme et le fameux PNB (produit national brut) dont les Occidentaux ont fait un peu trop leur étalon de comparaison avec les pays du Tiers Monde. Le gouvernement du pays, ses caractéristiques politiques sont expliqués avec son histoire récente. La politique touristique et l'état de l'infra-

structure d'accueil y sont abordés, avec toujours une somme d'informations détaillées sur les modalités d'obtention des passeports, des devises, les formalités de police, les cours des monnaies, les transports, la poste, les jours fériés, etc., les bonnes adresses, mille et un détails (comme les adresses des garages et vendeurs de pièces et nécessaires automobiles) qui prouvent que les auteurs ont eu comme premier souci de fournir au voyageur un manuel de qualité pour pouvoir s'assumer en tout lieu et prévenir les pannes stupides, les oublis ou les désillusions de l'Occidental qui finirait par croire que la planète entière attend son arrivée avec un beefteak-pommes frites au coin de la rue, un médecin et un téléphone en tout lieu, avec des hôtels réfrigérés et des cabinets à l'anglaise dans tous les villages.

Il est évident que bon nombre d'informations sont données sous toute réserve, compte tenu des changements fréquents de direction dans les régions concernées, parfois de changement de régime politique, etc. Les auteurs en avertissent honnêtement le lecteur dès le début du livre, après la préface de Henri Lhote p. 6.

Le choix pédagogique dans les descriptions des sites et la présentation des différentes options touristiques est excellent. Tout le monde y trouvera satisfaction : le voyageur pédestre ou monté, l'automobiliste ou celui qui a opté pour une formule à la carte dans un voyage collectif. De nombreux croquis d'itinéraires illustrent toutes les descriptions avec les kilométrages, les temps.

Cependant, outre les descriptions des sites, les problèmes sociaux et politiques des Sahariens ne sont pas éludés. On apprend l'exploitation des quinteniers ou khammès, le transfert de bénéfices de l'exploitation des dattes au détriment de l'économie locale, l'émigration de la main d'œuvre vers les villes, etc. Les auteurs engagent leur opinion personnelle à propos de certaines appréciations. Ils critiquent à juste titre l'anarchie de l'exploitation du bois et de l'eau à Tamanrasset, les dangers du déséquilibre ethnique brutal dans cette wilaya, citent longuement A. Bourgeot à propos du devenir des Kel Ahaggar et ne craignent pas de dénoncer le racisme des sédentaires vis-à-vis des nomades au Niger (p. 480). Les auteurs qui ont participé activement aux plans d'assistance aux nomades du Sahel entre 1970 et 1974 parlent de la famine avec amertume et citent quelques erreurs de gestion qui ont accentué les effets de la sécheresse. Malgré leur gros effort d'assainissement des vieux clichés (qu'on aime à ressasser dans ce genre de livre), les auteurs se sont laissés prendre encore à quelques pièges : les Harratines = Noirs soudanais, imohagh venant de Iohagh « être libre » (les linguistes ont abandonné cette hypothèse de de Foucauld), « les femmes touarègues qui connaissent des recettes contraceptives » (c'est surtout de techniques extravaginales qu'il s'agit en fait). Prudents sur les descriptions concernant l'organisation sociale, les auteurs ont peut-être bien fait d'esquiver cette question difficile à débattre en un impossible raccourci.

Les peintures rupestres du Tassili méritaient l'importance qui leur a été accordée avec une présentation systématique des époques définies par H. Lhote, le tout illustré de belles photos. Cet auteur y est abondamment cité, même à propos de sa route des chars au sujet de laquelle les auteurs ont la sagesse de n'émettre aucun commentaire. Leur conclusion sur l'erreur des coercitions administratives du « Parc national du Tassili » est parfaitement justifiée. C'est une politique contraire aux intérêts de l'Algérie que mènent les responsables de ce Parc, sans se réserver la possibilité d'éduquer les touristes.

Le vocabulaire local en arabe ou en berbère apparaît au bon moment, sous les descriptions techniques, les noms de recettes ou des plats qui excitent la curiosité du voyageur.

Bien sûr tout ce travail n'est pas exempt de petites faiblesses : quelques erreurs d'interprétation, des contre sens ou des coquilles qu'une prochaine rédaction pourra corriger. Des exemples : tente en *laine de chèvre* p. 189; « le douanier » ou prix de la virginité reste en vigueur », p. 214 (le douanier existe même pour un second mariage);

confusion phonétique p. 388 entre *šuiha* (petite *ših* : armoise) et *šuiya* un peu; p. 367 « Jean-Marie, frère de Foucauld », tout le monde s'obstine à appeler ainsi l'ordre religieux créé par de Foucauld et qui s'appelle en réalité « Petits frères de Jésus »; p. 412, on se demande qui est ce célèbre inconnu qui a introduit les barbeaux à Afilal : Hersnilhote, en fait Henri Lhote. L'organisme de recherche en préhistoire n'est pas le musée du Bardo à Alger (p. 349) mais le Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnologiques, à la même adresse : 3, avenue Franklin-Roosevelt. Et le Musée de l'Homme n'a aucune préemption prioritaire sur les découvertes faites en Algérie !

Ces détails n'enlèvent rien à la valeur d'ensemble de ce livre honnête où les auteurs parlent de ce qu'ils connaissent par expérience, savoir enrichi par un nombre considérable de lectures. On perçoit l'attachement particulier des rédacteurs au Sud tunisien et au Hoggar qui forment des morceaux de choix en qualité et en quantité. Mais les autres territoires n'y perdent rien. Le Sahara occidental se voit consacré dix pages, même si le voyage n'y est pas recommandé pour le moment en raison de la guerre qui y sévit. Les textes sur l'Air, le Ténéré, les itinéraires jusqu'à Niamey, ceux sur le Sahara malien et le Sud marocain, la Mauritanie et le Tibesti sont en général plus courts, plus concentrés, mais tous très corrects. Le tout est illustré de photographies suggestives ou originales d'excellente qualité, et enfin un index par région permet de retrouver facilement les informations que l'on désire selon les lieux où l'on se trouve.

Nous sommes heureux de saluer la sortie de ce guide de bonne qualité, qui suit de très près l'actualité des populations, des découvertes scientifiques, des moyens mis à la disposition du voyageur. Celui-ci apprendra avec ce manuel, à vivre dans un autre état d'esprit, aux écoutes des autres et dans le respect de leur identité sociale et culturelle, exigence que nous plaçons au premier rang des qualités de l'étranger qui débarque chez ces populations où l'on réapprend simplement à vivre.

M. GAST.

4. ÉMIGRÉS ET COOPÉRANTS

Ben Jelloun (Tahar), *La plus haute des solitudes*, Editions du Seuil, 1977, 174 p.

Remaniée pour atteindre un public plus large, cette thèse de troisième cycle sur la misère sexuelle d'émigrés nord-africains, et plus particulièrement sur une vingtaine de cas d'impuissance psychosomatique, privilégie les exemples. Le travail d'enquête reste, avec quelques commentaires plus ou moins développés, l'essentiel de ce livre. Les interviews sont jalonnées de quelques développements qui permettent au lecteur de comprendre sur le vif la démarche du consultant. Des éclairages sont donnés ainsi sur la société d'origine (rapport à la mère, rôle génital de l'homme, homosexualité masculine), mais ils ne sont jamais séparés des dialogues entre le thérapeute (l'auteur), et le consultant. Cela donne un ensemble hétérogène avec une matière traitée à l'américaine, c'est-à-dire fondée sur un parti-pris de départ qui est de rester dans le concret. Cette démarche a un double avantage : ne pas s'égarer dans des hypothèses aventureuses, rester près du grand public grâce à une approche facile qui donne au lecteur ignorant des problèmes du Maghreb des informations justes. Cela peut servir de tremplin pour une découverte de la société maghrébine « par le dedans ».

En fait, l'approche de Tahar Ben Jelloun est donc surtout descriptive. Il s'agit de cas « médicaux ». Il laisse de côté la mise en place de concepts d'analyse originaux qui apporteraient à l'étude de cette micro-société une lumière tout à fait indispensable. Par modestie peut-être, parce qu'il s'agit avant tout d'un témoignage, l'aspect politique du problème n'est qu'effleuré. La modestie du propos lui fait cependant

gagner sur le plan de la mise en situation de l'enquêteur par lui-même : ne déclare-t-il pas en effet : « Cette recherche est plus un témoignage, se situant hors de toute idéologie, qu'une tentative de mettre sur pieds une thérapie nouvelle » (p. 97), rejoignant en cela l'affirmation du début : « Habité moi-même par cette culture différente, je ne pouvais privilégier l'élaboration théorique, j'ai préféré rester au niveau du témoignage, celui d'un vécu » (p. 10). A la limite, la position de l'enquêteur pourrait se réduire à une attitude essentiellement humaniste. Il est, certes, concerné par cette culture, mais son rôle même de thérapeute le place du côté de la société d'accueil, et c'est aussi à elle que s'adresse le livre. La différence qu'il décrit, même si elle le concerne, n'est pas la sienne, et cependant elle nourrit l'écrivain dont le langage croise souvent plus qu'il ne les analyse le corps des interviews. On reconnaît de-ci de-là l'auteur de *La Réclusion solitaire* ou de *Chronique d'une solitude*, deux œuvres également élaborées à partir de la même expérience de thérapeute décrite ici.

Toutefois on peut dégager de cette étude des directions qui donnent les axes essentiels de la misère sexuelle de l'émigré.

Il y a tout d'abord la solitude politique. L'émigré se sent seul, abandonné et par la classe ouvrière française et par son propre pays. Il est complètement désarmé, et il ne lui reste plus que l'acte manqué, l'« accident de travail » par quoi se manifeste son besoin de justice, la revendication muette de ses droits. D'où la tentative indirecte de se détruire. « L'échec ici est imputé aussi bien au système économique de son propre pays qu'à la classe (paysanne ou ouvrière) à laquelle il appartient. L'analyse qui consiste à rendre responsable le colonialisme français de la situation actuelle des pays maghrébins obligés d'expatrier une partie de leur prolétariat est plus le fait des intellectuels que des travailleurs immigrés. Elle reste cependant vraie. L'immigré rend souvent responsable la France pour ce qui est de sa situation présente » (p. 62). Il s'agit en fait d'une exclusion, devant laquelle la réaction individuelle ne peut être que la folie ou l'auto-mutilation.

Le deuxième élément est la solitude affective à laquelle les émigrés sont confrontés. Non préparés, ils sont fragiles devant l'expérience la plus terrible : celle de la différence de société. « On peut se demander si le déplacement géographique ne réactive pas les angoisses du premier détachement de la mère (le sevrage). On quitte la mère-patrie comme on quitte sa propre mère. La différence, c'est que le déplacement se situe tard dans l'histoire de l'individu; il est de plus légalisé (démarches administratives), rendu nécessaire et légitimé par la situation économique du pays. Le nouveau sevrage est conscient. Les risques de désadaptation et de solitude sont d'autant plus grands » (p. 59). C'est pourquoi la guérison ne peut venir que d'une rencontre affective. « C'est généralement la rencontre d'une partenaire qui permet le début d'une guérison » (p. 115).

Troisième élément : la solitude culturelle. Dans la confrontation de deux univers il y a une perte d'identité. Dans un long exposé où il amorce une intéressante synthèse (pp. 62 à 91), la différence est décrite à l'occidental, particulièrement dans l'énumération des interdits dans la société d'origine de l'émigré.

La misère sexuelle est donc d'abord celle de la séparation, devant laquelle la médecine, au rôle d'autant plus ambigu qu'elle émane de la société d'accueil, se révèle bien impuissante à son tour. Le livre devient alors la relation d'un jeu : « l'impuissant joue à l'homme vivant qui tombe malade, et le thérapeute doit jouer à être le médecin, le guérisseur, le magicien. Jusqu'au jour où un consultant dévoile les règles du jeu devant la naïveté de celui qui possède le « savoir », devant celui qui essaie de camoufler sa propre impuissance, c'est-à-dire sa prétention à éviter la mort à l'autre. C'est plus que de la gêne. Il y a un sentiment de honte, car on se révèle complice d'un réel castrateur, et ensuite on joue à faire le procès de ce réel » (pp. 168-169).

Si universitairement cet ensemble, qui se contente le plus souvent de publier des « cas » sans vraiment les analyser, peut sembler un peu léger, sa valeur de témoignage

et le choc qui en résulte pour le lecteur, ainsi que la courageuse mise en situation de l'analyste par lui-même, font de ce texte un document essentiel.

Annette BONN-GUALINO.

Chaker (Abdelkader), *La jeunesse algérienne en France*. SNED, Alger, 1977, 237 p. + annexes.

Voici encore un travail universitaire sur l'immigration qui voudrait donner l'illusion de la synthèse alors qu'il n'est que monographie compilatoire. Tout le bric-à-brac bien connu de la sociologie vulgaire est là : l'historique, le travail, le logement, les loisirs, l'épargne, les maladies, la délinquance, la culture, la scolarisation, la formation professionnelle, le racisme, les relations de voisinage, les relations sexuelles, les mariages, les relations de travail, les relations scolaires, les relations avec l'administration, les relations familiales, les attitudes à l'égard de la religion, à l'égard des moyens d'information, les relations avec les Algériens et l'Algérie, etc., etc... Tout est construit autour de la notion d'*adaptation*, vieille catégorie de la sociologie anglo-saxonne que les sociologues francophones traînent derrière eux comme un boulet, notion dont notre auteur ne définit nulle part le contenu, qu'il a tendance à confondre allègrement avec des notions voisines, telles qu'intégration, insertion, assimilation, etc., et qu'il utilise sans comprendre qu'elle est avant tout expression du totalitarisme de la société capitaliste à l'égard de l'individu. Si le but est l'adaptation (finalisme téléologique), tous les problèmes que connaît le jeune immigré algérien *sont des problèmes d'inadaptation* qu'il s'agira de résoudre en levant les obstacles qui bloquent le chemin de « l'adaptation à la société d'accueil ». C'est simple, c'est commode, c'est séduisant pour l'esprit.

La mise en œuvre d'une telle « problématique » si l'on peut dire, est conduite au moyen de la traditionnelle technique de l'enquête, exercice favori de tout sociologue qui se respecte, et dont notre auteur ne met pas un seul instant en doute la validité scientifique universelle.

Il est une loi qui gouverne la production scientifique, c'est la suivante : sans renouvellement de la méthode d'analyse et de la problématique, il n'y a pas de progression de la connaissance. L'ouvrage de A. Chaker la vérifie avec éclat. Il demeure néanmoins qu'il rendra d'utiles services en tant qu'instrument de travail.

Larbi TALHA.

Cordeiro (A.) et Verhaeren (R.), *Les travailleurs immigrés et la sécurité sociale*. PUG, Grenoble, 1977, 108 p.

Il ne suffit plus aujourd'hui d'affirmer que l'apport de la main-d'œuvre étrangère est indispensable à la croissance du pays d'accueil ou que sa contribution à la croissance du PIB soit importante. De tous côtés on ressent la nécessité de dépasser le stade de ce constat intuitif — qui, du reste, est encore loin d'emporter l'adhésion totale — et d'aborder enfin le problème d'une évaluation sérieuse de l'apport du travail étranger à l'accroissement des richesses sociales.

Sans prétendre répondre directement à ce dernier problème, le petit ouvrage de Cordeiro et Verhaeren (1) grâce aux éléments chiffrés dont il fourmille, permet à la recherche d'avancer d'un grand pas dans cette voie.

(1) Financée par le Comité d'Organisation des Recherches Economiques et Sociales (CORDES), Commissariat général au Plan, cette enquête a été réalisée par A. CORDEIRO, D. CAVARD et R. VERHAEREN essentiellement sur la base de l'activité de la Caisse Primaire de la Sécurité Sociale de Grenoble. Les résultats de ce travail, qui a duré deux années, ont fait l'objet d'un rapport volumineux (500 p.). Le petit ouvrage « *Les travailleurs immigrés et la Sécurité Sociale* », publié tout récemment par les PUG, en présente les principales conclusions.

Les auteurs abordent la question d'une manière détournée, par le biais de la formule comptable dite « d'économies de coûts », formule néoclassique qui renvoie elle-même à la notion de salaire indirect. L'on sait que le salaire se décompose en deux éléments : le salaire direct et le salaire indirect. Le salaire direct assure en quelque sorte la couverture de la reconstitution immédiate quotidienne, de la force de travail de l'ouvrier. Il représente la somme d'argent versée directement par l'employeur au travailleur salarié. Le salaire indirect, quant à lui, correspond à la valeur d'entretien et la valeur de reproduction de la force de travail. Or la prise en charge de l'entretien et de la reproduction de la force de travail est régie en tant que « système de péréquation des risques » et confié à une institution publique spécialisée : la *Sécurité Sociale*.

En conséquence, les économies de coûts en ce domaine se traduiront par des bénéfices représentant le solde net entre les cotisations versées par les travailleurs salariés étrangers et les prestations perçues par eux. Ces prestations représentent le salaire indirect, c'est-à-dire cette part du salaire qui n'est pas versée aux travailleurs directement en fonction du travail fourni, mais en fonction du besoin qui naît de l'interruption forcée de la vente de la force de travail (interruption due au chômage, à la maladie, à l'invalidité, à la vieillesse), sachant que l'entretien du travailleur et de sa famille doit nécessairement se poursuivre indépendamment de l'insécurité de l'emploi qui règne sur le marché du travail.

La sécurité sociale couvre tous ces risques sociaux, excepté celui du chômage.

L'assurance maladie est directement liée à la reconstitution immédiate, à la remise en usage de la force de travail, afin que l'ouvrier puisse recommencer à travailler dans les mêmes conditions de vigueur et de santé. Les « boni » que réalise la sécurité sociale en ce domaine résultent directement des caractéristiques socio-professionnelles de la population immigrée. En effet le travailleur immigré est souvent *jeune venu seul*, en *bonne santé* et pour un *séjour temporaire*. « La population active, immigrée pour des raisons économiques, écrivent A. Cordeiro et V. Verhaeren, est *saine* non seulement parce qu'elle est composée essentiellement d'éléments jeunes, mais aussi parce que les pays dans lesquels elle immigré pratiquent à son encontre *une sélection* qui leur permette de disposer d'une main-d'œuvre robuste, résistant à la maladie ». Les risques de maladie en sont fortement amoindris. Dans ces conditions, les « dépenses de santé » seront relativement faibles, d'autant plus que l'attitude socio-culturelle que l'immigrant éprouve à l'égard de la maladie, et également les rapports souvent conflictuels que ce dernier noue avec les services de l'administration, l'obligent fréquemment à renoncer à se soigner. Les dépenses de « prestations-maladie » que ce soit en nature, en espèce ou sous forme de remboursement des frais d'hospitalisation demeurent, dans ces conditions, très faibles eu égard non seulement aux recettes provenant des cotisations prélevées sur le salaire du travailleur étranger pendant sa courte période d'activité (5 à 6 ans en moyenne) mais aussi par rapport au volume des dépenses médicales engagées pour la population autochtone, toutes choses étant égales par ailleurs.

Bien que l'accès à l'information en cette matière soit des plus difficiles, à la fois pour des raisons matérielles et pour des motifs politiques, l'enquête réalisée par l'équipe de l'IREP a permis de montrer que :

— en ce qui concerne « les prestations en nature » (remboursement d'actes médicaux, hospitalisation, pharmacie...), « les assurés portugais et yougoslaves obtiennent un remboursement moyen inférieur de 50 % environ à celui des assurés français, et ceci, malgré le nombre supérieur (de 23 %) des ayants-droit par assuré étranger » (p. 65) ;

— pour ce qui est des « prestations en espèces » (indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour cause de maladie), « le montant moyen de ces remboursements

est inférieur de 20 % à celui des Français pour les Yougoslaves, et de 45 % pour les Portugais » (p. 66);

— en ce qui concerne les remboursements pour hospitalisation (établissements publics et privés), « la caisse primaire paye en moyenne 200 francs en moins pour le séjour d'un malade étranger que pour le séjour d'un malade français;

— enfin les remboursements des « prestations-maladie » pour des ayants-droit résidant dans les pays d'origine, sont généralement fixés d'une manière forfaitaire.

Ainsi les ayants-droit d'un assuré chef de famille algérien, perçoivent un montant, fixé en 1966, de 500 F par famille et par an. Un tel montant correspondait au sixième du niveau de dépense d'une famille française moyenne. Sur cette base, on peut donc estimer que les caisses françaises opèrent une économie annuelle de 650 millions de francs pour les seuls salariés mariés dont la famille est restée en Algérie (p. 71).

L'estimation des dépenses de prestations-accidents du travail (indemnités journalières, frais médicaux et hospitaliers, rentes) montre qu'un accidenté étranger revient en moyenne plus cher à la Sécurité sociale qu'un accidenté français (1,04 fois supérieur). Cela résulte du fait que le premier est plus fortement exposé au risque d'accidents graves dans certains secteurs d'emplois. Les auteurs de l'enquête qu'on vient de citer ont calculé que le degré d'exposition au risque d'accidents dans quatre secteurs-clé (Métallurgie, Bâtiment, Chimie, Textile) était de 2,76 fois plus élevé pour les Maghrébins que pour les Français (87). Or l'accident a pour conséquence une atteinte temporaire ou permanente à leur capacité de travailler et de reproduire leur force de travail. Alors que le travailleur paye une cotisation pour assurer cette reproduction, il lui faut, au moment où il est accidenté, supporter une perte de revenu non compensé. L'accident aboutit, surtout s'il est grave, à une dégradation de la capacité de reproduire sa force de travail... Et dans la mesure où... les étrangers sont plus souvent accidentés, il y a tendance à l'accroissement de l'inégalité des ressources entre salariés français et étrangers » (p. 89).

Il faut ajouter en outre que « le titulaire d'une rente d'accident de travail ou d'une pension d'invalidité dont la famille est restée au pays d'origine perd automatiquement le bénéfice des allocations familiales ». Or, les allocations familiales concernent avant tout la reproduction à long terme de la force de travail. C'est dans cette rubrique que les « économies » seront les plus importantes du fait que les prestations sont payées à un taux inférieur de (57 % environ) pour les familles des salariés demeurées dans les pays d'origine. Et nous savons que c'est le cas le plus fréquent. Dès lors la seule méthode adéquate pour évaluer le montant des économies réalisées par les Caisses françaises des Allocations familiales est de partir de l'hypothèse que toutes les familles des allocataires résideraient en France. Dans une telle hypothèse et en admettant que le nombre d'allocataires retenu officiellement correspond au nombre réel, l'équipe grenobloise (p. 50) a calculé que le montant mensuel global des versements s'élèverait à 133 284 423 F: soit un bénéfice mensuel total de: 133 284 423 — 20 101 481 = 113 182 942 F.

Ce qui représente environ 1,358 milliard de francs lourds par an dont 1,129 milliard pour les seuls Maghrébins. Les dépenses effectives ne représenteraient ainsi que 15,08 % des prestations auxquelles ces allocataires auraient droit si leur famille venait résider en France.

L'on sait que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales finance sur ces fonds qui devraient revenir à la famille des salariés, une dotation d'environ 100 millions de francs utilisée par le Fonds d'Action Sociale (FAS) à la construction de logements, à l'alphabétisation des immigrés, etc... Il reste dès lors un bénéfice net *minimum* de 1,258 milliard par an extorqué aux travailleurs étrangers.

Tel est l'ordre de grandeur indiquant l'importance des économies de coûts de production réalisés grâce à l'emploi des travailleurs immigrés. Certes un tel ordre de grandeur témoignerait déjà par lui-même de l'ampleur de ce qu'on pourrait appeler

l'exploitation additionnelle que subit cette catégorie de travailleurs. Mais cela ne suffit pas pour élucider la question fondamentale de « l'apport économique » de l'immigration, de sa contribution au développement du capital.

L. TALHA.

Les immigrés du Maghreb. Etudes sur l'adaptation en milieu urbain. INED (Université de Lyon II et III, d'Aix-Marseille I et de Poitiers. Paris, PUF, 1977, vol. XIII, Cahiers n° 79, Coll. travaux et documents, 411 p. (tabl., cart., fig., graph.).

Ce nouveau volume, qui vient s'ajouter à tant d'autres parus dans la collection « travaux et documents », publiés par les cahiers de l'INED, comporte cinq études entreprises autour d'un thème central, celui de l'adaptation. La première étude se propose d'analyser les facteurs urbains de l'adaptation des immigrés, à travers une enquête réalisée conjointement dans trois quartiers de Marseille, sous la direction de R. Duchac. S'inspirant des travaux de l'école de Sociologie dite de Chicago, dont la problématique est axée sur la mise en rapport des caractéristiques de distribution résidentielle des migrants avec la nature et le type d'adaptation de ces derniers en milieu urbain, l'étude en question s'efforce de décrire les transformations de l'être social aussi bien des individus que des familles maghrébines. Partant de là les auteurs montrent comment les nécessités de l'adaptation proprement dite à un milieu urbain, demandent de réponses diversifiées en fonction de la diversité des lieux et des conditions d'implantation.

La seconde étude a été réalisée par cinq géographes de l'Université de Lyon II et III (Rochefort et alii). Elle s'attache à décrire selon la méthode classique de la géographie humaine, les conditions de vie et de travail des familles maghrébines dans l'agglomération lyonnaise; type de localisations, carte scolaire des enfants, conditions d'emploi et de logement, etc...

La troisième étude, réalisée par G. Simon, est axée plus spécifiquement sur les problèmes d'adaptation des Tunisiens dans l'agglomération lyonnaise. A partir des statistiques disponibles, l'auteur aborde successivement les problèmes d'implantation, plus particulièrement ceux posés par les communautés d'hommes seuls, ainsi que les problèmes de l'insertion professionnelle dans une agglomération, conçue comme relais migratoire.

Avec Dupré et Laferrère on aborde plus directement les problèmes d'emploi et de travail à travers une enquête minutieuse effectuée dans les industries chimiques et métallurgiques de l'agglomération lyonnaise. L'observation a porté sur les établissements de plus de 200 salariés, dont 13 appartenant à la branche de la Chimie et 34 à celle de la métallurgie. Elle a consisté en un dépouillement systématique du fichier du personnel et en une série d'entretiens que les enquêteurs ont eus à la fois avec les chefs du personnel et bon nombre de travailleurs maghrébins. Les résultats de ce travail fourniront au lecteur une somme appréciable d'informations précieuses sur l'implantation numérique, les caractéristiques démographiques, résidentielles et professionnelles et enfin sur l'intégration dans l'entreprise.

La cinquième et dernière étude porte, cette fois-ci, non pas sur l'agglomération lyonnaise, mais sur une commune industrielle de l'agglomération parisienne: Gennevilliers. Le choix de cette commune comme lieu d'enquête se justifie du fait que c'est l'une des communes de France qui compte le plus d'étrangers, dont la majorité est d'origine maghrébine. Gokalp et Lany nous montrent, à travers une enquête serrée, ce qui fait la particularité de cette agglomération, à la fois zone de résidence et zone de travail, résidents et actifs ne se recoupant nécessairement pas.

Que peut-on conclure après une lecture rapide de ces cinq études. Il y a, certes, au départ une hypothèse de travail commune aux différentes recherches relative aux phénomènes de regroupement et de concentration des migrants suivant leur nationalité,

les régions d'où ils viennent, les conditions d'implantation, etc... Et le mérite des enquêteurs est d'avoir cherché à réaliser ce travail difficile entre tous, qui consiste à saisir, à partir d'une multiplicité d'approches, et de la manière la plus objective possible, toute la complexité du phénomène d'adaptation en milieu urbain.

Ce n'est donc pas la méthodologie qui sera ici mise en cause mais le résultat final, l'image que le lecteur gardera du travailleur immigré — tout à fait à son aise en milieu industriel urbain, sûr de lui et en mesure de demeurer maître de son devenir immédiat ou lointain — ne pourra manquer de faire poser des questions.

L. TALHA.

Situation juridique et sociale des travailleurs migrants en Europe. Conférence internationale organisée par l'Association internationale des Juristes démocrates, Paris, 25-27 janvier 1974, Bruxelles, 1977, 224 p.

Ce colloque est, en dehors des efforts de l'OIT, l'une des premières réflexions collectives de juristes tenue en Europe sur le problème des travailleurs migrants. L'ouvrage qui en a été tiré ne reproduit pas les 19 rapports présentés. On peut le regretter pour certains d'entre eux, notamment pour le rapport introductif du Professeur Gérard Lyon-Caen. Sans doute pour des raisons d'économie, il a fallu tailler dans une matière trop abondante; le soin en a été laissé à M^{me} Jacqueline Costa-Lascoux qui a réussi à présenter en cent cinquante pages une synthèse fort bien faite de ces travaux.

Un premier chapitre analyse la situation juridique et sociale du travailleur migrant dans les pays d'Europe occidentale avec une tentative intéressante pour exposer les lacunes législatives internes et les compléments que cherchent à introduire le droit international et le droit communautaire. Le second chapitre est consacré au statut juridique des migrants du point de vue des pays d'origine; l'exemple algérien y tient de loin la place principale, les exemples yougoslaves et portugais n'intervenant que beaucoup plus rapidement.

Organisée par l'Association des Juristes démocrates, la Conférence s'est proposée de trouver des remèdes aux déficiences du statut actuel des travailleurs immigrés. L'ouvrage s'achève donc par les propositions et les résolutions élaborées par les participants sur les conditions d'introduction et d'accueil des travailleurs migrants, sur les conditions d'emploi, de travail et de vie, sur l'exercice des droits syndicaux et des droits sociaux, sur les conditions de séjour et les libertés individuelles. La confrontation des points de vue entre les représentants des travailleurs et les juristes, entre ceux venus des pays d'émigration et ceux des pays d'immigration, a permis, en dehors de toute contrainte diplomatique, d'aboutir à un document audacieux, tout en restant réaliste et concret.

Maurice FLORY.

Negróni (François de), *Les Colonies de vacances*, Ed. Hallier, Paris, 1979, 299 p.

La littérature sur la coopération est abondante en France, ce qui s'explique si l'on se souvient qu'avec quelques 45 000 expatriés de tout statut, notre pays bat un record mondial qui se perpétue sans faille depuis la décolonisation. Compte tenu d'une rotation rapide il est sans doute peu de familles françaises dont l'un des membres n'ait fait une expérience de cette nature. A de nombreuses études socio-économiques, aux rapports, colloques, bilans et évaluations s'ajoutent maintenant quelques romans, à vrai dire peu significatifs et sans grand talent à l'exception des *Flamboyants* de

Patrick Grainville. Dans cette production se détache un brillant essai, destructeur et cruel, *Les colonies de vacances*, sous-titré dans le prolongement exact du *Portrait du colonisé* d'Albert Memmi : *Portrait du coopérant français dans le Tiers Monde*.

Pour l'auteur, la coopération n'est qu'un nouvel avatar des fantasmes impérialistes du néocolonialisme français et aucune des catégories soigneusement étiquetées par ses soins ne trouve grâce à ses yeux. Le jeu est d'autant plus amusant que la connaissance du terrain est vécue et que les références idéologiques sont précises, sinon toujours convaincantes.

Après l'examen du mythe unitaire du « Club » (la référence étant en effet moins des colonies de vacances qu'un club de tourisme célèbre) qui camoufle mal la désunion de classes sociales toujours présentes, c'est l'examen des divisions idéologiques qui permet à l'analyse d'atteindre les sommets pamphlétaires d'une jubilation féroce. Cinq types idéologiques ont été retenus pour le jeu de massacre. 1^{er} type : la recherche de l'innocence avec comme *archétype* l'éco-sexologue et comme *idéologues* de référence Jaulin, Mazièzes, Pauwels, Servier...; 2^e type : le ressentiment brut, *archétype* le technocrate autoritaire, *idéologues* Bonnefous, Cartier, Soustelle; 3^e type : le ressentiment travesti, *archétype* le socio-économiste, *idéologues* Ardant, Dumont, Hirschmann, Leuret, Leduc, Moussa, Myrdal, Rostow, ...; 4^e type : la mauvaise conscience, *archétype* l'animateur, *idéologues* Bairoch, Bettelheim, Freire, Gendarme, Hugon, Illich...; 5^e type : l'idéal ascétique, *archétype* le pied rouge, *idéologues* Amin, Beretti, Fanon, Magdoff, Salama, Valier... Mais à quelque catégorie qu'il appartienne « le coopérant répand les contre-idéologies de son anéantissement. Il ne dit plus seulement : *détestez-moi, mais je me hais*... Les termes de la relation coloniale permutant. Tandis que l'assimilation, selon Memmi, impliquait pour l'autochtone l'amour du colonisateur et la haine de soi, son projet d'identification suppose réciproquement, de la part de cette assistant technique, l'amour du néocolonisé et l'auto-négation » (p. 246).

Conjuguant avec virtuosité une douteuse psychologie des peuples avec une psychanalyse des névroses individuelles, l'auteur conduit ainsi le lecteur à l'idée qu'il n'y a aucun intérêt à envisager l'assistance technique en termes d'efficacité, d'utilité ou de nocivité. L'ignorance délibérée des travaux qui ont tenté de répondre à cette question (*De l'aide à la recolonisation* de Tibor Mende entre autres), enlève toute valeur à de tels jugements. D'un essai de psychologie discutable, mais plein de talent, l'auteur a le tort de tirer des leçons dans le domaine du développement pour lequel il n'est pas armé.

Maurice FLORY.

Terrade (Jean-Louis), *Bleu algérien*, Paris, Gallimard, 1977, 211 p.

Ce roman, s'il avait quelque qualité pour y figurer, devrait ressortir à la rubrique « Littérature ». S'il est évoqué ici c'est qu'il est l'illustration des catégories, aussi forcées soient-elles, des *Colonies de vacances* précitées.

Bleu algérien est un récit d'âme, qui prétend emprunter au ciel sa couleur majeure. Couleur un peu délavée, car il se passe peu ou rien au long de ces 200 pages. Un coopérant qui se découvre une pure passion pour l'Algérie-Iseut (ne se prénomme-t-il pas Tristan ?), en dépit de quelques désillusions choisit de rester dans son pays d'adoption. Un méchant virus le renvoie à ses terres natales. « Malgré toutes ses dénégations, l'Ambassade le rapatriera ».

Mais le propos de J.-L. Terrade est moins de se dépeindre en Tristan, que de faire de lui un coopérant idéal non préoccupé de politique, mais de comprendre la révolution agraire, de comprendre ces Algériens si différents de lui, si différents les uns des

autres, de comprendre avant d'agir au service des justes causes, de celles qu'il convient de réparer.

La conscience de Tristan n'est pas pure; elle est fausse. Le jeune homme se sent un peu coupable de ce que la France a fait subir à l'Algérie. Il se veut exemplaire, modèle. Opposé aux mauvais coopérants, ceux membres d'un syndicat composé de « gens bien pensants qui, en France, auraient changé de trottoir en croisant un travailleur nord-africain, que l'on avait vu se presser aux grilles de l'ambassade de France, insulter les gendarmes français de garde et scander : soutien à nos camarades algériens émigrés » (pp. 56-57).

En dépit des contacts malheureux avec les indigènes — enfants jouant au ballon, consommateurs dans un bar, intellectuels de rencontre, jeune fille courtisée... — Tristan ne perd pas la foi. Loin de la foule déchaînée des pieds rouges, socio-économistes, animateurs, technocrates autoritaires et eco-sexologues selon la classification moqueuse de Negroni, il recherche la lucidité pour se garder des tentatives néo-coloniales comme des illusions de la fraternité franco-algérienne.

Les repoussoirs sont là, dans la même maison et à des étages différents pour que l'image soit plus forte sans doute (1) : Mathieu ancien militant des jeunesses communistes venu, comme chacun sait, faire en Algérie la révolution qu'il n'a pu faire chez lui (en 1968 ?) et Watson (ce « Cher Watson » journaliste anglo-saxon à la fois désabusé et grand tombeur des jeunes bourgeoises algéroises. Pierre et Jacques (il manque Paul !) sont les pires, suffisants, grossiers, méprisants, ils ne comprennent rien et ne veulent rien voir. Une nuit de réveillon passée chez eux (pp. 176-179) permet d'en dresser le pire portrait.

Finalement tout ce vilain monde fourvoyé en Algérie reprend l'avion de gré ou de force et Tristan le passif, le modéré, le sage, est le seul invité à rester.

A vouloir délimiter le bon du mauvais et le juste de l'injuste, l'auteur finit par faire un procès de toute coopération, ce qui est son droit, mais non son but. Car, la seule coopération qu'il défend, celle de Tristan, n'est ni meilleure ni pire que les autres. Elle se veut plus morale, c'est tout. Son « héros » n'a pas tout à fait les mêmes préjugés vis-à-vis des Algériens. Mais il en a sa part, à propos des filles que l'on ne peut qu'entrevoir, des pères autoritaires, des amis algériens que l'on cultive sans jamais recevoir ce dû d'amitié dont parlait Saint-Exupéry, des phénomènes politiques incompréhensibles car ne filtrant que par radio-trottoir. Désespérant.

Après la saga des colons, les romans du regret pied-noir (que l'Algérie était belle dans l'Empire français !), la littérature de la conscience malheureuse coopérante ne vaut guère mieux. Tous cachent mal un projet critique ou politique dans les arcanes de la fiction. Le roman n'y gagne rien. Nous non plus.

Nefissa HAMEL.

(1) Et pour que le cliché soit plus complet le propriétaire s'appelle M. DJEZAÏR !

IV. — LITTÉRATURE *

1. ROMANS

Dib (Mohammed), *Habel*. Paris, Seuil, 1977, 188 p.

Avec *Habel* (1), M. Dib nous fait parcourir les rivages de plus en plus touffus de la communication, un questionnement majeur pour qui s'intègre dans le parcours sinueux de son œuvre. La seule solution, pour arriver à briser le mur qui sépare les êtres, est de se dépouiller, d'aller jusqu'au bout du scandale, de provoquer la bonne conscience, de heurter violemment les clichés en les prenant de front, qu'ils soient d'ordre religieux ou politique. Tout le roman est parcouru d'un frémissement ardent, c'est un livre politique et polémique sans nul doute. C'est la violence solitaire de l'émigré au pays de l'exil, doublement exilé dans les remparts de la création comme dans la citadelle de la blancheur mortelle. Le parcours d'*Habel* est exemplaire dans la démarche même de l'écriture au rendez-vous d'elle-même faute d'interlocuteurs véritables. Aucun ne viendra au lieu-dit de la ville si ce n'est la mort castratrice ou la folie. Voici ce que dit *Habel* dans un dialogue imaginaire avec son frère : « Saviez, ou imaginiez tout au moins, ce que c'est pour un homme d'être nu, et de se présenter ainsi à... qui l'on veut ! Saviez, imaginiez, ou éprouviez » (p. 175).

Habel, chassé poliment par son frère de la maison paternelle est condamné à émigrer. Il attend, pendant dix soirs de suite, à ce carrefour de la ville étrangère que quelque chose se passe. Toute l'attente d'*Habel* au rendez-vous du destin est d'arriver à échapper à une culpabilité qui le traque, à cette « main de boue » (p. 134) qui se plaque sur lui. Dépossédé de son nom, tout ce qu'il peut faire est de « chercher à l'horizon à quoi les incendies prennent leur feu pour lui apprendre peut-être un nom... » (p. 13). Chassé de chez lui, peut-être accusé de trahison par les mainteneurs de l'ordre et de la bonne conscience, il ne reste plus à *Habel* qu'à affronter un destin aveugle en se faisant la proie consentante de la mort sans visage.

Le principal interlocuteur et le principal accusé, aux rôles interchangeables dans ce roman-procès, sont *Habel* et son frère aîné resté au pays dont l'absence est ressuscitée par la mémoire d'*Habel*. Faux dialogue donc, qui fait ressortir à un degré plus profond l'impossibilité d'échange, ce mutisme qui est la forme indirecte de condamnation à mort d'*Habel*. Cependant l'accusation est forte. Le frère aîné a chassé *Habel* car il avait peur de la rivalité qu'imposait sa jeunesse. Il craint d'être dépossédé de son pouvoir. Il s'agit pour lui de se débarrasser d'un contingent de vie gênant et contestataire. Il vaut mieux vendre cette main-d'œuvre comme esclave, une manière de la culpabiliser en l'exploitant :

(*) Ont collaboré à cette rubrique : Saltani BERNOUSSI, Charles BONN et Annette BONN-GUALINO, Jean DEJEUX, Françoise H. LORCERIE, Marie-Alice SÉFÉRIAN.

(1) Contrairement à ce qu'affirme Jean DEJEUX dans son récent opuscule sur Mohammed DIB aux éditions Naaman, il n'y a pas de deuxième trilogie dans l'œuvre de DIB. *Habel* n'est pas le troisième volet d'un ensemble constitué par *Dieu en Barbarie* (1970) et *Le Maître de Chasse* (1973), même si ces deux romans forment une continuité. Mohammed DIB nous a par ailleurs formellement affirmé que *Le Maître de Chasse* n'aurait pas de suite, et que la fiction de la seconde trilogie était due à un souci publicitaire de son éditeur. L'écrivain n'est-il pas sollicité dans *Habel* par une tâche bien plus urgente que d'échafauder dans son œuvre des symétries pour la seule joie des faiseurs futurs de manuels ?

« Avec tout votre discernement, avec toute votre intelligence, toute votre volonté. Non, vous n'auriez pas su faire de ma vie ce qu'elle est devenue. Mais vous m'avez chassé. Est-ce encore une de ces accusations comme j'en ai toujours porté contre vous ? Pour fonder la cité nouvelle, vous ne pouviez faire autrement que de sacrifier le frère cadet. Pour que votre étoile brille sur elle de tout son éclat, celle du jeune frère devait s'éteindre. Pour vous approprier le sceptre et régner sur la cité, votre tâche était de déclarer le plus jeune indigne, d'en appeler au témoignage public, puis de le vendre comme esclave. Et vous n'avez pas justement et injustement manqué de le faire, vous n'avez pas su ne pas commettre et cette usurpation et cette iniquité. Je suis ici, à ce carrefour. Toujours au même carrefour. Depuis quatre soirs. Il vous faut pour le moins édifier une nouvelle Jérusalem maintenant, Frère. De cette voie reconnaissable entre mille, la seule que je sache reconnaître sans erreur, pour vous soulager la conscience, vous vanterez ensuite la sainteté de votre mission » (p. 160).

Il s'agit d'un règlement de compte dont Habel fait les demandes et les réponses, arc-bouté à l'écho de son propre langage pour résister à la folie où la solitude l'enfoncé. Pour fonder la « cité nouvelle » le Frère aîné chasse les rivaux supposés. Il y a dans ce passage une critique directe de l'utilisation systématique, en vue d'une politique intérieure, d'une jeunesse qu'on chasse et qu'on culpabilise en la déculturant pour mieux la dominer ou mieux l'exploiter. Mohamed Dib reste clair pour qui veut comprendre jusqu'au bout la lâcheté des pères quand il s'agit du destin de leurs fils.

Ainsi donc la seule porte de sortie étant irrémédiablement fermée, Habel est condamné à l'errance, jouet d'un destin aveugle auquel il se livre sans aucune résistance. Ce sera le départ de l'esclave pour un apprentissage de la mort qui se fait en trois temps. Il y a tout d'abord une communication qui n'est qu'une fuite de soi, la représentation d'un conformisme impossible à suivre pour Habel dans le rapport manqué à Sabine. Il poursuivra ensuite l'illusion d'une réponse à la trajectoire mystérieuse de son destin en se prostituant à la Dame du Savoir occidental, encore un pas vers la dépersonnalisation et la déculturation symbolisée par la castration. C'est aux portes du sourire de l'ange de la mort ou de la folie représenté par Lily qu'Habel terminera son périple, ayant joué tous ses atouts et tout perdu.

La communication culturelle est envisagée ici sous l'angle particulier de la prostitution. C'est une manière plus directe de nommer de ce que l'on appelle plus fréquemment : la dépersonnalisation ou la déculturation. C'est ce rapport entre Habel et le personnage nommé La Dame de la Merci qu'il s'agit d'élucider. Un personnage toujours présent tout au long du roman et ambivalent par sa conformation même est celui de la Dame de la Merci. Il joue un rôle majeur dans la vente aux esclaves dont il récupère symboliquement le bénéfice (p. 51). Ce travesti, il et elle à la fois, permet à Dib de jouer sur un double registre utilisé savamment pour mettre à jour la problématique de la double culture et celle de l'écriture. Dans cet androgyne vieillissant Habel cherche le sens global, tente de déchiffrer les masques du destin : « Le Vieux marchait et pointait les yeux devant lui avec ténacité, avec une sorte de fureur impassible, comme s'il allait, ou devait plutôt, découvrir la réponse au fond de cette nuit. Et Habel se disait : c'est exactement ça ; comme s'il allait ou devait y trouver la réponse. Il se disait : mais il ne la trouvera pas » (p. 150). Dragueur de haut vol « en complet puce », élégant, la Dame de la Merci ne donne pas si facilement son mystère. Le Vieux est un consommateur de surprise et d'absolu, un consommateur de mort. Ce n'est pas par hasard qu'Habel découvre, après la scène publique de la castration du jeune homme, s'étant donné à lui, que le Vieux est un écrivain. Les clés sont en mains quand Habel dans une des scènes finales vole les papiers de la Dame de la Merci et ne sait s'il les livrera aux « chiottes ». « Quoi, Seigneur, sinon les foutre tous au feu ? se demandait Habel. Au feu, se torcher avec » (p. 180). Le Vieux, la Dame de la Merci, « il et elle » à la fois, le travesti, est une sorte d'écrivain-putain, ou plutôt fait décider à Habel que l'écrivain est une pute vendue au semblant et au

masque. La création est désacralisée. L'écriture n'est qu'une prostituée du langage, car celui-ci dans sa plus forte totalité ne peut s'aborder que dans le silence et la blancheur de l'absence.

Habel en quête de lui-même, d'un nom, se prostitue auprès de la Dame de la Merci pour trouver, confronté au zéro de lui-même, la ligne qui le dirige. Tout au long de cette errance qui l'amène par les chemins de l'horreur, il découvre que l'initiateur (le Vieux) est lui-même prostitué au langage, et qu'il n'y a point de salut dans ces zones qui ne font qu'inscrire le meurtre en lui : « Le meurtre est en moi » (p. 149). Vendu à celui qui sait, celui qui sait est également un vendu, un être mort, pourri. Le Vieux est le rictus de l'initiateur, la grimace de l'enseignement. Le mariage parodique d'Habel et du vieil écrivain symbolise d'une façon terrible l'impossible alliance de deux cultures prostituées, qui n'ont plus aucune authenticité. Conscient de cette impasse le Vieux se suicide, tandis qu'Habel s'enferme dans l'asile pour veiller sur Lily.

Toute l'attente d'Habel à ce carrefour du destin est d'arriver à opter pour l'innommable et tout cela pour échapper à une culpabilité qui le traque. Habel en choisissant la voie de la folie tente d'échapper au rôle de traître dont on ne manquera pas de l'accuser. Il n'y a donc plus qu'une seule voie pour Habel entre la trahison imposée par l'écriture et la mort, celle du silence synonyme de folie, suprême châtement, castration de l'être en proie à la plus terrible réparation que l'on puisse attendre de lui, le châtement imposé.

Par l'intermédiaire d'Habel et du Vieux, Dib règle ses comptes. C'est un ordre politique qu'il pourfend avec violence. On a vu d'emblée dans le roman le procès de l'émigration. Oserons-nous dire cependant que si ce procès est réel ici, il nous apparaît comme une perche tendue à des critiques trop vite dépassés par le vertige des derniers romans de Dib, et l'inquiétude bien plus profonde en face de laquelle nous met celui-ci ? Un deuxième niveau sémantique est celui de l'exil de l'écriture, dont les connotations politiques pourront également (mais pas seulement) être dégagées. La problématique de la double culture et des impasses de communication qu'elle entraîne est essentiellement abordée dans les rapports d'Habel et du Vieux, tandis que la critique plus directement politique est abordée en contrepoint dans les dialogues par-delà l'exil, avec le frère aîné.

Le thème général est bien la communication, ou plutôt l'impossibilité de la communication, et c'est cette impossibilité qui se dégage des rapports qu'Habel entretient avec les deux femmes, Sabine et Lily, situées toutes deux sur des orbites radicalement différentes. Problème majeur de la communication, du rapport vrai avec l'autre, au-delà de tous les faux-sens ou faux-pas possibles. A ce niveau les rapports entre Habel et Sabine sont voués d'une certaine manière à l'échec, même si l'attirance physique est complète, assumée pleinement. Sabine est celle qui sait tout, qui comprend tout ; elle est l'affirmation d'être, elle va directement à la conséquence sans se rapporter à la cause première de ce qu'elle voit chez son amant, et qu'elle se contente de constater. Un certain simplisme ? Sabine est cependant un personnage entier, non dénué de poésie, et surtout de solide attraction vitale. Les autres personnages ne sont-ils pas en grande partie des oiseaux nocturnes qui auraient perdu leur chair, leur épaisseur, leur masse ? Habel se sent emprisonné dans le discours d'affirmation de Sabine, car il ne voit plus devant lui aucune issue si on lui indique de force le rôle qu'il doit jouer. C'est l'étouffement. « Et elle-même, Sabine, une Sabine qui l'a déjà façonné à son idée, une Sabine qui ne voit plus que cette idée qu'elle s'est faite de lui et à laquelle il *doit* se conformer et renoncer à ses chances... » (p. 12), et plus loin : « Il l'observe : elle a une explication pour le plus mince événement survenant dans sa vie, elle en a pour tout. Et chaque chose naturellement amenée par une autre, elle sait toujours ce qu'il faut faire, ce qu'il faut vouloir, toujours la direction que doit prendre son existence. Une route bien tracée qu'elle ne

peut que suivre». On pourra comprendre ce qui oppose ces deux personnages et ce qui les séparera quand on saura l'importance qu'Habel attache au moindre mot, à la moindre parole : « Le vertige, la profusion d'inconnu qu'une parole tient en réserve et qu'elle peut lâcher sur toi à chaque instant, connais-tu ça, en as-tu la moindre idée ? Alors ne parle pas de cette façon » (p. 12). Avec Sabine la communication vit sous le règne de l'inaccompli. C'est pourquoi Habel la quittera un jour sans explication, ne sachant même pas qu'il ne la reverrait plus.

Le deuxième volet de cette quête vers un absolu de la communication est Lily. Celle-ci apparaît comme l'envers de Sabine, le fantôme, la fantaisie. Elle court toujours et Habel la poursuit sans jamais pouvoir l'attraper. Lily est un être antérieur à toutes rencontres, il la connaissait avant Sabine. C'est lui qui l'a découverte, qui l'a initiée, qui l'a apprivoisée. Mais Lily s'en va, fuit, le laisse. Arpentant les rues de la ville il finit toujours par la retrouver ou l'apercevoir, mais inaccessible, intouchable. « Habel, l'œil affamé par sa beauté, mais tenu à distance par un incompréhensible interdit, peut-être par son sourire et tout l'amour qu'il irradiait, ne pouvait, ne savait plus que veiller sur elle, heureux encore d'avoir à le faire » (p. 110). Or, Lily est peut-être ce qu'il ya de plus impondérable dans l'amour, de plus métaphysique, espèce de feu-follet qui conduit avec une sorte d'indifférence égoïste Habel vers des rivages lointains, là où elle trouve refuge et où il va la poursuivre : dans la folie. En fait la communication entre Lily et Habel aboutira au silence d'un sourire absent, un éclair de ce possible qui n'aura pas eu lieu et qui pourrait peut-être exister, prendre corps. Lily, c'est la dormeuse qu'il découvre près du fleuve, inerte, inaccessible. Lily, c'est la prostituée, la petite danseuse des rues à la fois ange et danseuse. Elle est l'expression de l'amour qui se présente à lui de loin avec toute la fascination de l'attente. En elle il a tellement investi qu'elle est peut-être devenue folle par le fait qu'il l'ait trop aimée. Et cette folie demande réparation, est-il dit à la fin du roman : « Il comprit qu'il n'était pas par hasard sur terre : si la folie de Lily venait (peut-être) de l'avoir aimé, il fallait qu'il y eût possibilité de réparation » (p. 188).

Ainsi le destin de Habel passe par le travesti (l'écriture), pour aboutir à Lily qui est la folie. On ne peut rêver marginalité plus grande ! Quant à Sabine, elle n'est qu'un marche-pied dans ce qu'on appelle le réel, chose vide comme la ville et qui n'a pour Habel qu'une existence de fait, dénuée somme toute d'intérêt : « Ville où l'on se terre, ville où l'on sombre, ville où l'on se pourchasse, ville où l'on s'égare, se referme sur vous et ne conserve pas plus de traces de votre traversée que du temps que vous y avez perdu. Ni passé ni futur, il semble qu'on n'y puisse parcourir qu'un présent inépuisable, connaître qu'une frénésie, une hostilité réitérée » (p. 57). Situer l'espace de cette quête, c'est nommer la ville dans tout ce qu'elle représente d'univers nocturne : un décor prêt pour le spectacle qui va se jouer. Sauf dans les rencontres avec Sabine où règne parfois un demi-jour incertain, l'espace du roman est plongé dans l'obscurité nocturne. Le temps prend alors sa dimension d'absence. Il n'est pas. Car Habel tout au long du roman va attendre que quelque chose se passe, au carrefour de la ville étrangère : « Comme un assassin qui retourne invariablement, inévitablement sur le théâtre de ses forfaits, sans être l'assassin. Comme un assassin, en me disant : les mêmes choses aux mêmes endroits. Je reviens à ce carrefour, je rôde, je me plante comme cet assassin, soir après soir. Rien n'arrive, rien ne se passe. Mais je suis là, mais j'attends » (p. 43). Durant cette attente dix fois répétée où il oubliera Sabine, Habel fait peu de rencontres. Il regarde, et ceux qu'il nomme sont le plus souvent des hippies, des musiciens, une petite fille qui fait semblant de sauter à la corde, un saouillard, un type rossé dans les W.C. publics et qui gît inerte, une prostituée, un voleur. Et dans son refus même de s'intéresser à eux, Habel fait état d'une complicité, d'un compagnonnage inepte avec ces déchets (ou ces personnages considérés comme tels). Déchets, oui, car il y a chez Habel une immense culpabilité, et c'est la zone d'ombre de ce personnage que beaucoup trouveront déconcertant.

Besoin de réparer, de s'immoler, de se justifier d'une faute qu'on ne connaît pas, qu'il ne sait pas lui-même. Démarche folle qui l'amène par ses chemins au-delà du sens, « *Qui attend, qui expose de nouveau sa vie* » (p. 37). La rencontre capitale se fait enfin, il est au rendez-vous du vieux, qui est aussi l'une des faces de la mort.

Le deuxième lieu après la ville est l'appartement de cette Dame de la Merci, dont le prolongement sera la maison somptueuse dans laquelle se passe la scène capitale du livre : la castration publique d'un jeune homme. Après ce spectacle il ne restera plus à Habel qu'à assumer jusqu'au bout la trahison en faisant l'amour avec la Dame de la Merci.

« *Quelqu'un d'autre, non celui que vous avez congédié, rôde désormais dans l'ombre de cette ville. Quelqu'un d'autre, et il a rencontré Lily. D'abord il a eu de la peine à la reconnaître; puis il l'a reconnue. Ma trahison envers vous a dès lors été consommée. Dans une minute je détournerai les yeux, et vous aurez disparu, vous aurez cessé d'exister, je serai de nouveau séparé de vous. (Non, je ne serai jamais séparé de vous, Frère, c'est une chose qui n'arrivera pas car elle ne dépend ni de vous ni de moi; nous ne pouvons pas échapper l'un à l'autre.) Vous là-bas, et moi attendant la mort à un carrefour de cette ville* » (p. 57). Le héros est appuyé contre une porte qui ouvre sur le vide, à ce carrefour de l'Histoire, tué par sa propre arme, le langage. Derrière un plein ciel où règne l'absolu de la mort, l'univers est en creux, négatif de la vie qui n'est que relief de cette mort. Il n'y a pas plus de chances pour le jeune émigré Habel, que pour le vieux travesti soumis en quelque sorte au même destin. Dans son architecture cristalline, ce roman raffiné marque la tentative la plus troublante de déculpabilisation et de justification d'un choix orienté par l'exil. Or, cet exil amène aussi bien le Vieux que le jeune jusqu'à l'extrême ligne métaphysique de leur être. Que reste-t-il à cet écrivain et à ce jeune fou, sinon la solution de se débattre dans la seule définition de leur propre mort, située aux portes de l'amour ?

Dib enfonce avec un acharnement têtue tous les clichés, engagé jusqu'au bout dans son écriture, coupable seulement d'assumer avec un courage effrayant ses contradictions, acceptant l'enfer plutôt que la médiocrité d'un conformisme plat dont la sérénité est proche de la bêtise : « *Je m'explique maintenant votre sérénité d'âme. Vous avez reçu la grâce, vous avez la certitude d'en être revêtu, tout ce dont vos semblables restent séparés par un abîme (...) Vous ne comprenez pas davantage ? Vous n'entendez pas un traître mot de ce que je vous chante là ? N'êtes-vous pas l'ainé pourtant, et le plus intelligent, le plus sage ?* » (p. 175).

Annette BONN-GUALINO.

Boudjedra (Rachid), *L'escargot entêté*, Paris, Denoël, 172 p.

Curieux titre, digne d'Eric Satie, pour un ouvrage à l'écriture raffinée, extrêmement maîtrisée, comme toujours chez Boudjedra. Il s'annonce et se clôt comme le *soliloque* d'un bureaucrate phobique : *Aujourd'hui je suis arrivé en retard à mon bureau. Je n'aime pas les jours de pluie. Les enfants sont excités et les embouteillages inextricables. C'est alors qu'il commence à se manifester sérieusement...* (il, c'est l'escargot qui guette le narrateur par temps de grisaille, on le comprend par la suite). La critique y a vu aussi une *fable* socio-politique. Pour nous, son attrait est ailleurs : *L'escargot entêté* fait jouer un ressort nouveau dans la littérature maghrébine d'expression française, l'effet de *burlesque*. Mais il faut dire d'emblée que le texte est écrit, humeur mêlée d'humour et d'amour (amour des mots !), de sorte à bloquer toute tentative de lecture totalitaire.

On peut admettre que le burlesque a pour moyen l'auto-parodie, selon laquelle un écrivain construit un personnage qu'il caractérise par un faisceau de traits sociaux, psychologiques, linguistiques, tout en se réservant de dénoncer l'artifice de cette

cohérence par le recours plus ou moins massif à des traits anomaux. On joue souvent, par exemple, sur l'opposition du statut social ou culturel et du langage. L'effet comique qui en résulte atteint le personnage lui-même, touché dans sa vraisemblance fictive; et les institutions sociales ou culturelles dont il est l'expression. Depuis le *Virgile travesti* et les grands ancêtres classiques du genre, jusqu'aux recherches contemporaines sur les voies et les méfaits du réalisme et sur les modes de sa subversion, en passant, qui sait, par *Maldoror*, la tradition est longue. Ses grands moments sont ceux où un complexe rhétorique/idéologique prévaut de façon assez stable: c'est alors que l'irrespect des formes est le mieux perçu et apprécié. C'est bien le cas en Algérie, où la centralisation administrative et le contrôle étatique sur les principaux moyens de production, d'échange, de communication et de formation ont favorisé la diffusion partout, et jusque dans le privé des familles, d'un discours relativement monolithique, gagé sur le développement économique en cours. Les tensions matérielles ou socio-culturelles qu'implique la croissance économique n'y tiennent qu'une faible place. Si bien qu'en marge du discours officiel, — que tout responsable est à même de reproduire et auquel, d'une certaine façon, il adhère —, il y a, cachés par lui, tout un ensemble de faits de vie contradictoires, toute une quotidienneté amère ou cocasse, tout un désarroi. En cette année 1977, deux œuvres importantes auront réussi à leur donner expression, en plaçant au cœur même de leur projet le contraste entre les réalités vécues et... les «réalités nationales», ce code rhétorique/idéologique dans lequel se formulent tous les développements de la politique algérienne. Il s'agit du film *Omar Gattilato* de M. Allouache, qui connut à Alger un énorme succès populaire, et de *L'escargot entêté*. On notera qu'ils avaient été précédés dans cette voie par des tentatives fragmentaires (on pense à certains passages de *Vent du Sud*) et surtout par l'excellente bande dessinée *Zid ya Bouzid*, de Slim, qu'on aimerait voir publiée.

Dans les deux cas, il s'agit d'œuvres typiquement algériennes, et même algéroises. Isolées de leur contexte et vues d'ailleurs, elles peuvent parfaitement être comprises, l'une comme la révélation poignante de la difficulté d'être jeune dans une métropole du Tiers-Monde, l'autre comme la révélation non moins poignante de la difficulté d'être, dans la même métropole, un technicien responsable pris au piège par l'ampleur de sa tâche et en percevant la vanité autant que la nécessité. Replacées dans leur contexte et vues d'Alger, elles gagnent la dimension comique, chacune à sa façon.

Au début de *L'escargot entêté*, pourtant, plusieurs indices signalent au lecteur de se préparer à lire, comme on l'a dit, une fable politique dans la trame lyrique: ce sont des fragments de *Agadir*, texte fondateur d'une écriture maghrébine militante, usant d'une forme d'allégorie (la symbolique du séisme et de la ville ravagée dans *Agadir*) pour inscrire l'aventure d'un individu dans l'aventure nationale. Parmi ces mots ou expressions qui font signe: les *requérants* que reçoit le narrateur de *L'escargot*, l'assimilation de sa ville à une *zone sinistrée* (p. 22), sa méfiance vis-à-vis des discours qui pourraient être interprétés comme une *tentative de politisation d'un phénomène somme toute zoologique* (p. 27). Et de fait, en plusieurs occurrences, l'association des rats aux hommes est exposée: *Tous les progrès que je réalise dans la destruction des rats sont inutiles. La population se multiplie avec frénésie et l'exode rural gâche tout. L'espace vital des hommes se rétrécit...* (p. 21). *Là où l'homme s'établit, il y a des rats* (p. 41). La dégradation de l'hygiène est liée à la prolifération des rats comme à celle des hommes; et cette affirmation semble transparente: *La lutte contre les rats passe par la génétique* (p. 47). A plusieurs reprises également, les termes associés *rat, labyrinthe, lacis* décrivent à la fois ce que le narrateur sent en lui, ce qu'il connaît expérimentalement, et ce qu'il perçoit sur la vitre humide de buée ou de pluie. Mais force est d'admettre que le thème des rats ne donne pas lieu à une symbolique globale, et qu'au contraire il est dans l'ensemble expressément banalisé. Pour ce chef du bureau de la dératisation qu'est le narrateur,

les rats sont l'adversaire et le partenaire naturels; leur déferlement est certes envisagé, mais comme un scénario plausible dont il faut veiller à prévenir la réalisation; ils sont classés, nommés, décrits avec un luxe de références techniques, ainsi que les poisons qui les combattent; leurs bienfaits et leurs qualités sont reconnus tout comme, bien sûr, leurs inconvénients. Si le narrateur fabule à leur sujet, c'est que c'est un de ses bonheurs dans l'existence.

L'écriture en est un autre. *Sans écriture, sans rats, je ne saurais vivre* (p. 72). Le narrateur est un maniaque de la note : il écrit sur de petites papiers puis transcrit sur des fiches en double exemplaire l'intégralité des observations, réflexions, sentiments, émotions... de la journée. Du point de vue de la construction du roman, c'est la caractérisation fondamentale du narrateur, celle sur laquelle repose la division du livre en six journées ainsi que la surprenante variété des tons et des registres. Œuvrant à son fichier de fonctionnaire modèle, s'efforçant d'y consigner avec rigueur tout ce qui est *notable*, le narrateur se soumet à une double exigence d'exhaustivité et de vigilance à l'égard de lui-même. Que confie-t-il ? D'abord les éléments de son *credo* : ponctualité, discipline, efficacité, ordre, conscience professionnelle, compétence, fidélité absolue à l'Etat, austérité, attention protectrice portée aux masses (*Les masses aiment se faire prendre en charge*, p. 124), autant de qualités (revendiquées) qui font de lui l'incarnation de la mentalité de service public, version tiers-monde, jouissant d'une autorité qu'il a conscience de mériter, — l'envers de Omar.

Mais ce parangon d'un grand serviteur de l'Etat, qui sait parler comme le Moudjahid (voir p. 49 ce pastiche : ...*Les nuisances économiques consécutives à cette situation peuvent atteindre des sommes astronomiques et freiner, du coup, le taux d'accroissement du produit national brut*), prend l'autobus, comme Omar. Et parfois, l'autobus tombe en panne à mi-parcours; ou bien la casquette du chauffeur l'intrigue. Alors il ratiocine : Il (le chauffeur) doit continuer à exciter la colère des passagers sur la cherté de la vie. C'est certainement un communiste ou un syndicaliste. Je n'en ai pas la preuve (...) Je suis sûr que je ne radote pas. Les émeutes commencent toujours par des grèves de conducteurs d'autobus. Je le sais parce que je lis les journaux (p. 120). Et le lecteur de rire, car, justement, le seul medium qui diffusa naguère les nouvelles des grèves de conducteurs de bus fut radio-trottoir. S'agit-il de nos réalités ? Là aussi le Moudjahid devient Omar : Un kilo de scille rouge dans vingt kilos de farine. De farine ! Les laboratoires étrangers ignorent décidément nos réalités. Nous nous contentons d'ajouter le poison à l'eau. Un kilo de poison. Vingt litres d'eau. Et déjà ce n'est pas toujours facile d'en trouver. La ville en manque. A cause des paysans qui ne veulent pas travailler la terre... (p. 38). De la personnalité arabe ? J'avais oublié l'essentiel : dans la mythologie grecque, quand les rats mangent les chaussures d'une personne, il y a un présage de mort. Je ne crois pas du tout à ces balivernes. Je suis arabe et je le reste. Ce qui se passe en Grèce me laisse indifférent. La civilisation méditerranéenne est un raccourci trop flou. Je ne fais pas de politique. Les présages arabes me suffisent amplement (p. 92). De l'interdit religieux frappant la consommation du porc ? La plaisanterie se fait énorme : Les porcs éjaculent un demi-litre de sperme formant une masse compacte et dense de spermatozoïdes évalués à quelque quatre cents milliards d'unités ! Le prophète a eu raison d'interdire la consommation du porc. Un animal capable de porter dans ses bourses tant de venin est un danger. Heureusement que mes concitoyens n'ont pas des pénis de cochons. Quelle catastrophe nationale ce serait (p. 126). De la célébration du vendredi ? Jour volubile. Encore le muezzin. Il ne doit pas y avoir beaucoup d'affluence dans les mosquées. Le vendredi, mes concitoyens sont trop sollicités : le football, la religion, le western et la cuite hebdomadaire. Quelques-uns arrivent à tout concilier. Les plus zélés (p. 36). De l'activité des fonctionnaires ? Un chef se doit de donner l'exemple. Ce n'est pas le cas de la plupart des autres fonctionnaires de mon grade. Ils viennent toujours en fin de matinée. Signent le courrier et s'en vont

déjeuner. Ils consacrent leur temps de travail à accompagner leurs enfants à l'école et à faire le marché (p. 75-76).

Les notations de ce type, disséminées par tout le texte, peuvent sans doute être, pour certaines, excusées par la névrose obsessionnelle du narrateur. Certes il contrôle strictement ses émois : il cache les morceaux de papier sur lesquels il les note dans une poche spéciale, qu'il coud tous les jours à un endroit différent de son costume, ou que parfois il ne coud pas pour s'interdire tout lyrisme. Il se censure, dit-il, toute expression incompatible avec sa *raison sociale* : *Une vie. Un vide. Un mot inutile. A biffer. Ou à cacher dans la vingt-et-unième poche, afin que personne ne sache ce que je ressens réellement. Seule doit émerger de ma personnalité ma raison sociale : chef du bureau de la dératation de la ville* (p. 31). Mais la vigilance d'un malade peut se relâcher. D'autant plus que, visiblement, sa censure s'exerce davantage sur la forme que sur le fond. Il traque tous les mots susceptibles de recevoir une interprétation politique ou sensuelle en eux-mêmes, se donnant ainsi, dans le geste même de sa biffure, le plaisir de faire un mot d'esprit : *Lucidité érigée en barricade. Un mot trop chargé d'histoire et de subversion. A rayer. Plutôt en rempart. Fidélité façonnée en dogme...* (p. 170). Ou bien : *J'ai une petite maison pimpante. Un jardinet que je soigne amoureusement. A biffer. Un travail passionnant...* (p. 53). Et c'est encore (ou ce peut être !) un fait d'obsession et de sublimation. Ne dit-il pas : *Je voyage dans les mots. Ils me recouvrent. C'est mieux que le cinéma* (p. 79-80). *La chair des mots est pulpeuse* (p. 98). Il nous livre d'ailleurs les détails de ses symptômes phobiques : sujétion à la mère castratrice dont il répète les proverbes et regarde les photos, inhibition sexuelle (*Jamais d'alcool, jamais de femmes*, p. 103), horreur du gluant, du mou, de la volupté associés à l'escargot qui le guette aux jours de dépression, sublimation dans l'écriture, etc...

Mais l'interprétation psychologisante des discours du narrateur conduirait à les expurger par trop. Toute une série de signes sont là, nous semble-t-il, pour confondre cette ligne d'explication. Le technocrate phobique se double d'un plaisantin : *A l'intérieur de moi-même, c'est encore plus aseptisé, surtout depuis que j'ai éliminé la viande* (p. 20); d'un sorbonnard qui invoque le paradoxe de Zénon, lit Pline autant qu'Ibn Bahr, d'un frustré à la Bretècher qui parle de sa *phobie* (p. 167) et se demande s'il ne fait pas, sur ses rats, un *transfert affectif* (p. 56). Il joue sur les mots à toute occasion : ses mélanges de poisons, il les nomme ses *mixtions*; il déclare *La cité mourra de ses bourrelets*; il recherche les *assonnances*. Il joue même au cadavre exquis : *Et poussent dans ma tête des milliers de bégonias, fissurant mes neurones à en éclater dans la turbulence vibratoire et touffue d'un état d'âme minéralisé* (p. 86). Ou encore, et avec insistance, à être le contraire du héros de *La réputation* : *Elle (ma mère) avait su éloigner de son lit mon propre père* (p. 139). Lui qui déclare : *Les nuances me fascinent* (p. 74) et qui n'ignore pas la valeur des suffixes, présente sa phobie sous l'angle le plus dérisoire : *Je suis persécuté par un animalcule qui me poursuit et qui, pour m'effrayer, disparaît pendant plusieurs jours...* (p. 97). L'escargot qui le guette se met en position de combat *cornes croisées*. Et pour finir, la supériorité du rat sur l'escargot est argumentée par une comparaison entre les Américains, symbolisés par la *souris débrouillarde* (Mickey Mouse) et les Aztèques, qui adoraient l'escargot... On est là aux limites extrêmes de ce qu'une lecture en termes de vraisemblable psychologique et de symbolisme socio-politique peut supporter. Non décidément. Fi des lectures éprouvantes pour nous et pour le texte. Osons rire ou sourire, et goûtons, page après page, les aperçus d'Alger et les jeux formels que nous offre Boudjedra.

Françoise H. LORCERIE.

Benhedouga (Abdelhamid), *La fin d'hier*, Alger, SNED, 1977, 228 p.

La fin d'hier (1) : le titre place d'emblée le deuxième roman de Benhedouga traduit par Marcel Bois dans le cadre d'une littérature à programme en fixe à la fois l'intérêt et la limite.

A l'heure de la Révolution agraire, dont il est un généreux appel, l'action du roman se situe, tout comme celle du roman précédent, *Le Vent du Sud*, qui avait fait connaître l'auteur des lecteurs de langue française, sur le lieu de l'enjeu : la campagne. Comme le roman précédent, il désigne l'ennemi : le grand propriétaire terrien, qui cherche à empêcher la marche victorieuse du progrès. Mais ici le symbolisme politique du personnage central est beaucoup plus marqué. Le personnage de Nafissa dans *Le Vent du Sud*, hésitant entre son père et son amant et rejoignant sa famille après l'échec tragique de sa fuite, avait toute l'ambiguïté et les contradictions de la jeune fille algérienne prise entre deux mondes et dont la situation a été montrée comme le nœud même des contradictions du système culturel hésitant dans lequel elle vit. Bachir au contraire, dans *La fin d'hier*, est le type même du héros positif, dont la vie entière, depuis son militantisme anticolonialiste d'hier jusqu'à son métier d'instituteur aujourd'hui, est dédiée au progrès et à la justice.

Les autres personnages du roman sont également des types : au propriétaire terrien qui s'opposera par tous les moyens (y compris le dynamitage de la mosquée, moyen le plus efficace pour dresser les villageois contre Bachir à qui ils l'imputeront) à l'action de l'instituteur s'alliera l'imam, plus par ignorance que par solidarité de classe, car la religion n'est jamais mise en cause en tant que telle chez les jeunes romanciers progressistes de langue arabe en Algérie. Et l'instituteur bénéficiera de l'appui bienveillant de Boughrara, le responsable politique de l'Algérie nouvelle, à la fois respectueux des traditions dans sa piété noble et tolérante, et désireux de progrès. Les différentes étapes de l'action seront régulièrement jalonnées d'une conversation entre les deux hommes qui les analyseront hors de toute passion partisane.

Il n'est pas jusqu'à l'intrigue amoureuse qui ne revête une dimension exemplaire : celle de la réconciliation nationale. Bachir, le militant de la première heure, après avoir engagé malgré la réprobation générale la mère d'un harki comme femme de ménage, retrouve par une coïncidence pour le moins curieuse l'épouse que le maquis lui fit perdre, et dont les événements ont fait la veuve du harki. Ainsi la relation amoureuse de Bachir et d'Orkeyya, interrompue par la péripétie de la guerre, est renouée grâce au sens de la justice de l'instituteur. La perturbation est éliminée, comme dans un conte merveilleux, et tout revient dans l'ordre immuable et nécessaire. Oute l'in vraisemblance de la situation, on souligne donc ici que, si le propos idéologique de l'auteur est, certes, généreux, la dynamique du récit — alourdi d'ailleurs par des « flash-back » dont la technique n'est pas neuve —, elle, amène plus ou moins implicitement à sanctionner l'ordre établi, principalement dans le rapport de forces entre l'homme et la femme, où la seconde doit tout à la bonté du premier, même si elle hésite, à la fin, avant d'accepter sa proposition. Le discours révolutionnaire refuserait-il la perturbation ? N'amènerait-il en fin de compte qu'à la répétition rassurante de modèles, tant sociaux, que sexuels, que littéraires ?

Charles BONN.

(1) *Nihâyat al-ams*, paru en arabe en 1975, cf. *AAN*, 1975, p. 1341.

Ouettar (Tahar), *Ez-Zilzel* (Le séisme), roman, traduit de l'arabe par Marcel Bois, Alger, SNED, 1977, 175 p.

Si Boudinar (Ici cheikh Boularouah), l'anti-héros des étudiants de la Révolution agraire, promène sa panse inquiète dans les rues de Constantine, bastion du conservatisme, à la recherche d'héritiers problématiques qui lui permettraient d'échapper à la nationalisation de ses terres. Mais le sol, comme les héritiers, manque à sa quête de plus en plus hallucinée, et son retour aux sources est aussi son dernier voyage, qui finit sur le pont de Sidi M'Cid d'où la police l'empêche in extremis de se jeter dans le vide, cependant que des deux extrémités du pont la marée innombrable des enfants du socialisme s'apprête à le submerger.

Ez-Zilzel (1) (le séisme que l'invocation coranique de plus en plus haletante répétée par Cheikh Boularouah d'un bout à l'autre du livre appelle à détruire le rocher et à engloutir la ville de perdition qu'il supporte), malgré bien des maladroites, dépasse de loin tous les textes littéraires dédiés ces dernières années à la Révolution agraire en Algérie. Sa trouvaille essentielle est de ne pas décrire de l'extérieur, sur le mode linéaire, un héros positif comme l'instituteur de *La fin d'hier* de Benhedouga, mais de nous faire voir la fin de son monde par les yeux mêmes du propriétaire terrien, à travers les principes de défense de la foi, garant de la propriété, qu'il proclame de plus en plus fort, de plus en plus spasmodiquement à mesure que leur mort apparaît plus évidente. En ce sens, *Ez-Zilzel* nous convainc plus sûrement d'une marche inexorable de la révolution que ne le ferait n'importe quelle répétition « romancée » d'un discours de progrès.

Point de discours de progrès ici, mais bien un discours de mort, sans cesse rappelée par l'imprécation qui martèle le livre. Et ce discours de mort atteint parfois une puissance d'hallucination qui transporte le roman dans le domaine du tragique. Tragique de ce personnage découvrant soudain que l'univers dont il se croyait le maître grâce à l'appui de la « morale » religieuse n'est plus le sien, qu'il en est rejeté, qu'il y vit déjà sa propre mort, que tous ses efforts pour la conjurer, pour y jeter ceux qu'il avait jusqu'ici dépossédés impunément, ne servent qu'à hâter. Pathétique aussi de cette folie qui souffle dans le livre parce que le point de vue choisi est justement celui du personnage tragique.

Pourtant Ouettar a soin d'empêcher ses lecteurs de compatir avec son personnage. A ceux que les principes énoncés par celui-ci ne rebuteraient pas, il en montre la contradiction en décrivant les avatars sexuels du cheikh, derrière lequel plane l'ombre de Barbe-Bleue. Avatars dont la description quelque peu trouble — pour notre plus grand plaisir ? — ouvre la voie à une rêverie sans fin — et très peu « socialiste » celle-là ! — sur la dynamique mortelle du désir, de l'impuissance et du meurtre répétés, qui ne peut finir que par la mort même de Barbe-Bleue : l'impuissance politique du personnage est finalement bien mieux dite par ce récit sexuel à la limite du vraisemblable que par toute analyse idéologique.

D'ailleurs le cheikh ne meurt pas, puisque la sauve. Le tragique du possédant n'est donc pas irréversible. Et s'il plaide sans nul doute, par la distanciation brechtienne, pour la Révolution agraire, Ouettar n'y voit pas — à supposer qu'elle se réalise, car le livre, écrit en 1973, n'en montre que les prémisses — l'universelle panacée qui résoudrait d'un coup (comme à la fin du *Charbonnier*, le film de Bouamari, par exemple) toutes les contradictions d'un système devant lequel il ne manque pas de lucidité, parfois acerbe. En ce sens *Ez-Zilzel*, même s'il sert le progressisme de la politique du pouvoir, en montre les limites avec courage et acuité.

(1) 1^{re} édition en arabe : Beyrouth, 1974. 2^e édition en arabe : Alger, SNED, 1975. Voir AAN, 1975, p. 1341.

Finalement le séisme, comme la mort de Boularouah, n'ont pas lieu, et quels que soient les propriétaires futurs des terres d'Algérie, celles-ci ne sont ici qu'un enjeu lointain. Le lieu du livre, dans lequel nous continuons de vivre lorsque nous l'avons fermé, est la ville, qui jamais n'aura été jusqu'ici aussi directement présente dans un texte algérien, si ce n'est la Casbah d'Alger dans *Le Muezzin* de Mourad Bourboune. Dans les romans algériens de langue française, que nous connaissons davantage, et principalement chez Mohammed Dib, la ville est plus une entité mythique qu'une réalité topographiquement nommée. Ce qui n'enlève rien à sa présence parfois obsédante. Ici, la surabondance des précisions topographiques donne à Constantine, avec l'imprécation coranique qui la sous-tend, une vie hallucinante qu'on ne peut oublier.

Il faut enfin saluer, comme pour *La fin d'hier*, l'excellent travail de traduction de Marcel Bois, qui permet aux lecteurs de langue française de suivre avec précision une production algérienne de langue arabe décidément bien prometteuse. La publication très soignée et peu chère de ces romans comme de leur traduction par la SNED, dont sait la puissance de diffusion en Algérie (même si on aimerait en voir un peu plus les volumes chez les libraires français, qui ne sont pas toujours responsables de cette absence), amorce-t-elle la constitution tant attendue d'un fonctionnement littéraire national de qualité sur le sol algérien ? Dans l'affirmative on ne pourrait que s'en réjouir !

Charles BONN.

2. POÉSIE

Poésie algérienne et tunisienne en 1977

On a beaucoup parlé de « jeune poésie » ou de « nouvelle poésie » algérienne depuis les années 1964-66. Jean Sénac avait mis en lumière un certain nombre de jeunes poètes qui n'arrivaient pas à publier leurs recueils pourtant de qualité. Or, doit-on encore en 1977 parler de « jeune poésie » ? Celle-ci est certes toujours jeune, même quand elle est écrite par des moins jeunes, mais il faut toujours regretter le refus par les éditeurs ou le manque d'attention de leur part à l'égard des recueils inédits.

Les poètes se découragent devant cette situation. Ils ne peuvent entasser leurs œuvres dans les tiroirs, et publiées de longues années après ces œuvres n'ont plus la verdeur du moment. Les tribunes d'expression en français sont de plus en plus rares, sur le plan culturel et littéraire en Algérie. Le marasme et la sclérose continuent leur œuvre de stérilisation culturelle. Les auteurs se lassent. Publier à compte d'auteur en France coûte très cher, et les difficultés matérielles ne sont pas petites.

D'année en année, le nombre des poèmes dispersés dans les journaux et revues algériens, en français, s'amenuise de plus en plus. Par exemple : en 1974, 123 poèmes, en 1975, 56, en 1976, 72 et en 1977, 41 poèmes seulement.

Si l'on s'en tient aux recueils, des auteurs refusent de revoir leur œuvre pour mieux la travailler sur les conseils de ceux qui ont pu la lire. Ils ne veulent pas se mutiler et auraient tendance parfois à penser que le comité de lecture leur impose cette révision par parti pris, pour des raisons politiques ou morales. Ce qui n'est pas forcément le cas. Ils ont certes raison de refuser de se laisser châtrer quand on veut leur faire atténuer le langage cru et dit osé, les images fortes et

audacieuses. Mais, à part cela ou la censure de type politique, des auteurs auraient tout intérêt à sélectionner le meilleur de leurs œuvres plutôt que de vouloir tout publier en vrac.

Devant les difficultés multiples venant des éditeurs, des poètes ont décidé en Algérie de procéder à l'auto-édition en cette année 1977. Mis à part l'un d'eux, les autres sont nés en 1941 et 1953. Le courant de la production poétique n'est donc pas tari. De jeunes poètes écrivent, dont certains ne manquent pas de talent. Le problème est toujours d'être édité, diffusé dans de larges publics, lu et critiqué. Depuis 1964-66, la thématique aborde des horizons nouveaux, autres que ceux de la guerre de libération, sauf exception.

Nous distinguons les recueils publiés en France (trois) à compte d'auteur de ceux des auto-éditions en Algérie (six) : neuf recueils au total en 1977, pour l'Algérie.

1° Benmansour (Leila), *Poèmes*, Paris, L'Athantor, 1977, 47 p.

Yassad, *Le Coeurier*, Paris, la Pensée universelle, 1977, 112 p.

Boureboune (Fateh), *L'œil en feu suivi de Elvi ou la Belle Andalouse*, Rodez, Subervie, 1977, 96 p.

Leila Benmansour est née le 17 février 1949 à Alger. Son recueil *Poèmes* contient trente quatre poèmes sans titre et d'inspiration variée. Le sentiment de l'exil semble prédominer : déracinement, ennui, nostalgie, une certaine amertume en face d'un monde indifférent, une révolte intérieure de ne pouvoir utiliser la liberté comme on voudrait. L'auteur a sans doute fait chez les « autres » l'expérience du refus :

« Une porte s'est ouverte
Et s'est soudain refermée
Me laissant dehors
La main tendue
Et la bouche entrouverte » (p. 9).

Ou encore :

« Si je suis ici
On me dit
On me dit
D'aller ailleurs
...
Je cherche une cachette
Pour protéger ma tête
Mais dans chaque trou
On me demande des sous » (p. 17).

Les poèmes tournent parfois un peu court et manquent de souffle. Simplement ce recueil rejoint par sa thématique quantité d'autres œuvres du même genre où le poète se demande en fin de compte qui il est : « Sommes-nous réellement ici ? / Une partie de nous-même / Est restée au pays » (p. 13). Au pays on se sent exilé intérieurement; hors du pays on a le mal de la terre natale. On voudrait être à la fois de là-bas et d'ici.

Yassad est né en 1953 en Algérie. La ville de son enfance est Tazmalt dans la vallée de la Soummam, là où il enseigne actuellement. *Le Coeurier* paraît parfois prétentieux avec ses tentatives de lettrisme ou son style qu'il appelle « impressionnisme ». En fait, ces poèmes sont sans grande portée. Le poète dit ses états d'âme : amour, liberté, bonheur. C'est gentil, sans plus. Quelques hommages à Baudelaire ne suffisent pas à donner du mordant à cette œuvre, qui ne manque pourtant pas d'humour. Peut-être, ici aussi, faut-il lire l'appel angoissé du jeune poète en quête

de soi : « Moi/cesse d'être toi » (p. 71), « moisson sans foyer/vouée à la vie-mort/mort-debout » (p. 72). Ou plus loin : « On se fout des moissons/père mère n'ont plus d'amour » (p. 103). « L'Habitude domine tout », écrit l'auteur. Mais l'impression qui domine serait plutôt celle de la solitude.

Fateh Boureboune est à classer lui aussi, sans doute, dans la nouvelle génération; tel passage de son œuvre l'indique. Il a publié en 1976 *Le Miroir brisé* (Rodez, Subervie). La première partie de *L'Œil en feu* paraît bien morose : ce monde n'est pas beau et on traîne son angoisse : « J'ai perdu l'appétit de vivre » (p. 10); « Si le temps a conscience/De l'angoisse que je traîne » (p. 34), écrit le poète qui semble désabusé. Il médite sur l'amertume devant ce monde; comme d'autres poètes maghrébins il moralise et rêve sur ce que pourrait être la vie s'il n'y avait pas la méchanceté des hommes.

« C'est pour vous que je laisse
Ma blessure ouverte
Vous verrez tout le pus
Va s'en dégager » (p. 51).

Fateh Boureboune parle de « culbute magistrale ». Il se trouve devant un « océan d'incertitude » et il semble craindre : « plus que la mort/La dégénérescence » (p. 58). L'image du « miroir brisé » (de son premier recueil) montre le désarroi du poète, sans doute, comme d'autres, déraciné de sa terre natale.

Il s'évade en songeant à Elvi (elle vit !) ou la Belle Andalouse, Aïcha, la dulcinée de ses nuits qui lui permet malgré tout de traverser ce monde. Lui a perdu « le nord et la boussole » au tournant de sa vie, dit-il. Mais en lui-même vit la Belle Andalouse, déesse inviolée, la Femme absente et toujours désirable.

« Pourquoi faut-il que l'amour souffre
Trop souvent poussé dans l'implacable gouffre
De la séparation pourquoi aimer nous déchire
Nous torture nous offre les affres et le délire » (p. 77).

Medjoun pleure sa Leïla. Mais la Belle vit en lui et « la déesse de l'aurore » lui permet ainsi de vivre.

- 2° Boulanouar (Messaoud), *Raisons de vivre*, s.l. édit. de l'Orycte, 1977, n.p.
Boulanouar (Messaoud), *Comme un feu de racines*, s.l. édit. de l'Orycte, 1977, n.p.
Tibouchi (Hamid), *Il manque l'amour*, s.l. édit. de l'Orycte, 1977, n.p.
Martinez (Denis), *Non, je ne veux pas dire*, s.l. Auto-Editions, 1977, n.p.
Laghouati (Abdelhamid), *Comme toujours*, s.l. Auto-Editions, 1977, n.p.
Oussama (Abdeddaïm), Devigne (Dominique), Martinez (Denis), Medjahed (Mohamed) et Targui (Hamid), *Cinq dans tes yeux*, s.l. Auto-Editions, 1977, n.p.

Ces éditions de l'Orycte (quelque part en Algérie) offrent quelques plaquettes ronéotées, non paginées, et joliment présentées. Messaoud Boulanouar (né en 1933 à Sour el Ghozlane) a publié *La Meilleure force* en 1963. Les deux plaquettes citées ici nous paraissent d'une meilleure venue. Le poète revient sur le passé récent, sur l'atteinte profonde causée par le colonialisme ravageur, mais en insistant aussi sur l'espoir que ça changera...

Ces thèmes sont bien connus. L'intérêt est qu'ils sont proposés ici avec vigueur et passion, un talent certain aussi.

« Je viens de loin
et nul ne sait où mon histoire prend racines
j'appartenais à l'ombre et je l'aimais
j'étais l'esclave de la nuit barbare ».

Et l'auteur de parcourir l'histoire des hommes courbés et humiliés jusqu'au jour de la révolte et du redressement :

« Mon pays est partout où l'homme se redresse
pour dire non au malheur quotidien
...
mon pays est partout
où l'on refuse de se taire face au crime
où l'on refuse de mourir
pour rien
où l'on refuse de courber la tête
pour passer sous le joug des sinistres crapules ».

Boulanouar n'est pas tendre pour les exploiters. Tout son recueil *Comme un feu de racines* le proclame :

« ce temps viendra où nul être sur terre
ne pourra dire
j'ai mal de ne pas vivre à ma mesure
j'ai mal
de ne pouvoir parler
de fleur éclore
de mer vivante
de soleil simple
j'ai mal
de ne pouvoir chanter
j'ai mal
de mon silence et de mon cri ».

Il s'agit d'un immense appétit de vivre, de parler, de crier, que nous retrouvons chez la génération des jeunes poètes depuis 1964-1966 : refus du silence, du tunnel, de la sclérose et de la dégénérescence.

Hamid Tibouchi (né en 1951 en Kabylie) est connu par ses deux recueils « percutants » : *Mer ouverte* (Caractères, 1973) et *Soleil d'herbe* (Chambelland, 1974). Il est parmi les meilleurs représentants du courant jeune poésie algérienne. Ces poèmes à l'amour et à celle qu'il aime, en même temps que dénonciation de la mort lente, sont pleins d'une énergique vérité à dire pour continuer à respirer. Le poète envoie un télégramme :

« Oui
je serai au rendez-vous
mais ne t'étonne pas
si je reste fermé comme une huître
si je demeure muet comme un peuple
aphasique
je viendrai
mais il faut que tu saches
il y a longtemps que j'ai perdu l'usage de la parole
car ici on ne parle pas, on grogne
on ne se regarde même plus, on s'épie
ou on se fusille du regard
on ne s'aime plus
on se hait... ».

Comme le poète Jean Sénac, Hamid Tibouchi, avec d'autres, aspire à une « terre exempte d'angoisse/Vallée où l'on peut être homme sans frémir ». Terre rêvée, terre

possible! En effet, partout, « la rouille gagne le paysage »!... « Il a rouillé toute la nuit/et le paysage a complètement changé de visage/bientôt les maisons, rouillées, s'écrouleront/les arbres aussi et les hommes »...

Toute la poésie de Tibouchi crie la soif de vivre au soleil face à une mer ouverte, hors de la « ville gardée » (voir sous ce titre un vigoureux poème dans *Mer ouverte*). Poésie virile et jubilante, appel à l'amour et à la joie, mais dans un espace où, justement, il ne manquera pas l'amour.

Les Auto-éditions se présentent en plaquettes ronéotées, avec de belles sérigraphies de Oussama, Tibouchi, Martinez ou de plusieurs auteurs à la fois. Il s'agit d'un effort de qualité à encourager fortement. Ces brochures sont tirées à cent cinquante exemplaires environ; elles s'imposent d'elles-mêmes par leur fraîcheur, le talent des auteurs, l'éclat des couleurs. Sans doute, des éditeurs trouveraient-ils ces travaux pas assez étoffés, trop peu volumineux. Ce seraient là de piètres raisons. Hors commerce, le lecteur a quand même tout intérêt à chercher à les découvrir et à les lire. Elles sont une preuve manifeste de la santé de la poésie.

Denis Martinez (né en 1941 à Bethioua dans la wilaya d'Oran) est très connu comme peintre, membre de l'Union nationale des Arts plastiques. En mars 1976, une vaste exposition de ses œuvres occupait la Galerie des Quatre Colonnes à la Mairie d'Alger. Une plaquette de *Poèmes* était diffusée dans le cadre de cette remarquable exposition.

Non, je ne veux pas dire est un recueil de poèmes datant de 1972 à 1977. Les toiles de Martinez paraissent pleines d'obsessions, de noir, de ratures et de rictus. L'artiste crie l'urgence de l'homme partout où il est bafoué. Comme poète et comme artiste, Denis Martinez proclame donc la nécessité des espaces de liberté et de vie contre la mort.

« Non ! je ne veux pas dire
Dire
Que l'ombre s'efface ».

« A chaque pas, dit-il, le cri est avalé, ligoté ». « La tête se penche/Pleine d'espaces emmurés »! Là encore, comme chez d'autres jeunes poètes algériens: les murs qui se referment, les portes closes, l'environnement de cendres, alors qu'on veut vivre avec intensité. Mais « sourire est un mot » et on est obligé de porter le masque du sérieux. Toujours « le noir emmuré »!

Abdelhamid Laghouati est né en 1943 à Berrouaghia dans le Tittéri. Il a publié dans divers périodiques algériens et Jean Sénac avait repris quelques-uns de ses poèmes pour son *Anthologie de la nouvelle poésie algérienne* (Paris, 1971). Lui aussi attend qu'un éditeur publie ses *Poèmes indigènes*.

Dans cette modeste plaquette des Auto-Editions, *Comme toujours*, il livre au lecteur un long poème d'amour. Le poète s'adresse à la bien-aimée, en fait à l'Algérie; il l'aimera de nouveau « comme/au début/de notre/indépendance »; « c'était beau ! n'est-ce pas ?/Comme avant ! n'est-ce pas ? »

Les poèmes parus ou inédits de Laghouati sont en prise directe sur le réel vécu. Ce long poème *Comme toujours* l'est lui aussi, mais d'une manière allusive. L'auteur sait de quelle situation il parle et quand il termine :

« haïr
et dormir
et rêver
d'être aimé
dans un sommeil
abrupt
comme partir
ce sera toujours beau ! ce sera demain ! ».

Enfin, c'est un groupe de poètes (Abdeddaïm Oussama, Dominique Devigne, Denis

Martinez, Mohamed Medjahed et Hamid Targui) qui écrit *Cinq dans tes yeux*, un long poème sous ce titre rageur. Et en épigraphe une parole d'Eluard : « Le ciel s'élargira/Nous en avons assez/D'habiter dans les ruines du sommeil ». Dès le début d'ailleurs nous sommes dans le ton :

« VIENS REBOISER MA SOLITUDE
des yeux vides qui se branlent
et puis nous irons dans les matins gris
qui sont jetés au milieu de nos cicatrices
comme une fumée à travers les losanges affolés
ENDIGUE-MOI D'UN BARRAGE TOUT VERT
Bah ! je t'aime et je te donne mes yeux de chien
Aïwah ! qu'ekcekça ? c'est un poème...
Mais... oui, après tout, faut-il prendre la pohésy au serre-yeux ?
C'est alors que j'ai crié
qu'il n'y avait rien à dire
alors que sa jambe allongée négligemment prenait son temps
POUR PROTEGER MON CŒUR DE L'AVANCE DU DESERT DE LA SOLITUDE
merde ! je veux écrire des tas de choses mais l'air me manque
Merduvoya ! merdavokoultoura ! arf ! arf ! au fait,
dites-moi, la pohésy çasbouffe ?
J'abandonne la partie emmurée dans leurs yeux
Et maintenant tirez le rideau ou je gueule ».

La poésie continue ironique et verte, satirique et terrible sous un humour noir : « c'est une femme arbre dans une forêt mâle » ! Partout le silence, le vide, « l'amour étranglé », « tué par la sécheresse des hommes affables ».

Ce poème est un cri. Mais, à la fin,
« ce poème se craquelle à n'en plus finir
et puis j'irai dormir dans votre absolu
le vide ».

L'année 1978 verra paraître d'autres poèmes des Auto-Editions. Il est sain que des poètes décident de naître ainsi par eux-mêmes puisque les éditeurs nationaux démissionnent en face de ces œuvres pleines de jeunesse et de saveur. Mais comment être connu, diffusé ? Comment percer le silence opaque et pesant de la littérature officialisée et aseptisée ?

L'année 1977 n'a vu qu'un recueil de poèmes en langue française publié par un Tunisien, à notre connaissance du moins : Mohammed Moncef Metoui, *Je crie mes chances, suivi de Vingt ans après les artistes tunisiens s'exilent*, Paris, l'Athamor, 1977, 53 p.

L'auteur est né en 1943 à Tunis; il a fait quelques réalisations cinématographiques, a écrit *Racisme je te hais* (Paris, 1973), a fait du théâtre et a voyagé. Il tente de « percer » par tous les moyens, mais ses recueils manquent de poids et de consistance. Le poète est seul, exilé, et il pleure. « Pleurez pour moi/Pleurez ». Cela ne suffit pas pour faire un recueil de poèmes. La seconde partie de ce recueil est un texte polémique sur la situation faite aux artistes tunisiens. Il part aussi en guerre contre le « racisme culturel et politique » envers les artistes tunisiens qui se font éditer en Europe. Notre auteur a néanmoins réussi à se faire éditer, et d'autres avec lui, dans cette Europe vouée aux gémonies, mais sur laquelle l'artiste ou le poète se replie, faute de mieux et parce qu'on ne peut toujours vivre dans l'imaginaire et le paradis perdu.

Quant aux Marocains, en cette année 1977, ils offrent aux lecteurs quatre recueils : de Mohammed Loakira, Abderrahman Benhamza, Mohammed Alaoui Belrhiti et Ali

Ghassane. Ce dernier et Loakira présentent des poèmes de notre temps, durs et décapants. Retenons Mohammed Loakira :

« et voilà qu'éclate ma bouche
par l'enflement du mot interdit ».

Jean DÉJEUX.

Loakira (Mohamed), *Chants superposés*. Tanger, Editions Marocaines et Internationales, 1977, 90 p.

Gonflé
du remous matraqué sitôt conçu
de périmètres sans défense
le chant refuse de pourrir
dans le silence (p. 59)

A ces lignes qui ouvrent la deuxième partie de *Chants superposés*, répondent les vers suivants, placés au milieu du premier chant :

L'ombre aux yeux saillants
matraque le remous sitôt conçu
dicte
le savoir-oublier
le savoir-se taire
le savoir-renier sa voix
mais
je sais développer la parole initiale
et concentrer mon souffle sur l'écho (p. 24)
MON REVE RESTE REBELLE (p. 25)

Le rêve et la révolte réprimés aussitôt que nés, la volonté du dire malgré tout, tels sont les thèmes fondamentaux qui créent l'unité du présent recueil. La seconde partie, datée de 1972 et intitulée « ... ce que je n'ai pas rêvé », se rapproche par endroits du premier ouvrage de Mohamed Loakira, *L'horizon est d'argile* (Paris, 1971) à cause du ton parfois intimiste, et d'une certaine langueur. L'expression a toutefois gagné en vigueur et en précision. La prise de position est ferme :

Que les étoiles le sachent
mon refuge est dans cet espace
espace même déchiré
espace même effilé (p. 62)

Le poète a choisi de rester et c'est au pays que s'adresse la première partie du recueil, intitulée « Mon rêve reste rebelle » et datée de 1975.

Marrakech (Tanger 1975) était aussi une longue invocation, à la ville natale cette fois, mère tendrement aimée, mais humiliée, vendue à l'encan. Il y avait encore de l'adolescent dans ce poète « à la démarcation du mythe et du sevrage »; maintenant c'est un homme fait qui parle, il appartient à son pays, il se sent même hanté par lui, mais il a décidé de relever le défi :

Ce n'est ni acharnement ni obsession
de choisir d'être un sillon
dans ton trajet
(...)
je serai le dernier

Le passé est présent :

L'autrefois multiple
se dresse en apostrophe (pp. 28, 29 et 30)

Cette phrase riche de significations et de connotations sonne par trois fois, comme un appel, une oburgation. Les deux chants sont hantés l'un et l'autre par la présence des amis qui sont toujours en prison, et dont l'absence marque profondément le vécu.

L'ongle s'enfonce
dans le blanc
de l'œil
(...)
Condamnés à...
la bouche s'ouvre
la bouche se ferme
se gave
d'obscurité
Condamnés à... (p. 86)

honte de ces paroles émoussées
j'opprime le mot
mais que dire
des coins où moisit le soupir
des pieds encore accouplés
où se décrasse le vouloir-partir
que dire
que dire (pp. 19 et 20)

Dans la première partie, intitulée « Mon rêve reste rebelle », le conflit entre rêve et réel apparaît plus profondément angoissant, mais l'écriture y est plus ferme que dans la deuxième partie, composée de strophes liées entre elles de façon plus ou moins lâches. « Mon rêve reste rebelle » est un long poème dont l'unité structurelle est assurée par les échos, le rythme ternaire, la tension sans cesse maintenue, l'entrelacement des thèmes et des motifs. Les images, simples et assez peu nombreuses, forment un réseau serré fortement évocateur de l'univers du poète. Au gel qui « le prend aux orteils » (froid de l'oppression, du silence, de l'absence, de la résignation) s'oppose la chaleur du « soleil aiguisé » (révolte, cris, réveils et tendresse). Le rêve de liberté c'est l'oiseau qui s'élève dans le ciel et le cheval sans brides ni monture. Il faut noter l'importance accordée aux parties du corps humain (refuge de l'identité individuelle et symbole de l'organisation de l'univers), particulièrement à la main, qui est d'ailleurs le plus souvent mise en relation avec la terre, la terre tiède, fertile, sécurisante. C'est la main qu'on met en avant pour jurer, la main qu'on tend pour prouver sa bonne foi. Ce sont les mains qui offrent les présents.

Un souffle puissant anime ce long cri de rébellion, cet aveu d'appartenance lancé à la face du pays. Le rythme est tantôt pleinement harmonieux, tantôt heurté, haché. Le désir d'agir, sans cesse réprimé, s'exprime avec violence.

je commence avec rage ma descente
fouillis de rupture de refus
fouillis de chaleur d'élan (p. 40)
quand la zone de dégoût hante
la respiration et le devenir
te dis-je
quand les issues de secours
se remplissent
de sang

est-il encore légitime de se demander
quel acte a de l'importance (p. 55)

Le dernier en date de ces *Chants superposés* révèle un artiste maintenant en pleine possession de son instrument :

Les mots cohabitent avec la violence
et la tendresse
s'entrelacent
s'entredéchirent (p. 42)

Le poème est action, saisie du réel, semence du réel, semence de révolte.
Digue solitaire
tu es mon empire déclaré
voilà mes mots-charnières
entre le rêve et l'élan de la main. (p. 41)

Marie-Alice SÉFÉRIAN.

3. ESSAIS

Bouhdiba (Abdelwahab), *L'Imaginaire maghrébin*, étude de dix contes pour enfants. Tunis, MTE, 1977, 181 p. en langue française et 35 p. en langue arabe.

L'Imaginaire maghrébin. Que voilà un titre bien ambitieux rajouté à celui de la thèse complémentaire soutenue par A. Bouhdiba en 1972, et qui s'intitulait plus simplement « Dix contes tunisiens pour enfants ». Le rajout du sur-titre (par l'éditeur ?) illustre bien cette gêne souvent ressentie au Maghreb à parler de contes populaires et surtout, comme c'est le cas ici, de contes de femmes. Il faut donc se légitimer en affichant un titre plus « sérieux », ou bien en ne considérant l'objet étudié (le conte populaire), que comme le prétexte à déployer un discours sémiologique d'école, garant de « scientificité », fort en vogue au Maghreb...

A. Bouhdiba heureusement n'a que faire de ces facilités. Il donne courageusement droit de cité aux contes populaires les plus occultés : ceux des femmes. Il en souligne essentiellement les symbolismes sexuels, bravant ainsi bien des tabous (rappelons que sa thèse principale, dont il a été rendu compte dans l'*AAN 1975*, portait sur *La sexualité en Islam*). Enfin, il ne se retranche derrière aucun ésotérisme, ce qui donne à son ouvrage, publié de plus en Tunisie, un impact pédagogique évident.

Ce souci de vulgarisation est déjà le propos de l'introduction, qui situe fort utilement pour le néophyte le conte populaire des femmes tunisiennes dans les nombreuses traditions orales, lettrées ou populaires, religieuses ou profanes, qui coexistent au Maghreb, et amène ce qui sera à notre avis l'apport le plus original de ce travail : l'accent mis sur la relation entre la conteuse et le conté, la « parenté à plaisanterie », selon l'expression de Marcel Mauss, et l'aspect essentiellement ouvert du conte, qui en résulte. Celui-ci, produit dans le plaisir de cette relation, ne peut jamais être enfermé dans une construction achevée.

Suivent les dix contes et l'analyse rapide de chacun. Analyse des contenus, et de leurs connotations ethnologiques ou sociologiques. Analyse à peine esquissée de structure. Analyse surtout des symbolismes, essentiellement sexuels, de chacun. Une question se pose d'emblée : comment ces contes ont-ils été choisis ? C'est bien sûr la question que l'on peut poser à tout travail portant sur un « corpus » aussi infini que la tradition orale. Au moins, une indication plus précise sur l'origine de chacun nous aurait donné une illusion de sécurité « scientifique »... A. Bouhdiba a peut-être pensé

qu'il valait mieux ne pas alourdir un travail de vulgarisation de notations finalement inutiles qui encombrèrent souvent des ouvrages du même type sans les sortir de la subjectivité qui est nécessairement leur lot ? L'unité du choix que nous avons ici réside peut-être dans le fait que les contes retenus se prêtent mieux que d'autres à l'étude des symbolismes sexuels, directement liée au sujet de la thèse principale ? Quoiqu'il en soit, on aurait aimé un développement plus systématique de ces symbolismes dont l'analyse, dans ces courtes « explications de texte » qui suivent chaque conte, est forcément très rapide, pour ne pas dire hâtive ? Mettons ce non-approfondissement, cette apparente gratuité de certaines associations, cet aspect parfois un peu scolaire, parfois plutôt mondain, au compte encore d'un souci de vulgarisation plus que d'exégèse ? Si l'argumentation est souvent brillante, certains diront peut-être qu'elle l'est trop, et demanderont à qui l'on s'adresse. Bien des notations ethnologiques dont ces études sont parsemées seront, certes, précieuses pour le lecteur européen, mais elles alourdissent l'ensemble sans rien apporter à l'étude du conte proprement dit. Certaines frisent même la naïveté. On aimerait par contre une analyse plus systématique d'images comme celle du « zerdâb », brasier enfoui où finissent les ogres dans la plupart de ces contes, et que le recours au latinisme « vagina dentata » ne suffit pas, selon nous, à expliquer. Quant au puits, suffit-il de dire en passant qu'il « n'est que la forme froide et humide du zerdâb brûlant » (p. 45) ? On pourrait multiplier les exemples, de même qu'on peut s'interroger sur la nécessité de comparer le conte tunisien de Mère-Aiguë à celui de Barbe-Bleue en Europe, si cette comparaison (p. 49) ne consiste qu'à dire péremptoirement qu'Anne est « notre sœur à tous ». Est-il nécessaire, plus loin, de recourir à King Kong (p. 59), pour expliquer le symbolisme de l'interdit lié à l'image de la porte ? Ou à Fragonard et Gilbert Bécaud (p. 129) pour l'escarpolette du dernier conte ? Par ailleurs, quel est l'intérêt de jugements normatifs comme : « l'histoire est très aimable et d'une fraîche poésie » (p. 64), lorsqu'ils portent sur des exemples non pas choisis pour eux-mêmes, mais pour leur signification plus globale ? Et sur un sujet aussi vaste que le tatouage, dont Khatibi a donné quelques schémas d'explication intéressants au Maroc, suffit-il de noter en passant (p. 136) que « les classes bourgeoises, les gens bien, les grandes familles citadines ne se font jamais tatouer » ?

Ces notations parfois irritantes pour qui cherche avant tout la rigueur ne sont heureusement que l'enrobage d'observations psychanalytiques souvent pertinentes. Le disparate et l'empirisme de ces études brèves où l'on se demande parfois ce qu'apportent de plus certaines références infrapaginales, n'est-il pas compensé par la synthèse de la postface, qui tente une systématisation méthodologique ?

Le titre de cette postface, « L'imaginaire collectif », fait explicitement référence à Jung, à qui renvoient les dernières pages fort justement. Faut-il cependant au nom de cette filiation méthodologique respectable, certes, récuser aussi péremptoirement l'explication des contes par un modèle mythique archétypal chez Mircea Eliade ? Faut-il attaquer aussi violemment la compréhension interne par la *Morphologie du Conte* de Propp ? Il ne suffit pas d'affirmer que « nos dix contes tunisiens peuvent en effet être réduits à la manière de Propp à cette séquence de base : « le méchant est toujours puni » (p. 147), pour justifier de n'avoir pas tenté une fois d'appliquer l'analyse des fonctions à un conte, quitte à en montrer alors les limites.

La réhabilitation par l'auteur des méthodes d'analyse de contenu est plus heureuse, particulièrement lorsqu'il dénonce dans les méthodes formalistes « la réduction du symbole équivoque au sens univoque » (p. 148), ou lorsqu'il affirme à la suite de Marcel Mauss que le conte est « un phénomène social total ». Mais la conséquence de ces observations ne serait-elle pas, en bonne logique, de prôner un pluralisme de méthodes d'approche, et non d'exclure à la fois l'approche historique et l'approche structurale ? Si le conte est ici fort heureusement appelé « une communion de rêveurs » (p. 153), pourquoi ne rêverions-nous pas en commun en rassemblant nos

différentes lectures ? Ce qui donnerait, finalement, plus de poids à la description de la rêverie à partir de Bachelard et de Jung prônée à la fin, et dont les études de contes qui précèdent cette postface sont d'ailleurs loin de donner, on l'a vu, une illustration.

Sera-t-il malveillant de se demander si la violence de l'attaque contre Propp n'est pas due en partie au fait que la traduction française de la *Morphologie du Conte* soit la référence la plus récente (1970) d'une bibliographie qui s'arrête en 1968, alors que l'ouvrage paraît en 1977 ? Il est d'ailleurs deux lacunes plus graves encore dans cette bibliographie : la *Psychanalyse des Contes de fées* de Bruno Bettelheim (parue, il est vrai, en 1976), et *La Blessure du nom propre* d'Abdelkebir Khatibi (1974). Et nous ne citons que pour mémoire l'ensemble de textes de divers auteurs sur « Écritures et Oralité au Maghreb » que nous avons nous-même réunis dans la *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée* (2^e semestre 1976), et dont certains étaient connus dès 1974 puisqu'ils faisaient en partie l'objet d'un colloque à Constantine.

Le livre d'A. Bouhdiba est donc bien plus un agréable ouvrage de vulgarisation, souvent pertinent mais un peu léger, qu'une contribution universitaire rigoureuse. Cela n'enlève rien à son mérite, ni à son courage. Il faut d'ailleurs beaucoup de courage, également, pour publier ce travail dans des conditions plutôt artisanales. La présentation matérielle du livre par l'éditeur est en effet très défectueuse. Est-il si difficile pour la MTE de trouver des correcteurs d'épreuves, et d'éviter ainsi que des phrases soient tellement estropiées qu'elles n'en ont plus de sens ? Est-il vraiment impossible d'utiliser des caractères différents pour le texte des contes et pour celui de l'analyse ?

Charles BONN.

Dejeux (Jean), Mohammed Dib, écrivain algérien, Naaman, Ottawa, coll. ALF, 1977.

« Mohammed Dib est un des plus constructifs et des plus profonds parmi les écrivains algériens de langue française

.....

Cette œuvre est recherche d'une humanité réconciliée ».....

Non, ce n'est pas par humour ou ironie que l'éditeur reproduit sur la couverture de ce petit opuscule ces phrases passe-partout tirées de l'introduction de Jean Déjeux !

Elles donnent malheureusement le ton de l'ensemble. Passe encore si cet « humanisme » passe-partout pouvait s'appliquer à Dib : ce serait un remplissage anodin qui n'aurait d'autre tort que l'inutilité. Mais l'œuvre de Dib n'est-elle pas au contraire la négation absolue de ces formules lénifiantes, qui deviennent du même coup des contre-sens graves ? Où est la « recherche d'une humanité réconciliée » dans la révolte des paysans et la répression violente de *l'Incendie*, dans la dénonciation d'*Un été africain* ? Dans le cauchemar et la destruction de *Qui se souvient de la mer* ? Dans le cri de folie mortelle de *Habel* ? Quel est cet écrivain « des plus constructifs » dont l'œuvre est de plus en plus un face-à-face implacable avec la folie et la mort, dans un décapage progressif de tout ce qui pourrait rassurer, y compris l'écriture elle-même ? L'ouvrage de Jean Déjeux nous semble donc d'abord participer à cette colossale entreprise de mystification de toute une critique qui cherche obstinément à se protéger, à nous protéger de la blessure qu'apporte nécessairement à qui l'abordera sans défenses l'une des œuvres les plus effrayantes de la littérature de ces dernières années, œuvre sans complaisance et réfractaire à toute lénification, qu'elle soit « humaniste » ou « idéologique ». D'ailleurs, n'y a-t-il pas une « idéologie » latente dans l'« humanisme » qui fait dire au critique que « Dib parcourt les espaces et les élargit puisque son œuvre algérienne est écrite en français, non en arabe, et qu'elle franchit les frontières » (p. 8) ?

Mais qu'en est-il du détail de l'ouvrage ? Signalons qu'il est le premier paru d'une collection consacrée aux « Auteurs de langue française », et dont le but est de donner à lire des extraits choisis de l'auteur concerné, après une rapide présentation de cet auteur. Initiative à vocation avant tout pédagogique, car c'est bien de manuels, pour ne pas dire de « petits classiques », qu'il s'agit.

Dans cette optique, Déjeux nous donne d'abord des jalons biographiques où nous saluerons la précision de l'enquêteur, précision toujours difficile quand on parle d'un écrivain vivant. Faut-il signaler cependant qu'il n'en reproduit pas moins une erreur complaisamment répandue par l'éditeur de Dib tant qu'*Habel* n'était pas paru pour le démentir : la fiction d'une seconde trilogie ?

Le chapitre suivant, « De l'Algérie colonisée à l'Algérie indépendante » résume, selon l'habitude du critique, le contenu successif des différentes œuvres. Mais *Qui se souvient de la mer* et *Cours sur la rive sauvage* échappent totalement à ce type d'approche paraphrastique ? Alors on se rabat sur la postface du premier roman, ou sur le providentiel mémoire de maîtrise de F. Modesta-Kara, dont on reproduit les erreurs, la lourdeur et l'incohérence méthodologiques sans tenir compte de ce qui a été décrit depuis sur *Cours sur la rive sauvage*. Quant à la forme des romans récents, il ne suffit pas de parler de « surréalisme » hors de propos, ou de brandir des citations de « nouveaux critiques » sans les raccorder à l'objet traité, pour en rendre compte : là encore, le contre-sens guette. Enfin, où est la poésie de Dib dans ce chapitre ?

La poésie est également fort peu présente dans le chapitre suivant, « Aspects de l'Imaginaire », dont le titre pourtant l'appelait. Dans ce chapitre, Déjeux tente une synthèse de l'œuvre autour des thèmes de « la brûlure du regard » (lequel ? et pourquoi, ici, aucune référence à Fanon, c'est-à-dire à une situation politique précise ?), du « surmoi solaire », de « l'homme-roi », de « l'identité et de la différence ». Même si dans ces titres plusieurs langages critiques se télescopent, la caution bachelardienne semble recherchée, mais l'étude reste malgré tout essentiellement au niveau d'une analyse de contenus, qui répète en partie le chapitre précédent. Surtout, cette étude ponctuelle et pas toujours cohérente d'aspects décousus de l'imaginaire ignore la structure d'ensemble des œuvres. Aucun des concepts énumérés ici ne permet de rendre compte de l'unité, de l'architecture de chacun des romans « picorés » ainsi, et particulièrement de la dimension tragique que l'on peut aisément y lire. Au contraire, loin du fonctionnement de l'œuvre, de l'écriture, qu'elles ignorent, ces notations s'appliqueraient plutôt à une sorte d'« imaginaire collectif », cher à Jung, mais dont le texte littéraire ne serait qu'une « illustration », perdant du même coup son questionnement propre.

Peut-on vulgariser sans trahir ? Aucune œuvre littéraire ne pose peut-être plus cruellement la question que celle de Dib, et malgré sa bonne volonté, malgré l'utilité pédagogique qu'aura le présent opuscule, ne fait que nous reposer la question, qui est peut-être aussi celle de notre propre existence de critiques.

Saltani BERNOUSSI et Charles BONN.